

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, le développement à l'heure du **numérique**

Direction éditoriale : Florence Durand-Tornare, Emmanuel Eveno

Contribution expert : Yannick Lechevallier

Coordination éditoriale : Laurent Jacotey

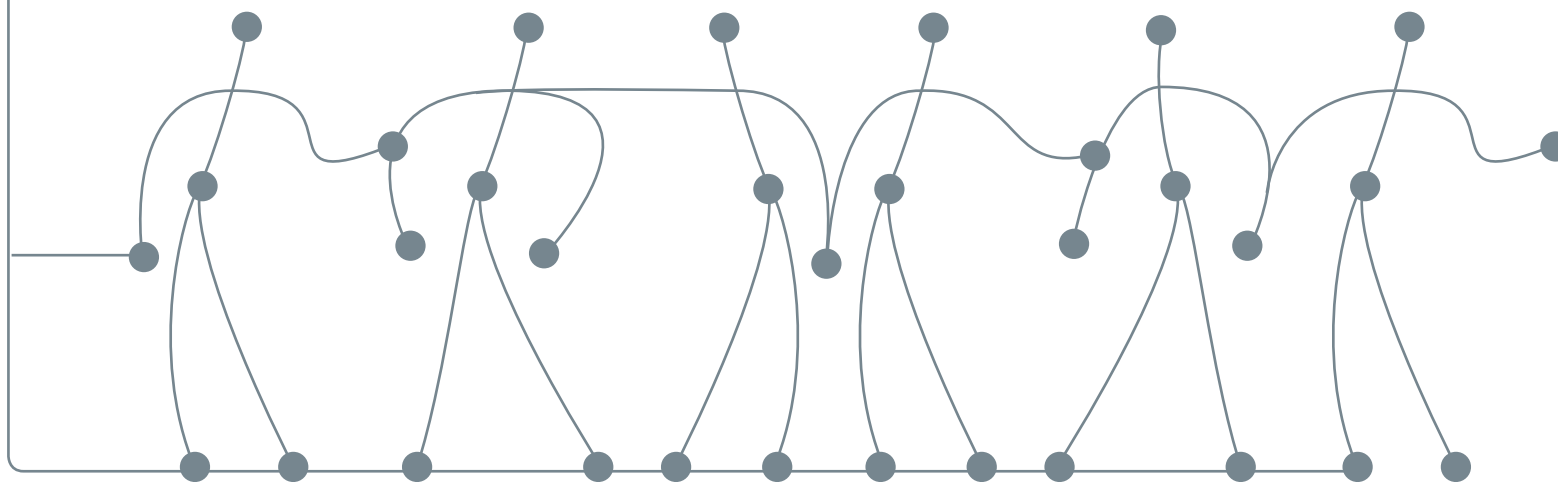
Coordination ministère des Affaires étrangères : Martine Zejgman

Janvier 2013

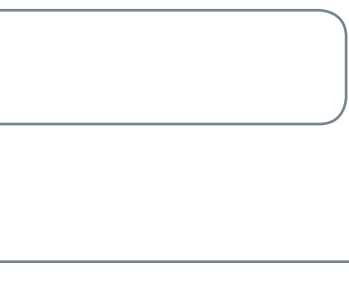
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE,

le développement

à l'heure du **numérique**



SOMMAIRE



LIMINAIRE 04

Engagement international des collectivités
et coopération décentralisée, cadre juridique et
glossaire

INTRODUCTIONS 06

Jean-Michel Despax, Délégué pour l'action extérieure
des collectivités territoriales, ministère des Affaires
étrangères 06

Florence Durand-Tornare, fondatrice et Déléguée
de l'association Villes Internet 08

Emmanuel Eveno, Président de l'association Villes
Internet, Professeur de Géographie, Directeur de
recherches au LISST-CIEU, Université de Toulouse 10

1 ÉTAT DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES VILLES 15

- **Les collectivités locales et les TIC en France :**
de l'apprentissage de la décentralisation à la
découverte de la coopération décentralisée 16
- **Politiques publiques en matière de société de
l'information et collectivités locales en Afrique :**
le chaînon manquant ? 22
- **La coopération décentralisée en matière de
solidarité numérique :** quels enseignements tirer
de cinq années d'expérimentations ? 35
- **L'état du développement du numérique dans les
collectivités locales béninoises** 45
- **Les collectivités locales et les TIC au Burkina Faso :**
des expériences contrastées 49

2 LES POLITIQUES FRANÇAISES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE : D'UNE INITIATIVE À L'AUTRE..... 55

- **Etat des lieux et cartographie des projets**..... 56
- **Le numérique pour les services municipaux**..... 57
 - Initiative 1
Europe : partenariat entre 10 collectivités locales et régionales pour l'usage des TIC 57
 - Initiative 2
Châtelleraut – Kaya (Burkina Faso) : réduction de la fracture numérique 59
 - Initiative 3
Castres Mazamet-Guedawaye (Sénégal) : mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) collaboratif 62
 - Initiative 4
AIMF (Association internationale des maires francophones) : modernisation et informatisation des états civils des collectivités francophones 65
- **Le numérique comme projet territorial**..... 68
 - Initiative 5
Fontenay-sous-Bois et « Kougheul ville informatique » (Sénégal) : solidarité numérique 68
 - Initiative 6
Nord-Pas de Calais - Madagascar : toujours plus de numérique 71
 - Initiative 7
Isère-Arménie : un portail en faveur du développement territorial 73
- **Le numérique en tant qu'outil pour la coopération** 75
 - Initiative 8
France-Espagne-Italie : l'usage des TIC pour une coopération euro-méditerranéenne 75
 - Initiative 9
Romans-sur-Isère et 4 collectivités étrangères communiquent et coopèrent via des conférences 78
 - Initiative 10
France-Mali : informatisation de mairies en milieu rural 79

3 CONSTRUIRE UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 81

- **Préambule**..... 82
- **Agir en tenant compte des contextes et des complexités**..... 83
 - A) Le projet de coopération décentralisée : un projet politique 85
 - B) Chacun sa place, chacun son rôle 87
 - C) Des réalités locales aux enjeux internationaux 89
 - D) La mise en œuvre : des questions de viabilité 91
 - E) Le financement des projets numériques 93
 - F) Evaluation – Capitalisation – Diffusion - Communication 99

POUR ALLER PLUS LOIN 102

Engagement international des collectivités et coopération décentralisée

Une coopération spécifique

Cadre juridique

Depuis les années 1950, de nombreux édiles ont engagé des collectivités à l'international. Cette capacité à agir à et avec l'étranger a été reconnue en 1992, par une première reconnaissance du Parlement autorisant un engagement avec une collectivité locale étrangère. En 2007, la loi dite « Thiollière » élargissait cette reconnaissance permettant, dans le cadre d'une convention entre autorités locales, de mener des actions de coopération internationale et d'aide au développement¹. Ainsi, dès que deux autorités locales se mettent d'accord sur un programme d'intervention, concernant leurs compétences, elles peuvent engager des fonds publics et des moyens humains et techniques pour mener à bien cet accord.

La loi ne définit pas précisément la thématique d'intervention : cela reste de la responsabilité des partenaires. Ainsi, la coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par les collectivités territoriales : jumelages, jumelages-coopérations, projets de développement, échanges techniques, opérations de promotion économique (aide à la création d'entreprises, appui aux acteurs économiques, microcrédits...).

C'est cette spécificité qui en fait un instrument efficace et pertinent dans leur coopération, les collectivités françaises mobilisent toutes les capacités locales, leur longue expérience de programmation et de gestion locale des services publics collectifs. C'est en cela que les collectivités territoriales peuvent apporter un appui technique et méthodologique important à leurs partenaires en impliquant tous les acteurs de leurs territoires (réseaux associatifs, organismes professionnels, hôpitaux...).

Chaque collectivité, en vertu du principe d'autonomie, est libre d'intervenir sur le territoire étranger de son choix. Ainsi, il ne peut exister de subordination entre niveau de collectivités locales (une ville n'est pas obligée d'intervenir au sein des territoires partenaires de la région française). Toutefois, les coordinations et les concertations sont de plus en plus renforcer et les effets de réseaux sont à rechercher. Les propositions d'espace de coordination sont valorisées et appuyées par les différents appuis des collectivités.

Pour connaître l'état des engagements sur un territoire ou une thématique, le MAE a mis en place un atlas de la coopération décentralisée. Il est fortement recommandé de le consulter au démarrage de chaque projet et de maintenir à jour les fiches de sa collectivité.

¹ La loi Thiollière est traduite dans le code général des collectivités par l'article L1115-1 : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables. En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. ».

Glossaire

AFD : Agence française de développement.

Programme ANE/AL : Programme financier « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ». Mis en place en 2008, ce programme thématique vise à encourager les acteurs non étatiques et les autorités locales – tant dans l'Union Européenne que les pays en développement – à s'impliquer davantage dans les questions de développement. Le programme dispose d'une enveloppe financière de 702 millions d'euros pour la période 2011-2013.

APD : Aide publique au développement.

CNCD : Commission nationale de la coopération décentralisée.

DAECT : Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

Objectifs du millénaire et de développement : Ce sont 8 objectifs, adoptés à l'ONU en 2000, visant à réduire la pauvreté dans le monde et à améliorer les conditions de vie (notamment la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'accès à l'éducation, la lutte contre les pandémies, la promotion de l'égalité des femmes, l'amélioration des conditions d'accès au soin et réduction de la mortalité infantile).

ONG : Organisation non gouvernementale.

PACT : Programme d'appui thématique des collectivités territoriales.

INTRODUCTIONS

Impliquer les collectivités dans les projets de coopération décentralisée

**Jean-Michel
Despax**

Délégué pour l'action
extérieure des collectivités
territoriales, ministère des
Affaires étrangères

Au-delà des thématiques traditionnelles ou classiques de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) – l'eau, l'environnement, le développement urbain, la santé... –, le numérique s'est imposé comme une nouvelle catégorie qu'il s'agissait de prendre en compte dans les problématiques contemporaines du développement des territoires. Ceci, d'autant plus que l'on se situait dans les sociétés en développement.

Le présent guide est le fruit d'un ensemble de leçons tirées de l'expérience et rassemblées tout au long d'un partenariat avec l'Agence mondiale de Solidarité Numérique, le réseau « eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest », l'association Villes Internet.

C'est dans le cadre de ces partenariats que s'est forgée l'expertise de la DAECT en matière de coopération décentralisée sur le numérique.

L'instruction de ces questions faisait partie des missions que le Sommet Mondial de la Société de l'information (Genève 2003 et Tunis 2005) avait confié au Fonds de Solidarité Numérique et à l'Agence mondiale de Solidarité Numérique. L'Agence, dont le siège était à Lyon, avait su rassembler une expertise technique opérationnelle sur ces questions qui a été employée avec succès par la DAECT dans la mise en place, à partir de

2005, de sa politique de soutien à la coopération décentralisée sur le numérique.

La constitution d'une expertise sur ces questions a été un point fondamental. Au-delà du recours à l'expertise de l'Agence, de 2006 jusqu'à sa disparition en 2011, la DAECT a établi également un partenariat très dynamique avec un réseau constitué de chercheurs universitaires français et de différentes universités africaines, de représentants du monde des associations, des ONG et des collectivités locales. Ce réseau, spécialisé sur la « recherche-action » en matière de développement territorial sur le numérique, existe depuis sa fondation en avril 2006 sous le nom d'eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest (eAtlas F.A.O.). Il a vocation à organiser un transfert et un échange de connaissances, de savoir-faire, d'expertises entre le monde de la recherche universitaire (ses membres fondateurs sont des chercheurs des Universités de Toulouse et de Dakar), celui des associations et ONG et celui des collectivités locales. Les collectivités locales ne sont pas ici considérées comme des bénéficiaires de la diffusion des « bonnes pratiques », mais comme de vrais partenaires, capables de mettre en circulation, au sein du réseau, un certain nombre de leçons tirées de leur propre expérience.

Le réseau n'est donc pas « polarisé », il ne s'agit pas de considérer l'échange

d'informations comme profitables uniquement aux acteurs du Sud, mais bien comme intéressant l'ensemble des partenaires, Nord/Sud, Nord-Nord, Sud-Sud, Sud-Nord. Même s'il s'agit d'une exigence parfois difficile à équilibrer, c'est le cadre théorique dans lequel s'engage le partenariat en réseau eAtlas F.A.O. Pour fonctionner, ce réseau a bénéficié de l'appui de plusieurs institutions, comme l'Agence Universitaire de la Francophonie, dès 2006, et, depuis 2009 au ministère des Affaires étrangères par le biais de la DAECT. Le partenariat entre eAtlas F.A.O. et la DAECT se manifeste notamment dans l'organisation des Rencontres eAtlas F.A.O dans lesquelles se retrouvent l'ensemble des acteurs impliqués dans le partenariat ainsi que l'ensemble des représentants des collectivités locales ayant été soutenues par la DAECT pour des projets de coopération décentralisée sur le numérique. Deux rencontres ont à ce jour été organisées sous cette modalité, celles de Bamako (décembre 2009) et celles de Cotonou (octobre 2011) tandis que nous sommes en train de travailler dès à présent à l'organisation des prochaines rencontres, prévues à Ouagadougou en novembre 2013.

Enfin, ce guide s'inscrit aussi dans un partenariat avec l'association Villes Internet qui, en France, réunit la très grande majorité des collectivités locales ayant développé des projets en matière de développement local sur le numérique. Depuis quatorze ans, Villes Internet labellise les collectivités locales françaises pour leurs actions en matière de numérique. A ce jour, ce sont 907 collectivités qui ont ainsi été labellisées en fonction d'une hiérarchie qui va de la simple mention « Villes Internet »

au niveau le plus élevé : « 5 arobases ». Si, dans l'immense majorité des cas, ce sont des collectivités françaises qui ont été labellisées, quelques villes étrangères ont également parfois posé leur candidature (Belgique, Canada et pays francophone africains). Cette association est d'ailleurs membre du partenariat eAtlas F.A.O. et les collectivités locales françaises les plus engagées dans ce dernier réseau comptent aussi parmi les « fleurons » de Villes Internet. Il a d'ailleurs été question, dès 2007, d'organiser en Afrique un projet intitulé « Villes Internet Afrique », qui a été testé sur quelques collectivités sénégalaises, et qui pourrait voir le jour prochainement à une échelle plus vaste, en lien avec les Rencontres eAtlas F.A.O. de Ouagadougou 2013. La mobilisation de l'association Villes Internet permet d'établir un lien plus direct avec les collectivités françaises très avancées dans le domaine du numérique, elle permet aussi de les impliquer dans des projets de coopération décentralisée. Dans les critères d'attribution du Label, l'association Villes Internet a d'ailleurs introduit depuis deux ans des actions en matière de coopération décentralisée et, lors de la remise officielle des labels 2013 à Metz, sera inaugurée pour la première fois une mention « Coopération décentralisée ». Celle-ci aura pour intérêt de signaler les projets et politiques originales et innovantes développées par les villes labellisées en matière de coopération décentralisée. On peut espérer que cette opération aura un effet d'émulation dans les futures éditions du Label et que cela contribuera à convaincre les élus locaux de l'intérêt de ce type de démarche.

Villes Internet : des collectivités engagées dans le développement !

**Florence
Durand-Tornare**

Fondatrice et Déléguée de
l'association Villes Internet

Alors que le nombre d'internautes dans le monde a doublé en 5 ans, quel enfant sait aujourd'hui que www signifie world wide web ? La toile mondiale était une utopie à la Jules Verne quand il y a 70 ans – et encore après d'ailleurs – les pays se déchiraient dans les dernières guerres sans numérique. Aujourd'hui, la mondialisation numérique est une évidence pour les décideurs économiques et politiques qui trouvent dans cet outil un espace de gouvernance mondialisée transformant radicalement les échanges internationaux.

Et pourtant les citoyens du monde s'emparent peu du web pour partager leurs cultures. Les outils de réseaux sociaux mondiaux comme la première encyclopédie libre mondiale ne proposent pas vraiment de co-production en plusieurs langues, même si la technique le permet. Le traducteur du premier moteur de recherche mondial a été d'abord élaboré par ses créateurs états-uniens pour faciliter la traduction des langues mondiales vers l'anglais.

Très généralement, l'internaute moyen ne tisse que rarement son réseau au-delà des frontières de sa propre culture. Le web populaire au quotidien est d'abord un outil d'organisation de son univers de proximité et de communication avec ses proches, comme les outils mobiles qui consolident les contours d'un «petit monde» personnel.

On peut donc dire que le web reproduit les frontières cognitives classiques et peine à favoriser la médiation culturelle transnationale et le multilinguisme. L'espoir d'une société

de l'information mondiale inclusive et multiculturelle doit être refondé sur des partenariats volontaires et concrets entre organisations locales au service du décroisement social, culturel et économique.

Forte de cette conviction, l'association Villes Internet œuvre depuis 15 ans en faveur du déploiement de l'Internet citoyen en France en se préoccupant du rôle des collectivités locales dans l'appropriation des usages publics et citoyens des réseaux numériques.

Ses fondateurs ont suivi et analysé les mouvements internationaux, portés largement par la France, qu'ils soient associatifs ou gouvernementaux. Depuis le premier mouvement associatif mondial fondé sur la dynamique du web : Attac (France, 1998) en passant par la Dot Force du G7 sur la fracture Numérique en 2000, où la société civile accompagnait les Etats, jusqu'aux immenses travaux trop peu exploités des participants chercheurs, associatifs et politiques aux Sommets mondiaux sur la société de l'information. Retenons le Sommet Mondial des Villes et des pouvoirs locaux de 2003, auquel Villes Internet fut largement associée. Une autre édition serait bienvenue pour remettre en perspective des sujets de développement économique et culturel déjà abordés à l'époque.

Les Villes Internet françaises sont encore trop peu nombreuses à montrer une dynamique de coopération internationale avec le numérique comme objet. Elles le prennent plus fréquemment comme support d'actions de politiques générales, allant des jumelages à la coopération scolaire.

Quatre constats permettent d'assurer que ces coopérations autour du numérique sont appelées à se démultiplier :

- L'incontestable croissance de l'utilisation des réseaux numériques par les diasporas et les immigrés implantés sur le territoire français comme vecteur de relation avec leur culture d'origine. Avec comme corollaire, le déploiement de télécentres dans les quartiers populaires et dans les petites villes, non plus seulement pour la téléphonie mais pour de vrais échanges longs autour de la gestion d'affaires personnelles et professionnelles.
- Les « jumelages » entre écoles ou associations qui se sont déployés avec la démocratisation d'Internet et qui donnent une tonalité nouvelle aux jumelages historiques de ville à ville, qui souvent ont pris l'aspect de transferts de compétences sur la e-administration, ou de formation à distance sur les systèmes d'information.
- La large diffusion du travail fondateur de l'Agence mondiale de la solidarité numérique – qui a coordonné pendant 4 ans des acteurs européens de la coopération internationale – est essentiel pour comprendre les enjeux institutionnels détaillés dans l'ouvrage publié en 2011 et intitulé « Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique ».
- La mobilisation autour des appels à projet du ministère des Affaires étrangères.

La veille de l'association Villes Internet sur la coopération décentralisée s'est précisée dans le cadre du Label national Ville Internet 2013 et les demandes des villes ont conduit l'association à leur proposer un plan d'action dédié.

Ainsi, en 2011, la question de l'existence d'actions de coopération autour du numérique a été introduite dans le questionnaire du Label Ville Internet et amplifiée en 2012 par des descriptions d'initiatives.

Sur cette base, une trentaine d'initiatives ont été remarquées comme structurantes et mutualisables au moment même où les réponses aux appels à projet du ministère montraient que les volontés politiques locales en la matière se traduisaient en projets concrets. Les initiatives rendues possibles par les réseaux numériques et pratiquées par les villes Internet sont le miroir de la place du co-développement dans la culture française et dans son service public.

Villes Internet a donc créé cette année une mention « Coopération décentralisée » à part entière. Elle sera remise aux collectivités portant les projets les plus représentatifs parmi les villes labellisées.

Avec le soutien de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Villes Internet offre aux villes de sa plateforme, aux directeurs des relations internationales et aux associations concernées ce « Guide pratique de la coopération décentralisée, le développement à l'heure du numérique » et proposera plusieurs espaces de débat et rencontres sur ce thème.

Chaque acteur local contribue par son projet international de développement à un vaste édifice de valeurs partagées et à une éthique fondée sur l'égalité, la citoyenneté et la responsabilité. Souhaitons que ces réseaux numériques servent prioritairement à l'accès aux droits, à la citoyenneté et, surtout, à l'égalité entre les peuples.

Quelques chiffres et données clés

Il y a actuellement 2,27 milliards d'internautes dans le monde :

Asie (53,8%) l'Europe (16,1%), l'Amérique latine (11,3%), l'Afrique (9,6%), le Moyen-Orient (5,2%) et l'Amérique du Nord (3,6%) (source : UIT).

Wikipedia : 39 langues utilisées - encyclopédie libre mondiale créée en 2002 - 17 millions d'articles publiés - 4 milliards 800 mille visiteurs en 2011 (source : wikipedia).

Google : résultats proposés dans 35 langues différentes - 30 milliards de documents indexés - 100 milliards de requêtes par mois - 1 milliard de visiteurs uniques mensuel (source <http://www.webrankinfo.com/dossiers/google/chiffres-cles>).

Facebook : 620 millions d'utilisateurs dont la moitié se connectent au moins une fois par jour durant 55 minutes en moyenne, 72% des utilisateurs ont moins de 35 ans (source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Facebook#Dans_le_monde).

Éléments d'une généalogie des politiques de coopération en matière de solidarité numérique

Emmanuel Eveno

Président de l'association Villes Internet, professeur de géographie, directeur de recherches au LISST-CIEU, Université de Toulouse

L'expression de « solidarité numérique » ou de « solidarités numériques » désigne une série de politiques conduites par l'Etat ou les collectivités locales, mais aussi des actions conduites par des associations, voire des acteurs économiques, soit directement, soit au travers de fondations... dont l'objet consiste à lutter contre la « fracture numérique », autrement dit à assurer une redistribution de moyens en faveur des catégories de la population ou des territoires restés à l'écart du vaste mouvement de « numérisation » de la société.

« Solidarité numérique », « fracture numérique », « numérisation de la société » sont elles-mêmes des expressions qui renvoient à des états de développement en matière de ce que l'on convient d'appeler la « société de l'information ». Ces expressions, ainsi que quelques autres qui leur sont liées, se sont multipliées depuis ces dernières années afin de rendre compte de toute une série de changements en cours dans les sociétés contemporaines. Elles sont à la croisée des discours scientifiques et politiques et s'incarnent dans une multitude d'objets.

Ces objets, les « Techniques d'Information et de Communication » (TIC) existent certes depuis plusieurs siècles pour certaines d'entre elles, mais, outre qu'elles se sont diversifiées depuis une trentaine d'années, elles ont aussi, et certainement de façon définitive, colonisé l'espace social, culturel, éducatif. Elles ne sont sans doute pas le moteur d'une « révolution » comme on le dit parfois et sans

mesure, mais elles focalisent de nombreuses innovations et peuplent nos imaginaires. Elles font partie intégrante des outils qui permettent aujourd'hui à la société de fonctionner et dont on ne peut que difficilement imaginer se passer durablement. D'une certaine manière, elles se sont banalisées.

Mais, ce double mouvement de **colonisation** et de **banalisation** continue à poser de nombreuses questions et soulève des enjeux particulièrement importants. En fait, si on se rapporte à l'histoire récente, on s'aperçoit que, la première phase est bien celle de la colonisation de la société par les TIC. Pendant cette phase, les TIC s'immiscent dans de très nombreux secteurs d'activités économiques, dans les pratiques sociales, éducatives, de loisirs... dans les imaginaires, la créativité, l'innovation... Elles font également l'objet de politiques de soutien plus ou plus volontaristes de la part des principaux Etats soucieux de ne pas prendre de retard et de perdre ainsi des points de compétitivité économique, tant les TIC semblent incorporées à l'activité économique.

La deuxième phase, celle de la banalisation, est marquée par un reflux progressif des politiques publiques d'incitation à l'usage des TIC. Elles disparaissent et s'éteignent peu à peu avec la banalisation des usages des TIC. Il s'agit moins, désormais, de rattraper un retard en la matière, que de lutter contre les effets induits par cette politique de rattrapage. Le succès même de la phase de colonisation souligne l'urgence à réduire les ultimes résistances. Dès lors, ce qui importe, ce sont les secteurs

d'activités demeurés à l'écart de la colonisation des TIC, les territoires restés en marge, les individus, les catégories ou les groupes sociaux restés jusqu'ici peu ou pas concernés.

En fait, cette notion de « fracture » ou de « fossé numérique » doit être appréhendée à différents niveaux. Si l'on se réfère à la situation qui prévaut dans un pays dans lequel on est effectivement entré en phase de banalisation des usages des TIC, l'évocation de cette fracture numérique prend sens pour désigner des territoires ou des catégories spécifiques de la population qui, pour différentes raisons, continuent à ne pas accéder et donc utiliser ces TIC. Il s'agit pour partie de territoires du rural profond, correspondant à des zones blanches en matière de télécommunications et très peu peuplées. Une autre partie de cette population est celle qui, le plus souvent, cumule plusieurs handicaps sociaux, celle qui ressemble le moins à l'Internaute moyen : personnes isolées, âgées, ayant un niveau de formation faible, des revenus modestes, travailleurs immigrés, personnes en situation d'illettrisme... Or, l'accès à de nombreux services publics passe désormais par les TIC, ce qui rend à la fois nécessaire et urgent de trouver des solutions spécifiques pour ces territoires et ces populations exclus. Si l'on se réfère à des éléments de comparaison entre les pays, éléments étayés par de nombreux indicateurs statistiques adoptés par les institutions internationales (« Digital Opportunity Index », « Network Readiness Index » ou « Knowledge Readiness Index » par exemple), cette « fracture » ou ce « fossé » renvoie à des écarts en terme de développement.

Les grands types de projet

En fait, les politiques et les actions dites de « solidarité numérique » sont sensiblement différentes selon qu'elles concernent des pays dans lesquels on est en phase de colonisation des TIC ou des pays dans lesquels ces TIC se sont banalisés. En phase de colonisation, les TIC s'intègrent à des politiques publiques qui favorisent de vastes programmes de réformes, il s'agit de les faire participer à la modernisation des services publics, à la réforme de l'enseignement, à la modernisation de l'économie... Les usagers expriment de nombreuses attentes et leur population croît régulièrement au rythme de la mise à disposition des services. Par contre, en phase de banalisation, ces TIC s'intègrent de façon de plus en plus inextricable aux politiques sociales, dont elles deviennent souvent une spécialité ou un prolongement. Et, surtout, la croissance de la population des usagers se ralentit très sensiblement. Les « nouveaux usagers » deviennent marginaux et, pour les convaincre à utiliser les TIC, il faut désormais déployer des actions très spécifiques, nécessitant le plus souvent des dispositifs complexes, et généralement en lien avec les politiques sociales, politiques d'insertion, de lutte contre la pauvreté, contre les différentes formes d'exclusion, etc.

Dans des pays tels que les pays du Sud, les pays d'Afrique par exemple, ces politiques et ces actions de « solidarité numérique » correspondent bien au contexte que nous avons appelé la « colonisation des TIC ». Les populations peuvent assez souvent être très demandeuses, mais l'offre publique comme l'offre

commerciale en accès n'est généralement pas à la hauteur de leurs attentes. Dès lors, des solutions telles que les « cybercafés » et autres lieux d'accès publics à Internet se posent comme des solutions, mais la croissance très rapide de la téléphonie mobile pourrait également offrir des alternatives nouvelles.

Dans les pays développés, on est de façon très générale, passé depuis quelques années à la phase de banalisation des TIC, et les politiques de « solidarité numérique » se concentrent désormais sur ce qu'on pourrait appeler les « poches sociales et géographiques de résistance » à l'usage des TIC. Dans la mesure où l'usage de ces TIC participe pleinement de l'accès aux services publics par exemple, cet usage ne relève plus spécifiquement d'un choix individuel. Si les individus peuvent continuer de choisir d'utiliser ou non Internet ou telle autre TIC, il devient fondamental que ce choix soit librement exprimé et ne résulte pas d'un processus d'exclusion.

Dans tous les cas de figure, le rôle des collectivités locales est essentiel. L'une des innovations portées par le déploiement des TIC a notamment été le fait que l'Etat, en phase de décentralisation, ait de plus en plus intérêt à s'appuyer sur les collectivités locales. D'une part, avec la libéralisation du marché des services de télécommunications dès la décennie 1980, les Etats n'ont plus les mêmes leviers d'actions et sont de moins en moins capables de mettre en œuvre des politiques ambitieuses. D'autre part, la mondialisation des marchés s'accompagne d'une redécouverte des problématiques locales et territoriales. Dans les politiques portant sur les TIC, on verra émerger en effet de nombreuses initiatives portées par des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales. De la même manière que dans le cadre

du déploiement des infrastructures, l'enjeu essentiel était ce que l'on appelait le « dernier kilomètre », autrement dit l'accès aux usagers finaux, dans le cadre de la lutte contre la « fracture numérique » et donc des politiques de « solidarité numérique », il s'agit d'identifier correctement les parties de la population qui doit en bénéficier. Or, ce niveau de précision des politiques publiques n'est possible qu'à l'échelle des collectivités locales.

Les notions de proximité, de contextualisation, d'appropriation... sont au cœur des projets qui portent désormais sur le déploiement et la consolidation de la « Société de l'information ». On parle d'ailleurs désormais moins de « Société de l'information » que de « Société du savoir » ou « Société de la connaissance ». Les TIC sont inextricablement liées aux services publics et conditionnent de fait, l'accès à la citoyenneté. La « Solidarité numérique » n'est donc pas une politique philanthropique et pas davantage une entreprise caritative, mais bien une nouvelle obligation de l'Etat vis-à-vis de l'ensemble de ses citoyens. Cette obligation est déterminée par le succès de la phase de colonisation des TIC. Celle-ci étant à peu près achevée, s'étant logée au sein des structures et des services de l'Etat, il convient que chaque ayant droit puisse exercer son droit.

Au-delà, les politiques de « solidarité numérique » ne sont pas, loin s'en faut, que des politiques censées lutter contre la dernière forme d'exclusion qui se soit manifestée. On sait que les processus d'exclusion sont généralement cumulatifs. On est exclu ou marginalisé parce que l'on n'a pas suivi une scolarité suffisante, parce que l'on n'a pas dès lors, de formation professionnelle ni de diplôme ; on est exclu, parce que l'on dispose de revenus

très faibles ; on peut aussi être exclu en raison d'handicaps de santé... et les personnes qui sont les plus exclues sont souvent celles qui correspondent à plusieurs formes d'exclusion... Elles ont alors toutes les chances de n'avoir pas été touchées par la dynamique de colonisation des TIC.

Or, les politiques de « solidarité numérique », qui sont en fait aussi des politiques de réduction de la part résiduelle de la « fracture numérique », n'ont pas pour seul objet d'amener ces populations restées en marge à utiliser les TIC, elles ont aussi, assez souvent pour mission de contribuer, sous de nouvelles formes, à réduire d'autres formes d'exclusion. En ce sens, elles contribuent assez fortement au renouvellement des politiques sociales dans leur ensemble.

En fait, il semble que ces politiques aient à intervenir sur des éléments de plus en plus précis, des catégories, des groupes sociaux, des portions de territoires de plus en plus spécifiques. Non seulement ces processus interpellent les collectivités locales, mais aussi le secteur des services dits « de proximité ». En phase de banalisation et de consolidation, ce qui compte, c'est moins l'acquisition des matériels que le « dépannage », la formation aux usages... en bref, l'appropriation. Les dispositifs qu'il convient de déployer sont à la fois de plus en plus spécialisés, de plus en plus ciblés, mais aussi de plus en plus souvent constitués d'une sorte de « paquet » de mesures reliées les unes aux autres. Répondre à une exigence d'accès aux TIC signifie donc de plus en plus souvent répondre à d'autres enjeux, prendre en compte d'autres exclusions que simplement celle de l'accès à une technique.

Avenir, scénario

Pour avoir une idée de l'avenir en matière de « solidarité numérique », il convient assez classiquement de regarder ce qui s'est fait dans des sociétés où ces questions se sont posées plus précocement. De fait, dans des sociétés telles que la société états-unienne ou la société canadienne, les politiques portant sur les TIC ont suivi deux orientations conjointes. Une première tendance est celle de l'invisibilisation, la deuxième est celle de l'exportation.

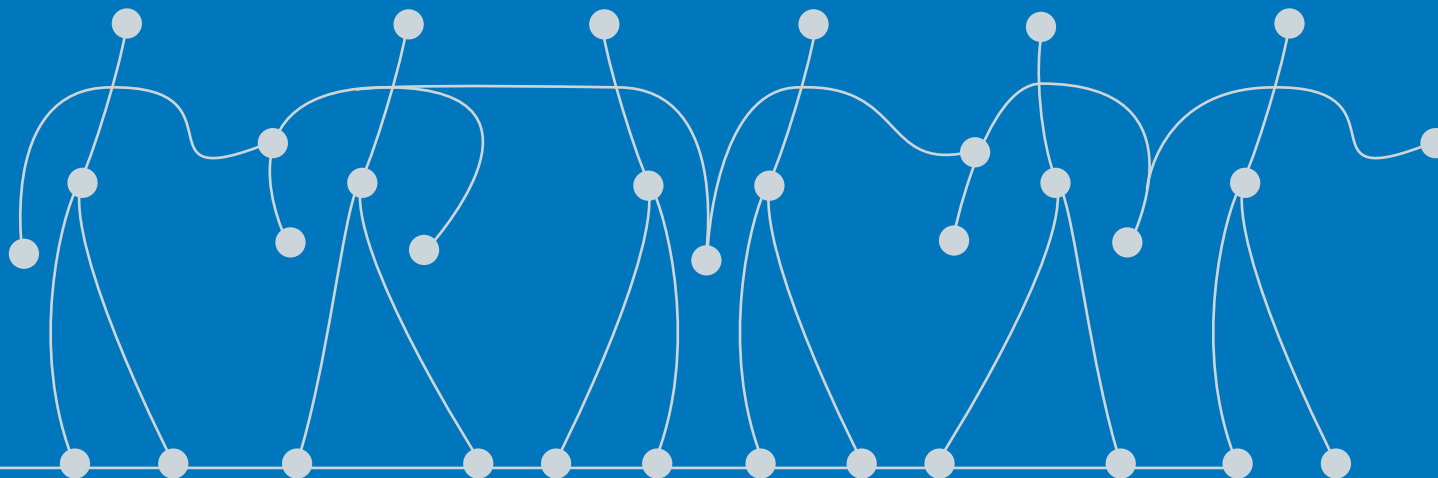
L'invisibilisation est une conséquence de la banalisation des TIC. Dès lors qu'elles sont pratiquement partout, elles perdent de leur affichage en tant que projets politiques. Dans l'organigramme des gouvernements, elles tendent également à disparaître tant leur champ d'activité est, par nature, interministériel. Dès lors, il est compliqué et presque illusoire d'envisager un ministère spécifique aux TIC ou à la « Société de l'information ». Ces ministères n'existent pratiquement plus, d'ailleurs, que dans les pays où la phase de colonisation des TIC a été tardive ou n'est pas encore achevée. Aux Etats-Unis d'Amérique, comme au Canada, on ne trouve plus depuis quelques années ni d'interlocuteur spécifique au sein de l'organigramme du gouvernement, ni de grands programmes fédéraux centrés sur les TIC. Par contre, ces TIC sont désormais extrêmement présentes dans de très nombreux compartiments des politiques sociales, des politiques éducatives, voire de santé publique... et migrent vers le monde associatif ou des fondations, dans la mesure où ce sont elles, le plus souvent, qui, en partenariat avec l'action publique, assurent la mise en œuvre au plus près des territoires et des populations.

L'exportation signifie que le soutien au développement des TIC est en revanche extrêmement présent dans les politiques de coopération avec les pays du Tiers Monde. C'est notoirement le cas des Etats-Unis comme du Canada, au travers, respectivement de l'USAID (United States of America International Development) et du CRDI (Centre de recherche sur le développement international). La coopération britannique quant à elle, agit au travers du Department for International Development (DFID), et du projet Catalysing Access to ICT in Africa (CATIA) au sein duquel s'est développé le Centre sur les politiques internationales des TIC pour l'Afrique centrale et de l'ouest (CIPACO) dont l'objet consiste à renforcer les capacités des acteurs en vue d'une meilleure participation à la prise de décision internationale.

Tandis que les politiques nationales « intérieures » tendent à faire disparaître la référence aux TIC, le discours « externe » continue donc d'être très fortement marqué par une tonalité prosélyte. Or, il ne semble pas que ce soit là le signe d'un « double discours ». Le volontarisme, en matière de TIC, ne semble avoir de pertinence qu'en phase de colonisation tandis qu'il perdrait de son efficacité en phase de banalisation. Ce constat revient à admettre que les TIC pourraient être le sous-bassement nécessaire à toute une série de transformations, de réformes nécessaires ou considérées comme telles.

1

ÉTAT DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES VILLES



LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES TIC EN FRANCE

De l'apprentissage de la décentralisation à la découverte de la coopération décentralisée

Emmanuel EVENO

Professeur des Universités
Directeur de recherche au
LISST-CIEU
Président de l'association
Villes Internet

Soumis à la pression croissante des réseaux, les territoires sont en voie de recompositions. D'autres concepts apparaissent, tels que « déterritorialisation » et « reterritorialisation », qui soulignent de nouvelles dynamiques à l'œuvre.

A l'espace à métrique topologique des territoires semblerait s'opposer l'efficacité grandissante des espaces réticulaires, aux catégories d'espace de la contiguïté, ceux de la connexité...

1 Vers une problématique renouvelée de l'aménagement des territoires et du développement local

Depuis le recul de l'interventionnisme d'Etat, le développement de la « Société de l'information » passe moins par les macro-systèmes que par les projets locaux. Il s'agit moins d'aménager les territoires que de favoriser l'éclosion et la multiplication de projets locaux. Même s'il ne faut pas négliger la problématique des infrastructures, ce que rappelle un article d'Alain Loukou¹, il est clair cependant que l'existence de telles infrastructures ne signifie pas qu'il puisse y avoir un développement, simplement, il signifie

que son absence peut constituer un frein au développement.

Autrement dit, le développement, ses causes, ses dynamiques, sont ailleurs, elles sont dans le jeu des acteurs, leurs capacités à innover. Comme le dit Pierre Veltz : « Une (...) idée simple a fait son chemin (...). C'est celle qui affirme que le développement des territoires est de moins en moins, le résultat pratiquement déterministe d'une dotation favorable en facteurs de production (avant-hier, l'énergie et les matières premières ; hier, une main d'œuvre abondante et bon marché), mais le résultat étranger à toute fatalité de la géographie d'un maillage réussi entre les acteurs publics et privés, adossés à des institutions adéquates, porteurs de projets pertinents et mobilisateurs »².

D'un point de vue géoéconomique, les territoires sont de plus soumis à concurrence. « (...) l'économie globale, les interdépendances à longue distance se mêlent désormais intimement à l'économie locale, aux effets de proximité. Les échelles se brouillent » constatait Pierre Veltz³. Dans le cadre de ce que cet auteur appelle « l'économie d'archipel », les métropoles dynamiques sont reliées entre elles pour constituer des « réseaux de métropoles-régions constituant les nœuds d'une économie globale transfrontières ».

¹ Docteur en information et communication.

² Pierre Veltz, « Des liens et des lieux », p. 11.

³ Idem, p. 44.

Pour Laurent Davezies, les politiques françaises d'aménagement du territoire ont eu pour effet depuis le début des années 1960 jusqu'à très récemment, de protéger les territoires. Or, avec la crise économique contemporaine, les territoires pourraient bien faire les frais d'une remise en question de l'aménagement des territoires.

Les territoires en crise apparaissent fragilisés par les stratégies de tels ou tels acteurs qui, en vertu d'une évaluation des différents critères de compétitivité, deviennent les promoteurs d'une logique de délocalisation.

Le développement local apparaît donc comme intrinsèquement lié avec les problématiques de la « gouvernance des territoires ». Tandis que les territoires sont en voie de recomposition, les acteurs territoriaux « traditionnels » sont amenés à discuter et négocier avec les acteurs privés, mais aussi avec les acteurs associatifs, avec les habitants eux-mêmes, voire avec des acteurs d'autres territoires, que ceux-ci s'inscrivent dans le registre de la contiguïté ou dans celui de la connexité.

2 La problématique des modes de vie

Les collectivités locales sont loin d'avoir le monopole de l'intervention sur les territoires locaux. D'une certaine manière, elles pourraient même se trouver de plus en plus déqualifiées dans la mesure où les territoires de vie, d'activité, de loisir, de consommation... sont de plus en plus diversifiés et de moins en moins convergents avec les territoires communaux.

Les concepts d'espace, de territoire, de réseaux évoluent rapidement, intègrent des sens et des dimensions nouvelles en lien

avec des pratiques sociales émergentes, avec des représentations inédites du monde environnant. Certains chercheurs parlent désormais d'espaces « mobiles », « réticulaires », « augmentés »...

Les autorités locales, face à la mise en concurrence de territoires proches et lointains, face à l'accroissement de certaines mobilités, semblent devoir faire face à deux tendances fortes dans l'évolution des modes de vie, deux tendances contradictoires : l'une renvoie à la cohésion du territoire, à l'affirmation de son identité, à la défense de ses intérêts... tandis que l'autre semble aller dans le sens de la dislocation.

Selon François Ascher, « Cette évolution de la société fait problème à tous ses acteurs. En premier lieu, elle met en cause une partie des fondements de la démocratie représentative et du système des partis politiques. Ceux-ci supposent en effet que des individus d'un même territoire ont en commun un grand nombre d'intérêts ou d'engagements, et qu'ils peuvent donc se faire représenter collectivement par des organisations et des individus qui partagent ces mêmes intérêts et engagements. Mais si les individus ont des modes de vie de plus en plus différenciés, s'ils adhèrent à des valeurs de plus en plus diverses et s'ils forment des groupes à géométrie variable, comment élaborer des programmes d'action qui leur soient communs, et comment les représenter ? ».

Cette perte de sens entre les groupes sociaux et le politique est certes vraie à l'échelle nationale, mais elle touche aussi et de façon de plus en plus nette l'échelle locale, communale en particulier. Le lieu a en effet perdu une partie significative de sa capacité à faire le lien social.

Comme le montrent de nombreux et récents travaux de sociologie urbaine, les habitants des villes d'aujourd'hui appartiennent

ou se réfèrent de plus en plus à des « groupes sociaux » diversifiés. L'habitant des villes ne peut plus se définir simplement en référence à son lieu de résidence, à son travail, à ses pratiques sociales ou culturelles. Si, pendant longtemps, la production de la société s'inscrivait dans ces principes de « localisation » fortement corrélés entre eux (le lieu de résidence, le lieu de travail, les lieux des loisirs étaient en partie déterminés les uns par les autres, comme enchaînés entre eux), c'est ce principe même qui est fortement remis en question par les formes récentes de l'évolution des sociétés urbaines.

Dès 1988 Michel Maffesoli avec « Le temps des tribus ; le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes »⁴, analysait les logiques à l'œuvre dans la production des « groupes sociaux » qui se constituait en référence à des pratiques de consommation et à leur gestion symbolique. Contrairement à la stabilité induite par l'organisation « traditionnelle » en classes sociales et en groupes sociaux sur des territoires à peu près clairement définis et identifiés, le néo-tribalisme est caractérisé par la fluidité, les réunions ponctuelles et la dispersion. Ce type de phénomène n'a fait que s'accroître dans les années récentes, en lien avec l'usage des réseaux sociaux notamment.

La multiplication, par les grandes enseignes de distribution commerciale, des « cartes de fidélité » constitue ainsi une réaction à cette disparition du lien de fidélité qui existait autrefois entre « groupes sociaux », voire « classes sociales » et pratiques de consommation. C'est précisément parce que le client est de moins en moins lié à une enseigne, à une marque, à une localisation, qu'il est de plus en plus « inconstant » ou « volatile »... qu'il apparaît important de le « relier » par toute une série d'astuces de marketing. En fait, il semble que nous assistions,

sinon à la disparition, du moins à une redéfinition drastique de la notion de zone de chalandise. Ces zones de chalandise évoluent à l'instar des territoires. Ici le chaland, là l'habitant/citoyen, ont imposé de par l'évolution de leurs pratiques, de leur mode de vie, une recomposition des territoires.

Au-delà de leurs dimensions politiques, les TIC et Internet sont les outils d'une redécouverte de nouvelles socialités, de nouvelles aménités urbaines.... Avec la croissance urbaine, le développement, à côté des territoires « continus », d'espaces « mobiles », « augmentés », « réticulaires », il se pourrait fort bien que les TIC aient pour rôles essentiels d'offrir la possibilité aux usagers de recomposer des territoires à l'intérieur d'un espace de plus en plus complexe, contradictoire, indifférencié.

Espaces mobiles, augmentés, réticulaires... se présentent comme de nouvelles modalités des formes émergentes de l'urbanité « hypermoderne » telle que la présentent notamment François Ascher⁵ ou Dominique Boulier.

Considérant les façons dont l'homme contemporain, urbain et utilisateur des machines à communiquer, dont le téléphone mobile, structure sa relation à l'espace, Dominique Boulier propose le concept d'« habitèle »:

« Ce qui constitue l'habitèle comme compétence humaine repose sur ces objets (...), clés, cartes bancaires, moyens de paiement, cartes d'accès, de transport, cartes SIM, papiers d'identité, permis divers, assurances, qui toutes portent un statut juridique clair. Je les appelle « habitèles restreintes, car ils constituent le noyau même de nos appartenances (...)

On pourrait rapprocher ce concept d'habitèle de celui qui avait été proposé par l'éthologiste états-unien Edward T. Hall de proxémie.

⁴ Ed. La table ronde, Paris, 1988.

⁵ F. Ascher, « La société hypermoderne ou Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs », Ed. de l'aube, 2000.

Chaque être vivant se construit à travers un rapport à plusieurs « distances » qui fondent son rapport au monde, et qui s'articulent dans des échelles variées, entre l'intime et l'extime. De ce point de vue, les « habitèles restreintes » de D. Boulier correspondent à un ensemble d'outils qui permettent de parcourir l'espace urbain sans risque de friction. Ces outils sont des extensions de la corporalité et de son exposition sociale.

En revanche, lorsque nous emportons avec nous notre musique préférée (...) ou nos livres qui vont nous absorber, nous véhiculons avec nous tous nos mondes d'appartenance. Nous déplaçons des morceaux de notre culture particulière dans un environnement urbain supposé anonyme et marqué bonne nuit par la réserve. Nous touchons là déjà à ce que j'appelle « l'habitèle augmenté » (...) et elle se rassemble déjà dans le téléphone portable qui porte aussi nos MP3 et nos eBooks. Mieux encore, nous avons accès à tous nos mondes d'appartenance à la fois, disponibles au bout des doigts. »⁶

On pourrait donc considérer que les TIC soient des outils susceptibles de remettre de l'ordre, de réorganiser l'espace. Ils seraient porteurs de « nouveaux périmètres » et de nouvelles capacités à se situer en dehors des territoires du quotidien, dans les espaces réticulaires, porteurs de nouvelles façons d'être au monde, de nouveaux processus d'identification sociale... Généralement appréhendés comme des outils au service de la montée des individualismes, ces TIC permettraient aussi de se « relier », de se « référer » à des groupes sociaux, sa famille ou sa famille élargie, sa ou ses communautés d'origine ou de référence.

3 L'émergence de la coopération décentralisée en matière de « numérique »

Au registre des grandes réformes et des processus de transformation à l'œuvre au sein des pouvoirs locaux, la notion de coopération décentralisée représente de toute évidence une évolution nettement moins importante que l'intercommunalité. Si on a pu dire que cette dernière constituait une « révolution silencieuse », on se rend compte que, quant à elle, l'expression « coopération décentralisée » souffre de nombreuses incompréhensions, de nombreux quiproquos.

Ainsi, dans le vaste questionnaire envoyé aux villes candidates au Label Ville Internet 2013, 80 % des villes ont répondu à la question « Que faites-vous en matière de coopération décentralisée et quelle est votre politique sur les TIC ? » qu'elles ne comprenaient pas la question. La coopération décentralisée est généralement confondue avec la pratique de « jumelage », avec l'intercommunalité ou avec des partenariats publics-privés. Elle ne semble d'ailleurs répondre à des demandes sociales clairement formalisées que dans le cadre des espaces transfrontaliers, dans lesquels les collectivités locales ont été plus tôt qu'ailleurs enrôlées dans des projets internationaux de coopération.

C'est ainsi que Vélizy-Villacoublay signalait : « Nous avons aidé la société Bulkix à développer une stratégie d'export. Bulkix a ouvert un bureau à San Francisco ».

Autrement dit, pour nombre des villes ayant répondu au questionnaire, est coopération décentralisée tout ce qui amène la collectivité à intervenir en dehors du territoire communal et avec d'autres partenaires que le partenaire étatique. Seule 20 % des villes Internet ayant répondu à la question de la

⁶ Dominique Boulier, (2011), « Habitèle virtuelle ; In Dossier Aires numériques », Revue Urbanisme, n° 376, p. 43.

coopération décentralisée indiquent des actions en la matière. Même dans ce cas, la coopération décentralisée ne semble pas très clairement maîtrisée puisqu'on peut retrouver, sous cette mention, des partenariats avec des acteurs économiques étrangers : « Metz a répondu à divers appels à projets dans le domaine des TIC qui l'ont amenée à un échange avec des partenaires internationaux. De plus, et pour citer le plus récent, la ville a mis en place le service de paiement de stationnement par téléphone portable gratuit pour l'utilisateur en partenariat tripartite avec une société allemande et diverses entités publiques et privées européennes. Nous pouvons citer aussi le projet Enthrone qui a vu participer aux côtés de la ville de Metz, des entreprises privées ».

L'ensemble des quiproquos que nous constatons autour de la notion de coopération décentralisée renvoie à plusieurs difficultés, dont une est d'ordre méthodologique, et l'autre plutôt à un phénomène de disjonction entre une réalité en débat et ses représentations.

La difficulté méthodologique est liée au fait que les personnes qui répondent au questionnaire Villes Internet sont généralement les spécialistes, dans la commune, des politiques TIC et non les responsables des relations internationales. Dans ce cas, la difficulté rend compte d'une mauvaise collaboration interne, d'une mauvaise circulation de l'information au sein de la collectivité qui participe au Label. Dès lors que les TIC sont censées participer à une réorganisation des services en instituant un décloisonnement des services traditionnels, ce constat souligne toutefois une certaine incohérence.

L'autre difficulté est d'un ordre bien différent. Elle est le reflet d'une difficulté à élaborer une stratégie de développement qui tienne compte du tropisme des réseaux. Dès lors, au-delà des aspects humanitaires évoqués par

le texte de Destiny Tchéhoulali⁷, la coopération décentralisée présente d'autres intérêts, dont celui de l'apprentissage de politiques non plus territoriales, mais réticulaires. Ce sont celles qui sont en capacité à prendre en compte les nouveaux modes de vie en relation avec les espaces de vie contemporains. C'est ainsi, qu'elles peuvent, par exemple, prolonger des pratiques d'une partie de la population présente sur son territoire et qui, au-delà du fait d'être habitants du territoire communal, peuvent aussi être membre de diasporas en relation avec des territoires éloignés, engagés dans des solidarités à distance.

Comme l'ont montré de nombreux travaux récents, les métropoles ont déjà acquis une expérience de fonctionnement en réseaux. Les métropoles sont reliées entre elles et se présentent comme des nœuds d'un réseau intermétropolitain qui finit par avoir plus d'efficacité que les liens que la ville métropole entretient avec son arrière-pays.

Les problématiques récentes du développement local montrent bien en outre que les villes dynamiques sont celles qui acquièrent ce type de compétence du fonctionnement en réseau. Que ce soit pour expérimenter des projets innovants, pour participer à des projets internationaux, ces partenariats ou ces liens de solidarité en réseaux apparaissent de plus en plus importants.

Or, les compétences en la matière sont en voie d'invention, de formalisation. La question cruciale de la formation des compétences est sans doute, dans ce contexte mouvant, le défi le plus important, sachant que ces compétences devraient être celles qui devraient relier les territoires d'un côté, les réseaux de l'autre.

⁷ p. 35 de ce guide.

Bibliographie

- François Ascher, (2000), « La société hyper-moderne ou Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs », Editions de l'aube.
- Manuel Castells, (1999), « La société en réseaux », Editions Fayard.
- Elie Cohen, (1992), « Le colbertisme High Tech, Economie des Télécom et du Grand Projet » ; Editions Pluriel ; Collection Enquête.
- Jean-Luc Bœuf, (2003), « Décentralisation et expérimentations locales, Problèmes politiques et sociaux », N°895, La Documentation Française.
- Laurent Davezies, (2012), « La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale », Collection La République des idées, Editions du Seuil.
- Emmanuel Eveno, (1998), « Les pouvoirs urbains face aux technologies de l'information et de la communication », PUF, Collection « Que sais-je ? »
- Emmanuel Eveno et Daniel Latouche (2003), « Les collectivités locales, acteurs du modèle français de société de l'Information » ; Supplément K au Rapport de Nicolas Currien et Pierre-Alain Muet ; « La Société de l'information » ; CAE ; remis au Premier Ministre, pp. 263-276.
- Daniel Latouche, (2011), « Ce que les TIC peuvent (peut-être) faire pour les villes africaines. Réflexions à partir du terrain » ; Communication au colloque international « Villes et Territoires Numériques », Paris.
- Alain Lefebvre, Gaëtan Tremblay, (1998), « Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales », Editions Presses Universitaires du Québec / Presses Universitaires du Mirail.
- Ariella Masbounji, Alain Bourdin, (2004) « Un urbanisme des modes de vie », Coll. Ville-Aménagement, Editions Le Moniteur.
- Armand Mattelart, (2001), « Histoire de la société de l'information », Coll. Repères, Editions La Découverte.
- Martin Vannier, (2009), « Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives », Presses Universitaires de Rennes.
- Thierry Vedel, (1996), « Les politiques des autoroutes de l'information dans les pays industrialisés. Une analyse comparative » ; In Dossier : les autoroutes de l'information, Revue Réseaux, n°78.
- Pierre Veltz, (2002), « Des liens et des lieux. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation », Coll. Poche essai, Editions de l'aube.
- Jean Viard, (2011), « Nouveau portrait de la France. La société des modes de vie », Editions de l'aube.

POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET COLLECTIVITÉS LOCALES EN AFRIQUE

Le chaînon manquant ?

Olivier Sagna

Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar), Directeur des études, des politiques et de la coopération à la Direction générale de l'enseignement supérieur, ministère sénégalais de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Près d'une décennie après la tenue du premier Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'information organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Lyon (France) dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), force est de constater que l'écrasante majorité des collectivités locales africaines ne sont toujours pas en mesure de s'approprier les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de les intégrer dans leurs stratégies de développement local. Cette incapacité est d'abord liée aux lacunes auxquelles elles font face en matière de ressources humaines, matérielles et financières, lacunes auxquelles s'ajoutent très souvent les compétences limitées des responsables politiques qui sont à leur tête.

Cela étant, il ne faut pas négliger une autre dimension, plus structurelle, qui tient au fait que jusqu'à une date récente tout ce qui touchait aux télécommunications et aux technologies était du ressort quasi exclusif de l'Etat. Ainsi, de leur naissance à la fin du XIX^e siècle jusqu'à leur dérégulation au milieu des années 1980, les télécommunications se sont développées, un peu partout à travers le monde, dans le cadre d'un monopole naturel exercé

par des entreprises publiques qui ignoraient royalement les collectivités locales.

Pour ce qui est de l'informatique puis d'Internet, il ne faut jamais oublier que leur naissance découle de programmes de recherche militaire visant dans le premier cas à augmenter les capacités de calcul nécessaires aux artilleurs avec pour résultat l'invention du premier ordinateur et dans le second cas la nécessité de disposer d'un réseau de communication maillé capable de résister aux effets d'une attaque nucléaire sur les systèmes de communication qui donnera naissance à Internet.

Outils au service du pouvoir régalien de l'Etat, les télécommunications ont donc toujours été au cœur de préoccupations d'ordre étatique et ayant pour horizon l'intérêt national, compris au sens central, excluant ainsi de facto de leur champs d'intervention, les collectivités territoriales et la dimension locale. D'ailleurs, bien que les spécialistes aiment à vanter le caractère horizontal, non hiérarchisé, peu contrôlé, décentralisé, réparti, démocratique, participatif, etc. d'Internet, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que le développement des sociétés de l'information à travers le

monde a, pour l'essentiel, reposé sur la mise en place de puissantes politiques publiques. National Information Infrastructure (NII) aux Etats-Unis, Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) en France, livres blancs et autres documents de politique communautaire au sein de l'Union européenne (UE), on ne compte plus les interventions de la puissance publique à l'échelle nationale voire régionale pour mettre en place des cadres propices au développement des TIC.

L'Afrique n'a pas échappé à cette dynamique et des politiques publiques continentales, régionales, nationales et sectorielles ont été peu à peu élaborées dans le but de tirer profit des opportunités offertes par la société de l'information. Point commun à toutes ces dynamiques, la faible présence, voire l'absence, des préoccupations liées au développement local et/ou s'inscrivant dans les différentes échelles de territoire composant les Etats avec pour conséquence la marginalisation des collectivités locales qui se sont ainsi retrouvées orphelines du numérique.

1 Et Internet tomba du ciel...

Si dans les pays développés Internet s'est construit par le bas, suite au maillage progressif du territoire résultant de l'interconnexion des réseaux dans les laboratoires et les entreprises (LAN), sur les campus (WAN), puis à l'échelle des villes (MAN) jusqu'à former des réseaux régionaux puis nationaux, en Afrique le schéma a été inverse. Compte tenu de l'extrême faiblesse du taux de pénétration de l'informatique et des télécommunications, il n'y avait peu, voire pas, de réseaux à

interconnecter à l'exception de quelques rares pays comme l'Afrique du Sud ou l'Égypte. Le déploiement d'Internet n'a donc pas résulté d'un maillage de réseaux existant sur le territoire mais plutôt, dans la grande majorité des cas, d'une connexion via satellite sur une passerelle Internet. Le mot « passerelle » exprime bien le caractère ténu et fragile de cette connexion, située la plupart du temps dans la capitale du pays.

C'est cette genèse qui explique que pendant longtemps, dans nombre de pays africains, l'accès à Internet n'était possible que dans la capitale politico-économique et dans quelques villes secondaires, le reste du pays, notamment les villes tertiaires et les zones rurales, n'étant pas connectées à cette infrastructure. Dès le départ, c'est donc le sommet, le centre, une petite portion du territoire, qui a été partie prenante de cette société de l'information en construction au détriment de la base, du local et de l'ensemble du territoire. Une fois cette infrastructure minimale de connexion à Internet mise en place, s'est posée la question des politiques publiques à mettre en œuvre pour favoriser l'entrée des pays africains dans la société de l'information.

1 Un texte fondateur : l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)

Alors qu'une bonne partie du monde s'était lancée depuis le début des années 1990 dans la réflexion sur ce que devaient être les contours et le contenu de la Société de l'information, l'Afrique est restée pendant longtemps en marge de cette dynamique. En la matière, la situation qui prévalait se caractérisait « par l'existence d'initiatives extérieures au continent, l'absence d'une stratégie globale d'intégration à la société de l'information et une relative marginalisation de ses systèmes

d'information »⁸. Le tournant ne s'est opéré qu'en 1995 lors du colloque régional africain sur la télématique au service du développement organisé à l'initiative d'un partenariat regroupant l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Unesco, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du 3 au 7 avril 1995 à Addis-Abeba (Éthiopie)⁹. A cette occasion, la conférence des ministres africains adopta une recommandation sur la mise en place d'autoroutes de l'information en Afrique et demanda à la CEA de créer un groupe d'experts de haut niveau chargé de proposer un plan d'action¹⁰. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif de la CEA avait fait remarquer qu'il s'agissait du premier colloque du genre organisé en Afrique et clairement tracé les enjeux, à savoir « discuter de la situation de l'Afrique dans ce domaine et par rapport aux autres régions du monde, afin de proposer un plan d'action pour le futur »¹¹. La recommandation, comme un péché originel, proclamait que « L'objectif visé devrait être la promotion des décisions politiques nécessaires et l'établissement des priorités claires pour le développement des services télématiques au plan national et international »¹². Dès le début la dimension locale avait été omise au profit du national et de l'international même si cela pouvait se comprendre d'une certaine manière vu le caractère international de la réunion qui regroupait des délégués représentants des Etats.

Présidé par l'Égyptien Hisham El Sherif, Président du Conseil consultatif de l'Information and Decision Support Center (IDSC), le groupe d'experts mis en place était composé du Sud-africain Michael Jensen qui en fut le rapporteur, du Nigérian Raymond U. Akwule, Directeur du Centre for Telecommunications,

Informatics and Broad-casting du Department of Communication de George Mason University (Etats-Unis), de la Tunisienne Karima Boune-mra, Directrice de l'Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications (IRSIT), du Sud-africain Ben Fouche du Council for Scientific and Industrial Research (CSIR), du Camerounais Richard Maga, Conseiller du Ministre des postes et télécommunications, du Kenyan Muriuki Mureithi de la Telecommunications Foundation of Africa (TFA), du Sénégalais Momar Aly Ndiaye, Délégué à l'informatique et de l'Éthiopien Dawit Yohannis, porte-parole de l'Assemblée nationale. Ils ont été assistés par deux universitaires états-uniens, Derrick Cogburn et Ernest Wilson, respectivement Directeur exécutif et Directeur exécutif adjoint de la Global Information Infrastructure Commission-Africa (GIIC Africa)¹³ basée au Center for Strategic & International Studies de Washington (Etats-Unis). Après trois réunions de travail organisées respectivement au Caire (Égypte), à Dakar (Sénégal) et à Addis-Abeba (Éthiopie), le groupe d'experts remet, au printemps 1996, un document intitulé « Rapport relatif à l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information (AISI) : Cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et la communication ». Sa principale recommandation est de mettre en place, dans chaque pays africain, une infrastructure nationale d'information et de communication ou National Information and Communication Infrastructure (NICI). Il est par ailleurs mentionné que la stratégie mise en œuvre se doit de répondre, dans chaque pays, aux défis du développement que sont notamment la gestion de la dette, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la population, le chômage, la création d'emplois, l'industrialisation, la bonification des terres, les ressources en eau, le tourisme, le commerce, etc. Si la dimension

⁸ Pierre Dandjinou. « Les pays du Sud dans les nouveaux enjeux de l'information », p. 212 in Acte du colloque Actes du colloque de l'ABCDEF Université Laval, Québec 23 - 25 octobre 1995. « La Formation documentaire », textes réunis sous la direction de Richard Laverdière avec la collaboration de Claudio Fedrigo. Québec/Paris, ABCDEF/AUPELF-UREF, 1998, p. 256.

⁹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001124/112436fb.pdf>

¹⁰ Résolution 795 (XXX) de la CEA pour la mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique (2 mai 1995).

¹¹ http://www.africa.upenn.edu/Padis/Telem_Alloc.html

¹² Recommandations du colloque régional africain « La télématique au service du développement » (3-7 avril 1995).

¹³ La GIIC-Africa est la branche africaine de la GIIC créée suite à la réunion ministérielle extraordinaire des pays du G7 sur les autoroutes de l'information tenue en 1995 à Bruxelles (Belgique). Créée à l'initiative de dirigeants de grandes firmes du monde des technologies de l'information et de la communication, la GIIC a pour vocation de faire valoir les intérêts du secteur privé dans la construction de la Société de l'information.

sectorielle est prise en compte, par contre la dimension spatiale, avec les différentes échelles de territoires que sont notamment le local et le sous-régional, sont totalement ignorées de même que les collectivités locales en tant qu'institutions décentralisées.

Parmi les arguments mis en avant pour justifier la mise en place de cette infrastructure nationale d'information et de communication figurent la nécessité de connecter l'Afrique à l'infrastructure mondiale d'information afin de pouvoir bénéficier de toute une série d'opportunités parmi lesquelles figurent en bonne place le saut des étapes du développement par le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), un positionnement avantageux et à faible coût dans la nouvelle économie, la diffusion de la culture africaine, de ses produits d'information et même des produits et services informatiques dans le reste du monde, la diminution de l'exode rural (en permettant aux populations de travailler et de vivre là où elles se trouvent), etc. Les auteurs du document sont conscients du fait que « les populations illettrées et rurales ne pourront pas tout de suite utiliser directement l'infrastructure africaine de l'information » mais ils relativisent cet inconvénient en arguant que « les avantages induits pour le pays dans son ensemble se traduiront par des profits pour toutes les fractions de la société ».

2. Une vision privilégiant le national et ignorant le local

La vision de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information se place clairement à l'échelle continentale¹⁴ et fait sienne la réalisation des objectifs du traité instituant la Communauté économique africaine signé le 3 juin 1991 à Lagos (Nigeria)¹⁵ qui prévoit notamment la création de réseaux d'information

et de bases de données régionales qui s'inscrit lui-même dans le Plan d'action de Lagos (1980-2000) adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'objectif stratégique qui est décliné pour l'année 2010 est que « chaque homme et chaque femme, chaque écolier, village, service public et entreprise [ait] accès aux ressources en informations et aux bases de connaissances grâce aux ordinateurs et aux télécommunications ». En ce qui concerne les objectifs spécifiques, la connexion au reste du monde, la création de services d'information, la mise en place de communications peu coûteuses, la diffusion d'information auprès des particuliers, des milieux d'affaires, des ONG et du secteur public ainsi que l'échange et l'exportation de produits et services TIC figurent au rang des priorités. Dans les objectifs connexes et en avant dernier point, il est recommandé d'« adopter des politiques et des stratégies facilitant l'accès aux moyens d'information et de communication en donnant la priorité aux zones rurales, à la population au niveau local et aux autres groupes « sans voix », en particulier les femmes et les jeunes ». Le document identifie également la création d'emplois, la santé, l'éducation et la recherche, la culture, le commerce, le tourisme, la sécurité alimentaire, les femmes et le développement ainsi que l'environnement comme étant les problèmes prioritaires auxquels l'Afrique doit s'attaquer.

Les zones rurales, qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications (CMDT) de 1994¹⁶, et le local sont certes évoqués mais pas de manière centrale et surtout pas comme constituant des espaces d'intervention. Les tâches les plus importantes assignées aux gouvernements africains sont la création d'une infrastructure d'information et de communication à travers la libéralisation du secteur des

¹⁴ Dans le jargon du système des Nations Unies, le terme région est utilisé en lieu et place du terme continent.

¹⁵ Ahmed Mahiou. « La Communauté économique africaine » in *Annuaire français de droit international*, volume 39, 1993, p. 798-819.

¹⁶ Plan d'action de Buenos Aires pour le développement mondial des télécommunications. <http://www.itu.int/itudoc/itu-d/wtdc/wtdc1994/baape-fr.txt>. [Consulté le 20 octobre 2011].

télécommunications et des médias, l'élaboration de nouvelles législations et le respect des textes internationaux en matière de propriété intellectuelle, de protection de la vie privée, ainsi que de respect de la liberté d'expression et la garantie du droit d'accès à l'information. Si le secteur privé, les ONG et les médias se voient assigner un rôle, les collectivités locales quant à elles ne sont nullement mentionnées.

La mesure phare qui est proposée consiste en l'élaboration de plans relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication plus connus sous l'appellation de « plans NICI ». Ils sont censés répondre aux besoins des différentes composantes de la société que sont les décideurs, les hommes d'affaires, les étudiants, les travailleurs et le grand public mais ne prennent pas en compte de manière spécifique les élus locaux. La seule allusion au développement local figure dans le programme 4 intitulé « Développement rural intégré » qui recommande la création de centres de télécommunication ruraux, de kiosques ainsi que de services mobiles d'informatique et de télécommunication dans des endroits choisis avec l'aide de bailleurs de fonds internationaux (sic!).

Le premier plan NICI, avant la lettre, sera développé dans le cadre de l'Initiative ACACIA-Sénégal. Lancée par le CRDI, l'Initiative ACACIA¹⁷ se veut une contribution du Canada à l'Initiative société africaine à l'ère de l'information¹⁸. Développée dans un cadre multi-acteurs associant le gouvernement, la société civile, l'enseignement supérieur et le secteur privé, ACACIA, contrairement à l'écrasante majorité des projets TIC menés à l'époque, concentre son attention sur les communautés de base et le développement local et non sur l'Etat et le développement national. Avant son approbation officielle par le CRDI, elle a fait l'objet d'une étude préliminaire¹⁹ et

l'avant-projet de stratégie qui a été élaboré a été examiné lors d'un atelier de validation rassemblant des représentants de l'Etat, de la société civile, du secteur privé, des élus locaux, des médias, de l'université²¹, etc., ce qui est particulièrement innovant, à l'époque, en matière de processus d'élaboration de politique. La stratégie recommandée met l'accent sur le plaidoyer pour l'extension géographique et sociale du bénéfice des TIC, la fourniture d'équipements informatiques articulée à la formation, non seulement à l'utilisation mais également à la maintenance, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes de même que le partenariat avec les organisations communautaires de base (OCB) et les organisations d'appui au développement. Dans leurs recommandations, les participants ont clairement identifiés les collectivités locales et la coopération décentralisée comme étant des acteurs-clés sur lesquels il faut s'appuyer.

Dès 1997, un groupe de dix pays²² s'engage dans l'élaboration de la première génération de plans NICI ou « stratégies nationales » en matière de TIC avec l'appui de la CEA. La démarche préconisée, qui s'inspire de l'expérience ACACIA-Sénégal, se veut participative mais les collectivités locales sont absentes de la liste des parties intéressées devant participer activement à un tel processus²³. De même, les applications utiles qui ont été recensées sont principalement, pour ne pas dire exclusivement, destinées à être mise en œuvre par les différents ministères sectoriels et donc par l'Etat. S'agissant de l'administration, les applications suggérées visent à améliorer la communication et la circulation de l'information entre les services étatiques même si l'amélioration de l'accessibilité de l'administration publique pour les citoyens est mentionnée. Au chapitre « décentralisation », il est surtout question de rendre les informations gouvernementales accessibles

¹⁷ L'acronyme ACACIA désigne le programme intitulé « Communautés et Société de l'information en Afrique ».

¹⁸ « L'initiative ACACIA » in ACACIA Communautés et société de l'information en Afrique, Bulletin de liaison des acteurs de la stratégie ACACIA-Sénégal, n°1 décembre 1997.

¹⁹ Olivier Sagna et Fatoumata Sow. « Étude préliminaire à l'élaboration de la stratégie ACACIA au Sénégal », Dakar, CRDI, Décembre 1996, p. 53.

²⁰ Pape Gorgui Touré. « Stratégie ACACIA au Sénégal », Dakar, CRDI, janvier 1997, p. 86.

²¹ Olivier Sagna et Fatoumata Sow. « Stratégie ACACIA au Sénégal », Rapport général de l'atelier organisé à Saly Portudal du 8 au 10 janvier 1997. Dakar, CRDI, p. 35.

²² Ces pays étaient le Burundi, l'Éthiopie, le Mali, le Malawi, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Tunisie.

²³ Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. E/CA/ADF/99/8. Le processus de développement de l'infrastructure nationale de l'information et la communication (INIC) en Afrique. Forum pour le développement de l'Afrique. 1999, p. 22.

localement et non l'inverse et encore moins de rendre l'information locale accessible aux citoyens dans les espaces dans lesquels ils vivent. Globalement, l'accent est mis sur la e-administration plus que sur la e-gouvernance et sur l'amélioration de l'efficacité interne de l'administration plus que sur la qualité de service rendu aux citoyens et aux interactions avec ceux-ci.

2 Décentralisation et émergence de la société de l'information : des processus parallèles

La non prise en compte des collectivités territoriales et de la problématique du développement local dans l'élaboration des politiques publiques traitant de la société de l'information en Afrique est particulièrement paradoxal. En effet, la Banque mondiale, le ministère français de la Coopération et l'Agence de coopération allemande GTZ ont créé depuis 1991 le Partenariat pour le développement municipal (PDM) dont l'objectif est de soutenir les politiques de décentralisation et de renforcement de capacité des collectivités locales en Afrique²⁴.

Dans ce contexte, toute une série de politiques de décentralisation, notamment en Afrique de l'ouest francophone, ont été initiées. Au Burkina Faso, en 1991, une importante réforme institutionnelle a été initiée avec la création progressive de collectivités locales et la mise en œuvre d'une déconcentration administrative des services étatiques. Cette démarche s'est accélérée à partir de 1998 avec l'adoption de cinq lois organisant la décentralisation qui seront complétées par

quatre autres lois votées en 1998 avant qu'un Code général des collectivités territoriales ne soit adopté en 2005. Au Mali, le processus de décentralisation a été lancé en 1993 avec la création d'une Mission de décentralisation²⁵ (MDD) et l'adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires dont le point d'orgue sera le vote de la loi n°96 059 du 4 novembre 1996 portant création de communes qui parachève la réorganisation territoriale conduite par la MDD et aboutit à la création de 701 communes²⁶. Au Sénégal, où le processus a commencé dès 1972 avec la création de communes rurales, la décentralisation est entrée dans une phase nouvelle en 1996 avec le transfert par l'Etat de neuf domaines de compétences aux collectivités locales en matière économique (planification, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, urbanisme et habitat), culturelle (éducation, jeunesse et culture) ainsi que sociale et sanitaire (santé publique et action sociale) suite à l'adoption de la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales²⁷. Au Niger, l'adoption de la loi n° 98-29 du 14 septembre 1998 créant 73 communes, de la loi n° 98-30 du 14 septembre 1998 créant 36 départements, de la loi n° 98-31 du 14 septembre 1998 créant 7 régions, de la loi n° 98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des communautés urbaines et de la loi n° 98-33 du 14 septembre 1998 créant la communauté urbaine de Niamey ont jeté les bases du processus de décentralisation²⁸. Au Bénin, des états généraux de l'administration territoriale ont été organisés en 1993 qui ont débouché sur l'adoption de la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale qui consacre la décentralisation²⁹.

Dès lors, il est difficile de comprendre pourquoi tant les bailleurs, pourtant très présents dans la gestation puis l'accouchement

²⁴ Observatoire de la décentralisation. « Etat de la décentralisation en Afrique », Paris/Cotonou, Karthala/ PDM, 2003, p. 357.

²⁵ Pamphile Sebahara. « Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso ». Document de réflexion ECDPM n° 21, novembre 2000, p. 31.

²⁶ Bréhima Kassibo, « La décentralisation au Mali : Etat des Lieux », Bulletin de l'APAD, n°14, 1997, URL : <http://apad.revues.org/579> [Consulté le 15 octobre 2011].

²⁷ Djibril Diop. « Décentralisation et Gouvernance Locale Au Sénégal - Quelle Pertinence Pour Le Développement Local ? » Paris, L'Harmattan, 2006, p. 267.

²⁸ M. Maman Salifou. « Historique de la décentralisation au Niger », Direction générale de l'administration territoriales et des collectivités locales, mai 2008, p. 15.

²⁹ Direction générale de la décentralisation et de la gouvernance locale. Recueil des lois sur la décentralisation. Septembre 2010, p. 130.

de l'AIISI, que les Etats africains engagés dans des processus de décentralisation de même que la société civile et les ONG fortement impliquées dans des expériences visant à promouvoir le développement local, n'aient pas pensé voire exigé que les collectivités locales soient impliquées dès le départ dans cette dynamique majeure qu'était la construction de la société de l'information en Afrique. Conséquence de cette situation, en dehors des projets-pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative ACACIA et des télé-centres communautaires polyvalents (TCP) implantés par l'Unesco à Malanville (Bénin), Tombouctou (Mali), Nakaseke (Ouganda), Sengerema (Tanzanie), Manhi-ça et Namaacha (Mozambique) et Harar (Éthiopie) pendant de nombreuses années, très peu d'initiatives liées au développement de la société de l'information en Afrique s'inscriront dans la dynamique du développement local. D'ailleurs, lors de la seconde vague de plans NICI, élaborés avec l'appui de l'Union européenne (UE), la même démarche sera reconduite quasiment à l'identique mettant toujours l'accent sur la dimension nationale, centrale et étatique au détriment de la dimension locale, décentralisée et des collectivités locales³⁰.

1. La priorité donnée à l'intégration régionale et continentale

Si la dimension locale a été pendant longtemps ignorée, par contre la dimension sous-régionale s'est très vite imposée sous la houlette notamment des organismes d'intégration économique tels l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire

d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté de développement des Etats d'Afrique australe (SADEC) ou encore le marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), soucieux d'unifier les marchés des télécommunications et des TIC. C'est ainsi que des associations de régulateurs telles la Telecommunications Regulators Association of Southern Africa (TRASA)³¹, l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'ouest (ARTAO)³² et l'Association of Regulators of Information and Communications for Eastern and Southern Africa (ARICEA)³³ se sont mises en place avec pour principal objectif l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires. En Afrique de l'ouest, ce processus a débouché d'une part sur l'adoption de directives sur les télécommunications par l'UEMOA en 2006 et d'actes additionnels au traité de la CEDEAO en 2007 suite à un processus d'harmonisation commun initié avec l'appui de la Banque mondiale, de l'UE et de l'UIT en 2003³⁴.

A l'échelle continentale, des politiques publiques ont également été élaborées dans le cadre du volet TIC du NEPAD. Lancées sous le label « Connecter l'Afrique », lors d'un sommet rassemblant les dirigeants africains qui s'est tenu les 29 et 30 octobre 2007 à Kigali (Rwanda), cette initiative vise à compléter, accélérer et renforcer les projets et investissements TIC existants dans le secteur public comme privé. L'action du NEPAD porte principalement sur deux grands axes à savoir les infrastructures et l'introduction des TIC dans le système éducatif. S'agissant du premier aspect, le NEPAD a pour ambition de bâtir un réseau d'infrastructures à haut débit visant d'une part à relier tous les pays africains entre eux et au reste du monde par des câbles sous-marins existants et à construire (Uhurunet) et d'autre part à relier chaque pays

³⁰ Les pays concernés étaient le Ghana, le Mali, le Niger, le Malawi, le Nigeria, l'Ouganda et la République centrafricaine.

³¹ Créée le 15 septembre 1997 à Dar Es Salaam (Tanzanie), la TRASA s'est muée en Communications Regulators' Association of Southern Africa (CRASA) en 2006 pour prendre en compte la convergence de l'audiovisuel et des télécommunications.

³² Lancée en septembre 2000 à Abuja (Nigeria), l'ARTAO a été officiellement mise en place en novembre 2002.

³³ L'ARICEA a été lancée en janvier 2003 à Addis-Abeba (Éthiopie).

³⁴ Jacques Blanché et Raphaël Nkolwoudou. « OHADA des Télécoms : harmoniser les cadres réglementaires pour dynamiser le marché africain des communications électroniques ».

³⁴ <http://www.ohada.com/>, 6 oct. 2006.

africain à ses voisins par des câbles terrestres (Umojanet)³⁵. Concernant le second aspect, il est connu sous l'appellation « e-Schools du NEPAD » et a pour objectif d'exploiter les TIC afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles primaires et secondaires d'Afrique en vue de doter les jeunes du continent de connaissances et compétences qui leur permettront de participer à la société de l'information et à l'économie du savoir³⁶.

2. Le déclin de Bamako 2000

La prise en compte de la dimension développement local dans les politiques publiques liées à la société de l'information a été un long processus dont les résultats n'ont commencé à se faire sentir que plusieurs années après le lancement de l'ANAI. C'est à l'occasion de Bamako 2000, la conférence organisée par le réseau ANAIS³⁷ du 21 au 26 février 2000, que le rôle des collectivités locales dans la mise en place de la société de l'information en Afrique a sans doute été évoqué pour une des toutes premières fois. Cependant, le plan d'action adopté à cette occasion ne leur accorda pas une place très importante. Tout au plus recommandait-il une plus grande implication des élus dans les discussions touchant aux politiques liées à la société de l'information. Il mentionnait les potentialités des TIC pour le développement local et préconisait des échanges entre experts et responsables de collectivités locales de manière à partager les compétences et l'expertise³⁸. En fait, le réseau ANAIS avait retenu d'organiser sa prochaine rencontre sur le thème « Cyber-citoyenneté et coopération décentralisée » à Dakar l'année suivante³⁹ mais celle-ci ne put se tenir pour des raisons financières. Ceci dit, un des faits les plus marquants de la conférence Bamako 2000 fut sans aucun doute l'annonce faite par

le président malien Alpha Oumar Konaré, lors de la cérémonie de clôture, de son intention de lancer un projet visant à connecter les 701 communes du Mali à Internet⁴⁰. Cette annonce avait fortement marqué les esprits car c'était la première fois qu'un Chef d'Etat africain exprimait avec autant de conviction sa volonté d'insérer son pays dans le développement de la Société de l'information et que par ailleurs il ne s'agissait pas de lancer une énième stratégie nationale conçue par l'Etat mais au contraire d'aller vers les collectivités locales et de s'inscrire dans la logique du développement local.

3. Les collectivités locales et la dynamique du SMSI

Malgré cette avancée, le développement local et les collectivités territoriales africaines n'ont véritablement commencé à avoir le droit de cité qu'à l'occasion du processus préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui comportait un « Sommet des villes, des pouvoirs locaux et des régions ». C'est dans le cadre de la préparation à cet événement que s'est déroulé le premier « Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'information » du 8 au 10 juillet 2003 à Nouakchott (Mauritanie). Cette réunion a débouché sur l'adoption d'un plan d'action et la constitution d'un réseau des acteurs africains de la société de l'information. Dans la déclaration adoptée à l'issue de cette rencontre, les collectivités locales africaines ont pour la première fois revendiqué « le droit d'être étroitement associées au processus de négociation et de décision qui déterminent les contours de la nouvelle société de l'information et de la communication » arguant du fait que « les autorités locales, incarnant une politique de

³⁵ En swahili le terme « Uhuru » signifie « liberté » tandis que le terme « Umoja » veut dire « unité ».

³⁶ D'ores et déjà, plus de 80 e-Schools ont été créées, chacune disposant d'un laboratoire, d'un serveur et d'au moins vingt (20) ordinateurs fonctionnant en réseau ainsi que des périphériques tels que des scanners, des tableaux blancs électroniques interactifs et des imprimantes.

³⁷ L'Advisory Network for African Information Strategies (ANAI) est né à l'issue des Rencontres internationales « L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information », auxquelles avait notamment participé le président malien Alpha Oumar Konaré, organisées par la Fondation du devenir les 17 et 18 octobre 1996 à Genève (Suisse).

³⁸ Plan d'action de Bamako 2000.

³⁹ Amadou Top. « Internet au service du développement social, c'est possible ! », Batik n°7, février 2000.

⁴⁰ Alpha Oumar Konaré. « L'appropriation collective des NTIC légitime nos espoirs ». Discours de clôture de la Rencontre internationale Bamako 2000, 25 février 2000.

⁴¹ Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'information. Déclaration de Nouakchott. <http://www.cities.lyon.fr/Nouakchott.html>

⁴² Proposition faite lors de la Prepcom II de la phase I du SMSI qui s'était déroulée en février 2003 à Genève (Suisse).

⁴³ Cf. Olivier Sagna. « La participation de l'Afrique au SMSI. L'approche d'une ère nouvelle ? » p. 93-113 in *Le Sommet mondial sur la société de l'information et après : Perspectives sur la cité globale*, sous la direction de Michel Mathien, Bruxelles, Bruylant, 2007.

⁴⁴ Déclaration du Forum régional des collectivités locales africaines sur la Société de l'information (13-15 juillet 2005, Dakar). <http://www.cipaco.org/spip.php?article313> [Consulté le 16 octobre 2011].

⁴⁵ Déclaration politique du II^e Sommet mondial des villes et pouvoirs locaux sur la Société de l'information. Bilbao 11 novembre 2005. Document WSIS-05/TUNIS/CONTR/11-F.

⁴⁶ Le programme des CMC, alliant radio communautaire, téléphone, télécopie et ordinateurs connectés à Internet et offrant tant des services commerciaux que des services non lucratifs, gratuits ou subventionnés, orientés vers le développement à des communautés vivant dans des zones rurales, a été lancé par l'Unesco en janvier 2001 sous la forme d'un projet-pilote au Sri Lanka.

⁴⁷ Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Guinée, Mali, Mozambique, Nigeria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal et Tanzanie.

proximité, sont généralement les mieux placées pour dégager des priorités, opérer des choix et déterminer des solutions techniques adaptées aux réalités du terrain, à la vie quotidienne des citoyens et aux savoirs locaux ». Elles ont également demandé au NEPAD de « mettre en place un cadre de mise en œuvre des projets NTIC qui encouragent la coopération décentralisée entre les pays africains, le continent et le reste du monde »⁴¹. De plus, les collectivités locales ont joué un rôle aussi important qu'imprévu dans le cadre du SMSI puisque ce sont elles qui ont approuvé et donc légitimé, lors du Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'information organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Lyon (France), la proposition de création du Fonds de solidarité numérique (FSN) faite par le président sénégalais Abdoulaye Wade en février 2003⁴² qui avait reçu un accueil pour le moins mitigé de certains pays et une fin de non-recevoir de la part des pays développés⁴³.

Le second Forum africain des collectivités locales sur la Société de l'information qui s'est tenu du 13 au 15 juillet 2005 à Dakar (Sénégal) s'est à nouveau prononcé en faveur du FSN et a proposé la création d'un Réseau africain des collectivités locales pour la solidarité numérique (RACOLSON). Il a fait une série de recommandations parmi lesquelles (1) la promotion de la bonne gouvernance par la mise en place d'infrastructures adéquates afin de renforcer les instruments et mécanismes de gouvernance et de gestion de l'économie locale, (2) la vulgarisation, la formation de formateurs et l'usage de logiciels libres pour le développement des agendas locaux de gouvernance électronique, (3) le renforcement des capacités des pouvoirs et élus locaux ou encore (4) la prise en compte et l'intégration des TIC dans les projets de coopération décentralisée⁴⁴. Le deuxième Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de

l'information organisé du 9 au 11 novembre 2005 à Bilbao (Espagne) a quant à lui recommandé la mise en place d'agendas numériques locaux, appelés à renforcer le rôle des autorités locales et régionales afin qu'elles puissent assurer la mise en place d'infrastructures technologiques adaptées et fiables et favoriser, grâce aux TIC, l'accès aux services pour tous et demandé la mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée entre les villes, les autorités locales et régionales et leurs associations, à travers le monde, pour contribuer à réduire la fracture numérique⁴⁵. Les collectivités locales africaines ont tiré profit de cette dynamique tant du fait de la reconnaissance internationale du rôle qui pouvait et devait être le leur dans la construction de la Société de l'information que des engagements pris en matière de coopération. Ainsi, l'Unesco et de la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse s'engagèrent à financer l'implantation de vingt centres multimédias communautaires (CMC) dans des collectivités locales situées en milieu rural au Mali, au Mozambique et au Sénégal⁴⁶. De son côté, la France lança le projet « Appui au désenclavement numérique » (ADEN) qui permit la création d'une cinquantaine de centres dans onze pays d'Afrique subsaharienne⁴⁷. Cependant, l'Agenda de Tunis releva qu'en matière de TIC au service du développement, les initiatives des collectivités locales et des communautés locales n'avaient pas fait l'objet d'une « attention adéquate »⁴⁸.

4. Des projets confrontés au défi de la pérennisation et de la pertinence

Dans le cadre de la dynamique impulsée par le SMSI, un certain nombre d'initiatives visant à mettre les TIC au service du développement local, avec un accent particulier sur la « bonne gouvernance », ont été lancées dans différents pays⁴⁹, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée. Au Sénégal, les projets les plus significatifs ont été la création de sites d'information populaires (SIP) dans un certain nombre de communes et communautés rurales par le Centre de ressources pour l'émergence sociale participative (CRESP), la mise en œuvre du projet Cyberpop Bombolong d'Enda Tiers-Monde, la création de la Cellule régionale du numérique (CERENUM) du Conseil régional de Saint-Louis dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée avec la ville du Havre (France)⁵⁰ ou encore le portail de Guédiawaye lancé dans le cadre du projet eAtlas F.A.O.⁵¹ De son côté, le Burkina Faso a développé « l'Inforoute communale »⁵² qui se veut un portail d'information présentant les collectivités locales ainsi que des outils d'aide à la décision. Quant au Bénin, à travers l'Agence pour la gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (AGEN-TIC), il a mis en œuvre le programme e-gouvernance locale « Internet au service des communes et de la coopération décentralisée au Bénin »⁵³ qui a pour but, dans un premier temps, de doter toutes les communes de sites web.

Malgré les efforts déployés ici et là, il s'avère que la greffe numérique a du mal à prendre au sein des collectivités locales africaines. Les initiatives financées par la coopération, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou décentralisée, ne survivent généralement

pas au cycle du projet et lorsqu'elles subsistent ce sont plus comme des corps étrangers que comme de nouveaux démembrements/services de la collectivité locale. Au-delà des difficultés structurelles déjà mentionnées et de la marginalisation des collectivités locales dans les agendas numériques nationaux, cette situation découle également d'un manque de réflexion interne sur les contours que devrait prendre la société de l'information dans les territoires en réponse notamment aux besoins concrets des citoyens. En effet, le réflexe est trop souvent de vouloir copier ce qui se fait ailleurs en matière d'initiatives numériques sans se poser la question de l'utilité et de la pertinence du dispositif mis en place tant pour la collectivité locale que pour ses administrés. Ainsi au début des années 2000, nombre de collectivités locales se sont lancées dans la réalisation de sites web souvent pauvres en informations utiles, fournissant rarement des données à jour et ayant pour principal objectif de servir de vitrine promotionnelle pour les élus⁵⁴. La principale faiblesse de ces dispositifs et de ceux qui leur ont succédé est qu'ils ne fournissent aucune espèce de service utiles tant pour la gestion des collectivités locales que pour les besoins des citoyens. Fondamentalement, ce qui fait défaut dans les collectivités locales désirant utiliser le numérique au service du développement local, c'est une réflexion systémique et systématique portant autour des trois dimensions-clés que sont les infrastructures, les services et les usages.

⁴⁸ Agenda de Tunis pour la société de l'information. Document: WSIS-05/TUNIS/DOC/6 (Rév.1)-F. 18 novembre 2005.

⁴⁹ Hamani Kargne. « TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance », p. 69-76 in Actes du colloque Développement durable : leçons et perspectives, 1-4 juin 2004, Ouagadougou (Burkina Faso).

⁵⁰ Le projet CERENUM Saint-Louis. <http://193.55.175.48/eatlas-francophonie/portail-africain-francophone/liens-vers-d-autres-projets/le-projet-cerenum-saint-louis> [Consulté le 18 octobre 2011].

⁵¹ Cf. *Infra*, p. 161.

⁵² Cf. *Infra*, p. 99.

⁵³ Cf. *Infra*, p. 91.

⁵⁴ Voir à ce sujet la thèse d'Ibrahima Sylla. « Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise », Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, UCAD (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) - UTM, 2009, p. 446.

5. Des infrastructures locales pour des services adaptés et en adéquation avec les usages

La question des infrastructures locales est critique dans le sens où elle détermine le champ du déploiement des services par les collectivités locales et par conséquent les possibilités d'y accéder pour les citoyens. Or, suite aux politiques de libéralisation du secteur des télécommunications mises en œuvre depuis le milieu des années 1990 et ayant abouti à la privatisation de la majorité des opérateurs historiques, la puissance publique est désormais privée de cet instrument majeur d'aménagement du territoire⁵⁵.

Désormais, la couverture du territoire par les réseaux permettant d'accéder aux services TIC et de télécommunications est du bon vouloir des opérateurs privés. Or ceux-ci donnent la priorité aux réseaux mobiles au détriment des réseaux filaires plus coûteux à déployer et à entretenir et surtout plus long à rentabiliser que les réseaux mobiles. Certes, le territoire est souvent couvert dans des proportions approchant ou dépassant les 90 % de sa superficie comme de la population mais il n'empêche que la fracture sociale fait qu'un grand nombre de personnes n'est pas en mesure de tirer profit des opportunités offertes par ces réseaux.

Obsédées par la présence à tout prix sur Internet, nombre de collectivités locales oublient que la majorité de leurs administrés n'ont pas accès à ces outils et paradoxalement très peu d'entre elles se lancent dans des politiques d'aménagement numérique du territoire. Rares sont en effet les collectivités locales qui ont dans leurs projets le déploiement de réseaux wifi municipaux comme ceux que l'on trouve par exemple sur les places publiques du Cap-Vert⁵⁶ ou encore qui s'attèlent à créer des réseaux de points d'accès collectifs

à Internet dans les écoles, les centres sanitaires, les espaces culturels,... afin de faciliter l'accès à Internet à leurs concitoyens. Enfin, à un niveau supérieur, on ne voit guère de grandes villes africaines ou des régions investir dans les infrastructures de télécommunications, dans le cadre de partenariat public-privé par exemple, de manière à en faire un atout en termes de marketing territorial et d'être ainsi capables d'attirer les investisseurs s'appuyant sur les TIC.

L'absence de services utiles aux citoyens est le second goulet d'étranglement majeur qui rend chimérique nombre de projets numériques initiés par les collectivités locales africaines. Le problème de fond en la matière est que malgré les nombreux discours sur le développement à la base, l'approche participative, les démarches inclusives, etc. le travail de recueil des besoins est rarement opéré auprès des personnes physiques comme morales qui sont localisées sur le territoire des collectivités locales de manière à pouvoir déterminer objectivement et avec précision le type de services qui répondrait le mieux à leurs attentes. Ainsi, il est rare de trouver en ligne les formulaires et la description relative aux différentes démarches administratives que l'on peut vouloir effectuer dans les collectivités locales ou tout simplement de disposer des adresses et heures d'ouvertures des différents services, sans parler des coordonnées des médecins et des pharmacies de garde. De même, il est généralement impossible d'obtenir facilement des informations pratiques sur la localisation et le fonctionnement des principaux services publics opérant sur le territoire des collectivités locales. Certes, beaucoup d'efforts ont été faits en vue d'informatiser l'état civil mais le bénéfice se mesure plus en termes de fonctionnement interne que d'amélioration de la qualité du service fournie aux citoyens. Là où l'état civil est informatisé, les citoyens

⁵⁵ Olivier Sagna. « Privatisation, libéralisation, régulation : La réforme des télécommunications au Sénégal » in *Afrique contemporaine*, n° 234, (2010/2), p. 113-126.

⁵⁶ Michel Lesourd. « De l'oral à l'écran : des administrations numérisées. Réduire la fracture, créer la fracture ». Exemples africains in *Actes du colloque : Interactions et Usages autour du Document Numérique. Onzième colloque international sur le document électronique*, 28-30 octobre 2008, Rouen (France), p. 280, Coord. Maryvonne Holzem & Eric Turpin, Ed. Europa Productions, Paris, p. 280, pp. 271-278.

doivent toujours se déplacer et faire la queue pour faire des demandes d'actes et se les voir délivrer. Enfin, lorsque des informations sont disponibles, les dispositifs manquent généralement d'interactivité et se montrent peu adaptés aux profils des usagers tant du point de vue des canaux de diffusion que de la langue utilisée.

En effet, l'autre dimension-clé qui n'est généralement pas correctement prise en compte par les collectivités africaines et leurs partenaires au développement dans le cadre des projets locaux numériques, c'est bien la réalité des comportements et des usages des citoyens. Alors que le taux de pénétration d'Internet reste confidentiel dans la plupart des pays africains, que l'acquisition de l'outil informatique reste onéreuse, les connexions ADSL rares et coûteuses, l'analphabétisme numérique fort répandu et la non maîtrise des langues de communication officielles largement partagée, les uns et les autres développent, comme si de rien n'était, des applications Internet accessibles uniquement à une minorité de citoyens pour ne pas dire à une élite. Pendant ce temps-là, la téléphonie mobile présente un taux de pénétration dans la population africaine de 62,62 %⁵⁷, qui atteint 88,01 % au Sénégal⁵⁸, 110 % en Afrique du sud et même 135 % au Botswana⁵⁹ avec le phénomène multi-abonnement, sans que ceux qui développent des applications numériques ne cherchent à tirer profit de ce phénomène pour toucher un maximum de personnes ! En fait cette situation n'a rien de paradoxale et illustre bien les conséquences de l'imposition multiforme de l'idéologie du développement véhiculée tant par les bailleurs de fonds que par les ONG qui veut que les solutions ne peuvent que venir d'ailleurs même si elles s'avèrent totalement inefficaces dans les conditions du contexte local ! Ainsi depuis des années, les « penseurs » de projets numériques, braqués qu'ils sont

sur l'adaptation voire la réplique au Sud de dispositifs numériques mis en œuvre dans les collectivités locales du Nord, développent-ils des applications web auxquelles bien peu de gens peuvent accéder alors que des applications mobiles seraient beaucoup plus appropriées⁶⁰.

Conclusion

Au final, il apparaît qu'une des manifestations méconnues de la fracture numérique est l'exclusion des collectivités locales africaines des agendas numériques continentaux, régionaux et nationaux ainsi que de ceux des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les rares tentatives visant à déployer des initiatives numériques dans les collectivités locales africaines, sont le fait de la coopération décentralisée mais pèchent généralement par une insuffisante prise en compte du contexte et des attentes des acteurs locaux. Fondamentalement, il apparaît que les collectivités locales africaines ne sont pas prêtes pour s'engager dans la construction de sociétés locales de l'information compte tenu des nombreuses limitations auxquelles elles sont confrontées. Loin de nous l'idée de vouloir laisser entendre qu'elles ne devraient pas s'engager dans des projets de modernisation reposant sur les TIC ni bénéficier d'appuis nationaux ou internationaux leur permettant de tirer profit des opportunités offertes par le numérique. Simplement, force est de constater qu'elles ont besoin d'un puissant accompagnement avant de s'engager dans toute aventure numérique qui se veut pérenne. Dans cette perspective, plutôt que de leur proposer des projets et encore des projets, leurs partenaires au développement devraient au préalable les aider à établir des diagnostics numériques visant à faire le point sur l'état de l'infrastructure à l'intérieur des frontières qu'elles gèrent, les

⁵⁷ GSMA. Rapport 2011. Observatoire de la téléphonie mobile en Afrique. <http://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2012/04/africamobileobservatoryfrenchexecutive-summary-1.pdf> [consulté le 3 novembre 2012].

⁵⁸ ARTP. Observatoire de la téléphonie mobile. Juin 2012.

⁵⁹ PricewaterhouseCoopers. 600 millions d'abonnés mobiles en Afrique en 2016 ! <http://www.pwc.fr/600-millions-abonnes-mobiles-en-afrique-en-2016.html>. [consulté le 3 novembre 2012].

⁶⁰ Au Sénégal, ce n'est que tout récemment que l'ONG Aide et Action a développé une application permettant de déclarer des naissances par SMS dans des zones isolées, application certes peu spectaculaire mais qui a l'avantage d'être simple et sacrément utile.

ressources en tous genres dont elles disposent, les attentes de leurs administrés en termes de produits et services d'information, les capacités des futurs bénéficiaires de ces services à y accéder, etc. Sur cette base, et dans le cadre d'un processus participatif et inclusif, il sera alors possible de définir des agendas numériques locaux pertinents articulés aux stratégies nationales, régionales et continentales visant à promouvoir la société de l'information. Sans ce travail d'analyse préalable et renforcement de capacités, les collectivités locales africaines resteront un chaînon manquant essentiel à la construction de la société de l'information dans les territoires, la projection dans le global ne pouvant se faire durablement sans un fort ancrage local.

Bibliographie

Pierre Dandjinou, (1998), « Les pays du Sud dans les nouveaux enjeux de l'information », p. 212 in Acte du colloque Actes du colloque de l'ABCDEF Université Laval, Québec 23 - 25 octobre 1995. La Formation documentaire. Textes réunis sous la direction de Richard Laverdière avec la collaboration de Claudio Fedrigo. Québec/Paris, ABCDEF/AUPELF-UREF, p. 256.

Michel Lesourd, (2008), « De l'oral à l'écran : des administrations numérisées. Réduire la fracture, créer la fracture. Exemples africains » in Actes du colloque : Interactions et Usages autour du Document Numérique. Onzième colloque international sur le document électronique, 28-30 octobre 2008, Rouen (France), p. 280, Coord. Maryvonne Holzem & Eric Turpin, Ed. Europia Productions, Paris, p. 280, pp. 271-278.

Olivier Sagna, (2010), « Privatisation, libéralisation, régulation : La réforme des télécommunications au Sénégal » in Afrique contemporaine, n° 234, (2010/2), p. 113-126.

Ibrahima Sylla, (2009), « Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise ». Thèse de doctorat en géographie et aménagement, UCAD (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) - UTM, p. 446.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Quels enseignements tirer de cinq années d'expérimentations ?

Destiny Tchéhouali

Doctorant au LISST-CIEU,
Université de Toulouse,
consultant TIC et
Développement

1 La coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : logiques d'intervention, financement et généralités sur les projets

1. Eléments de définition et logiques d'intervention

Selon la définition donnée par le guide de la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : « La solidarité numérique se veut une approche positive de la coopération visant à déployer toutes les potentialités de l'Internet et du multimédia auprès de tous les publics concernés. La solidarité peut s'exercer à travers le transfert de ressources financières, matérielles et humaines. [...] En effet, donner du matériel informatique ne constitue pas, en soi, un projet de solidarité numérique. Il manque précisément au don les dimensions d'apprentissage, d'appropriation, de création de contenus et d'usages qui donnent son véritable sens à la solidarité numérique »⁶¹. Il s'agit en d'autres termes d'une démarche visant à réduire les inégalités dans l'accès, la production, le partage et l'utilisation des TIC à travers une solidarité active s'exprimant par différentes formes d'appui et

de collaboration. Cette démarche doit s'inscrire dans une approche multi-acteurs, pour assurer le financement et le développement de projets sur des territoires et auprès de populations ne disposant pas de moyens pour tirer bénéfice des avantages de la société de l'information.

A l'échelle locale, nous pouvons définir la solidarité numérique par l'ensemble des politiques et des formes d'action collective visant à optimiser la diffusion et l'appropriation des TIC par et pour tous les citoyens. Les partenariats de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique s'appuient sur des stratégies ambitieuses de développement numérique qui mobilisent l'implication de différents partenaires et acteurs du développement territorial. Pour réussir des politiques efficaces, les collectivités territoriales sont parfois amenées dans le cadre de leur convention de coopération décentralisée à recourir à des opérateurs externes (ONG, associations,...) auxquels elles délèguent certaines de leurs compétences, principalement sur des actions de sensibilisation, de dons d'équipements informatiques et/ou de formation aux usages des TIC. Cette forme de solidarité numérique se veut participative, car elle établit une relation de confiance horizontale et une collaboration directe entre plusieurs types d'acteurs (la

⁶¹ Direction générale de la coopération internationale et du développement – DGCID, Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique, ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Paris, 2008, p.21.

société civile et les collectivités territoriales, les administrations publiques locales, les agences locales ou régionales de développement de la société de l'information, les entreprises du tissu économique local opérant dans le secteur de l'informatique et des télécommunications). Les principales modalités de mise en œuvre à l'échelon local des actions de solidarité numérique sont : l'assistance technique, le transfert de compétences et d'expertise, le financement de projets, la formation et le renforcement des capacités, le lobbying, le plaidoyer et la sensibilisation.

2. Dispositifs et mécanismes institutionnels de financement

Chargée de définir et de mettre en œuvre la stratégie du ministère des Affaires Étrangères en matière de soutien et de développement des coopérations décentralisées, la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) agit à travers son dispositif d'appels à projets comme le principal bailleur financier des actions de solidarité numérique portées par les collectivités territoriales françaises ayant développé un savoir-faire en matière de lutte contre la fracture numérique.

De 2006 à 2012, sept appels à projets dont cinq annuels (2006, 2008, 2009, 2011, 2012) et deux triennaux (2007-2009, 2010-2012) ont été lancés par la DAECT sur la thématique B4 « Lutte contre la fracture numérique - Solidarité numérique ». Ces appels à projets thématiques visent à soutenir des projets qui favorisent l'utilisation de TIC dans les domaines tels que la gouvernance locale, l'apprentissage et la formation des jeunes, le développement économique, l'agriculture,.... Sur un total de 75 dossiers déposés sur cette thématique dans l'intervalle de sept ans, 51 ont été retenus pour un cofinancement de la

DAECT/MAE (soit plus des deux tiers du nombre total de dossiers de candidature déposés). Les projets retenus représentent un coût de financement global de 3 638 971 euros.

3. Géographie de la solidarité numérique décentralisée

La coopération décentralisée française dans le domaine de la solidarité numérique est d'abord francophone et africaine. Elle trace une carte très concentrée sur l'Afrique de l'Ouest francophone où quatre pays (Sénégal, Mali, Bénin, Burkina-Faso) totalisent à eux seuls 26 des 51 projets cofinancés par le MAE entre 2006 et 2012.

Avec 13 projets, le Sénégal est de loin, le pays qui suscite le plus d'intérêt auprès des collectivités territoriales françaises prêtes à s'engager dans une action de solidarité numérique dans le cadre de la coopération décentralisée.

Deux facteurs peuvent permettre d'expliquer cette situation :

- D'une part, le Sénégal tenait dans la première moitié de la décennie 2000-2010 un rang de pionniers parmi les Etats africains œuvrant pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière de TIC. Abdoulaye Wade, alors Chef de l'Etat sénégalais et Président du volet TIC du NEPAD, assumait à la fois un rôle de leadership pour l'intégration des TIC en Afrique et un statut de Père-fondateur de la « solidarité numérique », statut acquis lors du SMSI, grâce à son lobbying et son plaidoyer décisifs auprès de la communauté internationale.
- D'autre part, la France intervient en tant que principal donateur d'aide publique au développement au Sénégal et a toujours entretenu une



Auteur : Destiny TCHEHOUALI,
Université de Toulouse, Octobre 2012.
(La version interactive de cette carte
est consultable en ligne à l'adresse
suivante : [http://sourcemap.com/
view/4439](http://sourcemap.com/view/4439)).

étroite coopération avec ce pays. Le réseau de la coopération bilatérale franco-sénégalaise constitue ainsi un terreau favorable pour les politiques de coopération décentralisée dans le domaine de la solidarité numérique.

Sur les six premiers projets de solidarité numérique financés à titre expérimental en 2006 et 2007 par le MAE, trois ont été réalisés au Sénégal.

- Sénécléc : projet porté par la ville de Besançon au bénéfice de la ville de Dakar et du gouvernement sénégalais.
- CERENUM (création d'une cellule régionale du numérique) : projet réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville du Havre et la région de Saint-Louis du Sénégal.
- Outils collaboratifs (SIG participatif et portail pour l'e-gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise) : projet s'appuyant sur la coopération décentralisée entre la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et la ville de Guédiawaye au Sénégal.

Ces projets pilotes ont certainement servi d'exemples et ont contribué à inciter les autres collectivités territoriales françaises et sénégalaises qui se sont par la suite engagées dans des partenariats de solidarité numérique.

Outre le Sénégal, le Mali (5 projets), le Bénin (4 projets) et le Burkina-Faso (4 projets) sont les autres pays sur lesquels se concentrent le plus de projets de solidarité numérique portés par des collectivités territoriales françaises. Ce constat s'explique par le fait que la DAECT/MAE a appuyé l'organisation dans ces pays de manifestations ou d'événements clé (exemples des Assises de la coopération décentralisée ou des Rencontres du réseau eAtlas FAO à Bamako en 2009 et à Cotonou en 2011), qui ont été l'occasion de promouvoir le dispositif de financement des projets de solidarité numérique et de faire le bilan des projets pionniers en la matière. Ces événements ont permis également de partager de bonnes pratiques et de sensibiliser les élus et conseillers municipaux dans ces pays sur le rôle essentiel que peuvent jouer les TIC

dans l'amélioration de la gouvernance locale.

Sur le reste du continent⁶², les projets de solidarité numérique décentralisée se répartissent géographiquement comme suit : 3 en Afrique du Nord (Egypte, Maroc), 3 en Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon), 2 en Madagascar, 1 au Rwanda et 1 dans les Iles Comores. Depuis 2011, on constate des efforts de rapprochement et de mutualisation de pratiques entre les collectivités territoriales françaises intervenant soit sur les mêmes thématiques ou menant des actions similaires de solidarité numérique sur des territoires appartenant à une même aire géographique et culturelle.

4. Secteurs d'intervention de la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique

Les projets de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique peuvent être thématiquement regroupés en six secteurs d'intervention : e-gouvernance et e-administration ; éducation numérique et équipement informatique des écoles ; accès public et communautaire aux TIC et à Internet ; formation et renforcement des capacités TIC ; e-culture ou utilisation des TIC dans la culture ; e-agriculture ou utilisation des TIC dans l'agriculture.

Comme le montre la figure (page suivante), les secteurs de prédilection de l'action internationale des collectivités en matière de solidarité numérique sont principalement la gouvernance et l'administration électronique (18 projets) ainsi que l'éducation numérique et l'équipement informatique des écoles (15 projets).

Dans le domaine de l'administration électronique, la plupart des projets visent l'informatisation de l'état civil, des cadastres ou des actes domaniaux, la mise en réseau et

l'interconnexion des services municipaux. Pour ce type de projets, l'objectif est généralement de doter les municipalités en matériel informatique ou en logiciel afin de les accompagner dans leur processus de numérisation ou de dématérialisation des actes ou des registres civils.

On peut citer à titre d'exemple : l'informatisation de la municipalité de Figuig au Maroc (coopération décentralisée avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis, projet financé en 2006) ; l'informatisation et l'interconnexion des cinq communes du Plateau-Bénin (coopération décentralisée avec l'Agglomération du Grand Chalon, projet financé en 2006) ; l'informatisation des services municipaux de Cienfuegos (en coopération décentralisée avec la ville de Saint-Nazaire, projet financé en 2006 et en 2010) ; l'informatisation des services municipaux de la mairie de Ntsoudjini (coopération décentralisée entre le Conseil général de Seine-Saint-Denis et l'association des maires de Ngazidja dans les Iles Comores, projet financé en 2012).

Les projets menés dans le domaine de l'équipement informatique des écoles ont également la cote auprès des autorités locales du Nord et du Sud puisque ces projets ont des retombées directes pour les populations bénéficiaires et donnent souvent lieu à des cérémonies d'inauguration qui permettent de promouvoir à travers les médias et auprès de l'électorat l'efficacité de l'équipe municipale en matière de coopération internationale. La ville de Besançon s'est ainsi illustrée en 2006, puis en 2010 avec ses partenaires sénégalais (Dakar et Guinguinéo) respectivement à travers les projets Sénéclit et Guinguinéo.clic visant à fournir des solutions informatiques pour équiper les écoles primaires, les collèges et lycées de ces localités. Soulignons que depuis 2010, en dehors des projets « classiques » d'introduction de l'informatique en

⁶² En dehors de l'Afrique, les collectivités territoriales françaises interviennent également sur une dizaine de projets de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique, dont 5 en Europe, tout comme sur le continent américain (5).

milieu scolaire (exemple de la coopération entre Limonest et Boura au Burkina-Faso), le nombre de projets de coopération décentralisée s'appliquant spécifiquement à l'éducation numérique s'est multiplié.

En effet, beaucoup de ces nouveaux projets qui ont bénéficié du cofinancement du MAE s'inscrivent dans le cadre du programme « Sankoré », promu par la Délégation interministérielle à l'éducation numérique en Afrique (DIENA), et dont l'objectif est de contribuer à réduire la fracture numérique à travers l'équipement massif en tableaux numériques interactifs (TNI) des écoles en Afrique. C'est le cas des projets de jumelages numériques entre les écoles et les lycées de Rosny-sous-Bois et de Cotonou, de Malakoff et de Ngogom (Sénégal), de Mantes-la-Jolie et de Matam (Sénégal), ou encore du Nord-Pas de Calais et d'Analanjirifo (Madagascar).

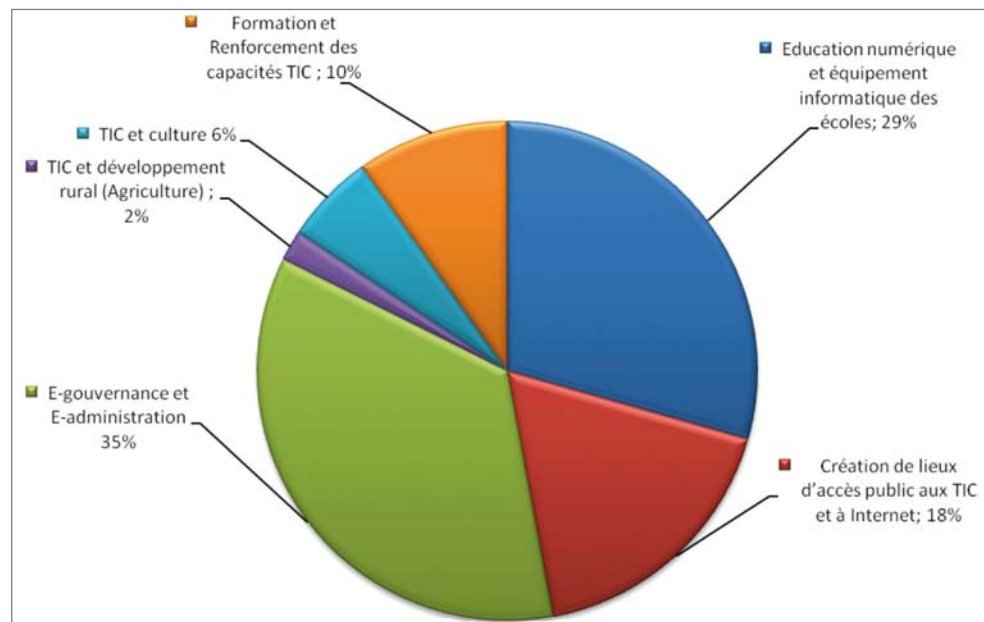
Outre les projets d'e-gouvernance/d'e-administration locale et les projets d'éducation numérique, on dénombre 9 projets portant sur la création de lieux d'accès public aux TIC. C'est le cas de l'espace public numérique de Dissin au Burkina-Faso (projet porté par la Manche) ; des centres multimédias municipaux d'Abu Dis en Palestine et de Kaya au Burkina-Faso (projets respectivement portés par Rezé et par Châtellerauld) ou encore le cas de la bibliothèque numérique de la ville de Granada au Nicaragua (projet porté par le Conseil général d'Indre et Loire en 2012).

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités TIC, seuls 5 projets sont recensés. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a ainsi soutenu la formation des experts en management des systèmes d'information et en sécurité informatique de la province de Hai Duong en 2008. Plus récemment,

en 2011, Fontenay-sous-Bois a monté avec la ville de Koungheul au Sénégal un programme dénommé « Koungheul : ville informatique », qui mise sur la formation de techniciens « kougheulois » à la maintenance informatique de ces matériels, en partenariat avec l'association Ateliers sans frontières.

Tous ces projets témoignent du fait que la coopération décentralisée offre un cadre privilégié pour passer des discours globaux sur la société de l'information à la mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles de solidarité numérique selon une approche territorialisée. Cependant, la principale question qu'on est amené à se poser est de savoir quelle est l'efficacité et l'impact des actions menées ? Il sera d'ailleurs particulièrement intéressant d'étudier si les projets de solidarité numériques expérimentés dans le cadre de la coopération décentralisée permettent aux bénéficiaires du Sud de s'autonomiser durablement et de contrôler les avantages et retombées liés à l'utilisation des équipements et outils offerts par les partenaires du Nord ou plutôt si ces projets entraînent des situations de dépendance et d'assistanat.

Figure 1 : Répartition thématique et sectorielle des projets de solidarité numérique menés dans le cadre de la coopération décentralisée entre 2006 et 2012.



2 Les projets de solidarité numérique décentralisée menés entre 2006 et 2011 : bilan sommaire et principaux enseignements

Sur les 51 projets de coopération décentralisée recensés dans le domaine de la solidarité numérique, notre enquête-bilan couvre la période 2006-2011 et concerne donc uniquement les 39 projets financés par le MAE sur cette période. L'échantillon étudié (39 projets sur 51 au total) permet déjà de refléter la diversité des modalités de mise en œuvre des partenariats, des types de difficultés ou problèmes rencontrés sur le terrain, des facteurs clé de réussite,...

Nous avons enregistré 27 répondants (soit 69 % de taux de réponses) au questionnaire d'enquête diffusé en ligne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Parmi ces répondants (dont

47 % de femmes et 53 % d'hommes), on distingue : 9 directeurs responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée/coopération internationale ; 10 chargés de mission relations internationales et coopération décentralisée ; 3 chargés de projets coopération et relations internationales, 1 chef de projet-directeur des systèmes d'Information (DSI), 1 adjoint au maire et 2 conseillers municipaux et enfin 1 président de comité de jumelage et du conseil des villageois.

Les réponses de ces personnes-ressources qui ont suivi, coordonné, voire piloter au sein de leurs collectivités des projets de coopération décentralisée dans le domaine du numérique, ont été croisées avec des témoignages recueillis auprès de citoyens « ordinaires » (bénéficiaires directs des actions de solidarité numérique) ou auprès d'autres acteurs de terrain intervenus comme des relais ou des intermédiaires dans les projets évalués.

1. Le poids politique de l'engagement des collectivités dans des actions de solidarité numérique

L'engagement des collectivités territoriales dans des actions de solidarité numérique commence symboliquement à partir du moment où l'autorité locale officialise la mise à l'agenda⁶³ des TIC dans la politique de coopération décentralisée. La plupart des collectivités françaises interrogées affirment que la lutte contre la fracture numérique Nord-Sud est désormais un axe important de leur action internationale. Les TIC constituent ainsi des leviers d'actions transversales s'appliquant à des axes de coopération prioritaire pour les collectivités (éducation, formation et renforcement des capacités, appui institutionnel à la gouvernance locale, culture et tourisme,...). Au-delà de l'opportunité d'exporter à l'international un savoir-faire local en matière de développement numérique, s'engager dans une action de solidarité numérique constitue donc pour une collectivité française le témoignage d'une véritable volonté politique de participation à l'édification d'une société de l'information plus inclusive et dont les bénéfices profitent équitablement aux territoires du Nord et du Sud.

Les projets de solidarité numérique qui témoignent d'un véritable engagement politique de la collectivité misent ainsi beaucoup sur la mobilisation des élus, y compris ceux n'étant pas en charge de la coopération. Ces projets consacrent des moyens humains conséquents pour assurer le suivi et l'accompagnement du projet, prévoyant une formation spécialisée pour renforcer les capacités des agents au sein de l'équipe du projet (46 % de cas), un recours au service de consultants externes (36 % de cas) ou un recrutement en interne d'un chargé de mission ou d'un stagiaire (18 % de cas).

Le budget alloué à un projet de solidarité numérique peut varier sensiblement en fonction des objectifs et des ambitions que se fixent la collectivité, porteuse du projet, et son partenaire. En effet, d'après le recoupement de plusieurs témoignages des Directeurs des relations internationales et de la coopération décentralisée, les postes de dépenses qui mobilisent le plus de ressources financières dans le budget global d'un projet de solidarité numérique sont par ordre décroissant : l'achat d'équipements et de matériels, les missions de terrain et les déplacements dans le cadre du suivi et de l'accompagnement du projet et enfin les dépenses liées à la formation et au renforcement des capacités.

2. La qualité du partenariat Nord-Sud : Quelles relations entre les porteurs et les bénéficiaires de projets de solidarité numérique

L'un des premiers éléments qui détermine la qualité d'un partenariat de solidarité numérique Nord-Sud est le choix du partenaire et les conditions dans lesquelles ce choix s'est effectué. Il ressort de notre enquête que la grande majorité des partenariats sont noués sur la base d'anciennes relations de coopération ou de jumelages. Les deux tiers des collectivités qui s'engagent dans un projet de solidarité numérique ont déjà été liées auparavant par une convention de coopération décentralisée. Soulignons également que la forte présence d'une population immigrée sur un territoire constitue un facteur pouvant inciter la collectivité en question à nouer des relations institutionnelles avec la collectivité du pays d'origine de ces immigrés. N'y aurait-il pas aussi comme explication possible le fait qu'une population immigrée présente

⁶³ Pour rappel, « la mise à l'agenda appelle et justifie une intervention publique légitime sous la forme d'une décision des autorités publiques, quelles qu'en soient la forme (gouvernementale, législative, administrative) et la modalité (mesures d'urgence, plan d'action à plus long terme, loi, décision administrative ou financière, désignation d'une commission, etc.) ».

Boussaguet, Jacquot, Ravinet, « Agenda » in Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006, p. 52.

sur un territoire constitue une forme d'incitation pour la collectivité en question à nouer des relations institutionnelles avec la collectivité du pays d'origine des immigrés ? La stratégie globale d'un partenariat de solidarité numérique qui se veut durable passe par une démarche de concertation et l'élaboration conjointe d'un diagnostic des besoins numériques de la collectivité bénéficiaire et une évaluation de la capacité de la collectivité solidaire à pouvoir répondre à ces besoins en proposant une offre adaptée. Il importe ainsi que le porteur de projet ait une bonne connaissance socio-culturelle du territoire du projet afin de fournir des solutions technologiques (technologies-équipements-logiciels) ou de transférer des compétences adaptées aux besoins réels de la population. Par ailleurs, les gages d'un partenariat de long terme restent déterminés par l'implication en amont, pendant la mise en œuvre et en aval du projet, de personnes ressources de la diaspora ou de membres actifs d'associations de migrants résidant dans la collectivité du Nord, mais ayant conservé un lien avec leur territoire d'origine au Sud.

Enfin, pour préserver l'équilibre du partenariat, les collectivités partenaires d'une action de solidarité numérique doivent en amont du projet co-concevoir la programmation budgétaire de leurs actions afin que la question financière (en tant que question politique et condition majeure pour garantir l'autonomie du partenaire) ne constitue un nœud de distorsions pouvant dégrader les relations entre les deux partenaires.

3. Quelle efficacité et quels impacts des actions/rerelations entre les porteurs et les bénéficiaires de projets de solidarité numérique ?

17 porteurs de projets sur les 27 répondants déclarent que les objectifs de leurs projets sont adaptés aux besoins des bénéficiaires. 11 d'entre eux estiment que les résultats obtenus à l'issue de leur projet sont insuffisants comparés aux objectifs initiaux.

Quelques projets sont en décalage avec leur contexte socio-culturel, politique et économique. C'est le cas notamment des projets de coopération décentralisée, guidés par des résultats à court terme (peu importent les moyens et la manière, seul le résultat compte) et s'inscrivant dans des agendas électoralistes, se fixant des objectifs purement quantitatifs. Ces projets combinent des objectifs de solidarité numérique avec une approche d'action humanitaire conduite dans l'urgence et nécessitant plus de professionnalisme dans le montage et le suivi-évaluation du partenariat. Les projets s'inscrivant dans une démarche de solidarité numérique « conteneur » et qui consistent à l'envoi d'équipements informatiques (ordinateurs pour informatiser les services municipaux au Sud ou tableaux numériques interactifs pour équiper les écoles et collèges africains) doivent particulièrement prévoir des dispositions de formation et d'accompagnement pour s'assurer que les équipements et services informatiques mis en place seront maintenus, utilisés et appropriés durablement au-delà de la période de financement par les partenaires du Nord.

Le « développement d'usages et d'applications liés à l'e-administration » (outils de démarche en ligne, informatisation de l'état civil, outils cartographique SIG, logiciels libres appliqués à la gestion du cadastre ou

du foncier,...) constitue à ce jour la principale plus-value de « solidarité » dans les projets de solidarité numérique menés par les collectivités territoriales françaises. Si on ne doit pas sous-estimer l'impact des actions de formation et de capacitation des acteurs, il faut retenir que du point de vue des bénéficiaires des projets, ce sont plutôt les actions de désenclavement numérique (accès aux réseaux et aux infrastructures TIC de base) et de dons d'équipement et de matériels qui sont les plus appréciées.

Parmi les difficultés (facteurs d'échec) les plus fréquemment évoquées par les porteurs de projets, on retrouve par ordre d'importance : l'insuffisance des infrastructures de base (exemple : réseau électrique fiable, réseaux de télécommunication et de transports,...) ; le manque de formation des agents d'exécution et des référents techniques du projet au Sud ; l'absence de volonté politique ou le manque de sensibilisation des élus locaux à la problématique de la fracture numérique ; la maîtrise insuffisante du cycle de projet (non-respect du planning du projet et du suivi technique du partenariat) ; le manque de sensibilisation et de formation des populations bénéficiaires, qui ne comprennent pas l'intérêt et n'utilisent pas les équipements et services TIC proposés.

Quant aux facteurs clé de réussite des projets de solidarité numérique décentralisée, les différentes expériences menées ont démontré la nécessité de prendre en compte : l'identification et l'implication en amont du projet des personnes ressources (acteurs locaux) susceptibles d'apporter une expertise locale sur le projet ; la continuité du suivi technique du partenariat au sein de chacune des deux collectivités partenaires favorisant la capacité d'appropriation et d'adoption des méthodes et des outils par les partenaires selon les besoins futurs du projet ; le choix des solutions techniques les plus simples et efficaces dans le

design du projet : plateforme technologique, logiciels libres, logiciels propriétaires, applications, supports,... ; l'étude de faisabilité du projet (diagnostic territorial) et la répartition des responsabilités de chaque partenaire dès la phase initiale du projet ; l'investissement dans la formation pour développer au Nord et au Sud des compétences locales en matière d'ingénierie de projet numérique territorial.

Conclusion

Le gouvernement français a pris l'option à travers la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales de faire de la solidarité numérique une de ses priorités sectorielles pour lutter plus efficacement contre la fracture numérique Nord-Sud en soutenant des actions au niveau local où les besoins en matériel informatique, en formation et en contenus sont les plus importants.

Le bilan sommaire des projets de coopération décentralisée mis en œuvre dans le domaine de la solidarité numérique entre 2006 et 2011 montre qu'il y a des motifs importants de satisfecit compte tenu des modestes moyens de financement qui ont permis de réaliser des avancées importantes en matière de plaidoyer, de sensibilisation, d'équipement et de formation aux TIC des collectivités locales dans 22 pays.

Grâce à l'engagement des collectivités territoriales françaises et de leurs partenaires, des infrastructures locales de réseaux de communication ont pu être déployées, des administrations municipales ont pu être modernisées par les TIC (avec des gains de temps et l'optimisation des coûts de gestion, l'acquisition de logiciels libres et de d'équipements informatiques,...) et de nombreuses populations ont pu bénéficier de lieux d'accès public à Internet, de formations à l'utilisation des TIC, et d'accès à des contenus en ligne adaptés au contexte local.

Les principaux enseignements découlant de notre bilan analytique peuvent se résumer ainsi :

- La qualité et l'efficacité des partenariats de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique Nord-Sud peuvent être déterminées par la structuration et l'adaptation de l'offre du Nord par rapport aux besoins des partenaires du Sud. Il importe en effet que l'offre technologique ou méthodologique proposée par la collectivité du Nord s'affranchisse des logiques d'assistanat et prenne véritablement en compte les capacités de réception, d'appropriation et d'autonomisation des partenaires au Sud.
- Pour passer d'une approche partenariale basée sur des processus d'assistanat à une approche basée sur l'autonomisation des bénéficiaires, les projets de solidarité numérique doivent s'appuyer sur des logiques d'action « du bas vers le haut » (« bottom-up ») afin de limiter les risques de dérives bureaucratiques

ou d'instrumentalisation entre collectivités porteurs de projet et collectivités partenaires.

- L'éthique, la réciprocité, l'ouverture et la transparence constituent des éléments clé de la chaîne de valeurs des partenariats de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique.
- Les collectivités françaises pourraient davantage impliquer les associations de migrants présentes sur leur territoire lors du montage, de la mise en œuvre ou du suivi-évaluation des projets de solidarité numérique menés en partenariat avec les territoires d'origine de ces associations de migrants.
- Les partenariats public-privé, mettant à contribution des entreprises locales du secteur des TIC (implantées au Sud), constituent une garantie pour fournir de façon rapide et efficace des services de déploiement, de maintenance et de réparation d'équipements et de technologies adaptées aux besoins des populations locales.

Bibliographie

- DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement), « Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique », ministère des Affaires étrangères et européennes, Paris, 2008, p. 136.
- Favreau Louis, Fréchette Lucie, Lachapelle René, (2008), « Coopération nord-sud et développement : le défi de la réciprocité », Presses de l'Université du Québec/Québec, p. 185.
- Grenier-Torres Chrystelle, (2009), « Modèles et développement. Rencontre entre analyses et sociétés », in Darbon Dominique (dir.), « La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation », Paris - Pessac, Khartala – MSHA.
- Marie Alain, (2005), « La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique », Paris, Karthala, p. 229.
- Lassonde Louise, (2007), « L'ONU face à la société de l'information : quel rôle pour les Etats et les collectivités territoriales ? », in NETCOM, vol. 21, no 1-2, p. 25-36.
- Loum Ndiaga, (2009), « Questionner la solidarité numérique : une tentative de construction théorique », in AGBOBLI Christian (sous la direction de), « Quelle communication pour quel changement : les dessous du changement social », PUQ, pp. 127-142.
- Vidal Philippe, (2011), « L'aide au développement dans le domaine des TIC : entre logiques techno-marchandes et charity business », pp. 95-96, chapitre 4, in Nonjon Alain, « L'Afrique des nouvelles convoitises », Ellipses, collection Marketing, p. 144.

L'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES BÉNINOISES

Augustin Foster Chabossou

Université d'Abomey Calavi, Centre d'études, de formation et de recherches en développement (CEFRED).

La République du Bénin est un petit pays d'une superficie de 114 763 km² qui est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer. Bordée au Sud par l'océan Atlantique, la République du Bénin est limitée au nord par le fleuve Niger (qui le sépare de la République du Niger), au nord-ouest par le Burkina Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigeria. Le Bénin est subdivisé en soixante-dix-sept communes. Les communes sont subdivisées en arrondissements eux-mêmes comprenant des villages ou quartiers de villes. La commune est dirigée par un conseil élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable. Le conseil communal a, à sa tête, un maire élu en son sein, assisté d'adjoints.

Le but de cette contribution est de présenter l'état du développement du numérique dans les communes du Bénin. La première section est consacrée à l'analyse du rôle assigné aux collectivités locales dans le développement du numérique à travers l'analyse de la mise en œuvre de la déclaration de politique du secteur (DPS) des postes, télécommunication et TIC. La seconde section permet d'exposer quelques éléments sur l'état du développement des services numériques dans les collectivités locales béninoises.

1 L'implication des communes dans la mise en œuvre de la DPS

La déclaration de politique du secteur précise le rôle des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre de la politique nationale des TIC au Bénin. Trois catégories d'acteurs sont ciblées pour contribuer à l'application des dispositions de la politique nationale de développement des TIC. Il s'agit des acteurs institutionnels (le ministère de tutelle), de l'autorité de régulation (la délégation aux TIC et L'AGeNTIC) et des associations professionnelles du secteur privé et de la société civile.

Le ministère de tutelle, ministère des Technologies de l'information et de la Communication gardera la responsabilité des orientations et des décisions politiques sectorielles comme l'attribution ou non d'une nouvelle licence. Il est de la responsabilité du gouvernement de réglementer le secteur par l'adoption de lois à l'Assemblée nationale ou de décrets ou arrêtés ministériels.

L'autorité de régulation est chargée de veiller au respect de la réglementation, à l'instruction des dossiers d'attribution des licences conformément à la loi, au traitement

des litiges, à l'homologation des tarifs des secteurs régulés, etc. L'autorité de régulation jouera le rôle de conseiller auprès du gouvernement et agira comme gardienne des règles de la concurrence dans les secteurs régulés.

Au niveau des structures d'appui, la Délégation aux TIC est chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale en TIC au sein des différentes institutions de l'Etat. Elle sera responsable de la coordination et de la mise en œuvre de l'intranet gouvernemental et d'une manière générale de l'appui au secteur public en matière de TIC.

L'AGeNTIC est chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale en TIC dans le secteur privé. Elle sera responsable de la promotion des TIC auprès du secteur privé et du grand public. Elle sera chargée d'accompagner le secteur privé afin qu'il réponde aux attentes de la vision de la DPS.

Les associations professionnelles du secteur privé sont conviées à participer activement à la politique gouvernementale en vue d'une part de promouvoir un secteur privé responsable, entreprenant, novateur, compétitif, dynamique et conquérant et, d'autre part, de promouvoir les entreprises TIC porteuses de croissance et tournées prioritairement vers l'exportation de services à valeur ajoutée en organisant notamment des missions conjointes secteur public-secteur privé en vue de nouer des partenariats avec les investisseurs étrangers.

Enfin, concernant la participation de la société civile, il est prévu que l'Etat mette en place un programme de formation et de sensibilisation des associations de la société civile afin qu'elles deviennent vigilantes, engagées, constructives, et qu'elles veillent avec efficacité sur la qualité des services offerts aux consommateurs. Ces associations peuvent

servir de baromètre et inciter les entreprises TIC à élever le niveau de qualité de leurs prestations ce qui les emmènera naturellement à se rapprocher des standards internationaux et à consolider leur position sur le marché international.

Qu'en est-il de l'implication des collectivités locales à la mise en œuvre de la politique nationale du secteur des TIC ?

La déclaration de politique du secteur des postes, télécommunication et TIC au Bénin se décline en quarante-cinq objectifs dont dix-sept s'adressent aux télécommunications, dix-huit aux TIC et dix concernent les postes. Aucun de ses objectifs ne s'adresse clairement aux collectivités locales qui jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Aucune disposition de la DPS n'attribue de rôle aux collectivités locales dans le déploiement des infrastructures TIC.

La DPS aussi bien dans ses objectifs que dans le partage du rôle dans l'exécution de la politique nationale de développement des TIC n'a pas pris en compte les collectivités locales.

2 Le numérique dans les collectivités locales du Bénin

Au Bénin, les collectivités locales n'ont pas la possibilité du point de vue légal et du point de vue financier de devenir des opérateurs. Elles ne peuvent pas de ce fait intervenir directement sur le marché des infrastructures numériques. Par conséquent, l'analyse de l'implication des communes dans le développement des TIC sur leur territoire est basée sur l'évaluation de l'usage des équipements numériques par les collectivités locales.

La situation générale et l'état des infrastructures numériques du Bénin se caractérisent à la fois par l'obsolescence et l'insuffisance

des équipements existants. L'état actuel des infrastructures numériques, dans le pays, crée des inégalités d'accès aux TIC d'une part, entre les communes béninoises et, d'autre part, entre les citoyens béninois. Des fractures numériques s'observent non seulement à l'intérieur d'une même commune, mais également entre des communes différentes. Les réseaux de la téléphonie fixe, les réseaux de la téléphonie mobile, l'audiovisuelle, le réseau de distribution de l'énergie électrique et le réseau de l'Internet assurent une couverture insuffisante et inégale du territoire national.

Dans les collectivités locales béninoises, le niveau de développement du numérique est encore embryonnaire. En effet, malgré les nombreux projets mis en œuvre, au profit des collectivités locales, dans le but d'une meilleure utilisation des équipements numériques comme outil de travail, l'ordinateur n'est pas réellement présent dans les services communaux béninois. Les machines mécaniques sont encore utilisées dans les bureaux des services communaux pour la délivrance des actes (acte de naissance, acte de mariage, certificat de décès, etc.), créant ainsi des retards dans la délivrance. Cette situation rend également difficile l'archivage numérique des actes. Dans l'administration communale, seul quelques responsables disposent et utilisent l'ordinateur dans leurs tâches quotidiennes.

Pour ce qui est des compétences pour l'usage du numérique, dans les collectivités locales, une grande proportion des agents des collectivités locales ont une certaine compétence TIC. Mais, ici, la diversité des formations est très limitée et le niveau de connaissance en TIC est relativement bas, comparativement à ce qui est observé dans les administrations en général.

La majorité des collectivités locales

béninoises disposent d'un site Internet fonctionnel. Cependant, les contenus de ces sites Internet ne sont pas mis à jour régulièrement. En raison de l'indisponibilité d'informations sur l'ensemble des soixante-dix-sept communes du Bénin, l'évaluation de l'usage des TIC au niveau des communes est faite ici à partir des informations recueillies sur les trois communes à statut particulier (Cotonou, Porto Novo et Parakou) du Bénin. Ces communes ont des spécificités qui permettent de se rendre à l'évidence de l'offre et de l'utilisation des équipements numériques par les collectivités locales au Bénin. Ces communes abritent la quasi-totalité de l'activité économique. Elles sont aussi les communes qui sont le plus pourvues d'infrastructures. Elles viennent également en tête en termes de densité de la population. Elles constituent les cibles privilégiées des opérateurs du mobile, des Fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et des chaînes de télévision.

Les trois collectivités locales disposent chacune d'un site Internet dans lequel elles proposent des services d'e-administration locale. Ces services concernent des informations sur des procédures d'obtention de certains documents administratifs. Les prestations offertes, leurs tarifications et délais sont précisées dans la plupart des cas. Parmi les trois communes, Porto Novo est celle qui propose le plus de renseignements sur ses prestations.

A l'étape actuelle, il n'est pas encore possible de faire la demande de ses prestations en ligne. Il s'agit donc de simple renseignement car la dématérialisation des services administratifs n'est pas encore effective. Si des projets existent sur l'informatisation du système d'état civil, sa gestion demeure très rudimentaire.

Les communes offrent aussi à partir de leur site Internet un service de communication avec le maire. Cependant, les mails de tous les élus ne sont pas disponibles.

Les sites Internet des mairies n'offrent pas de services d'e-administration avancés. Il n'est pas possible de télécharger en ligne les fiches de renseignement à remplir pour les demandes de pièces administratives. Les citoyens doivent se rendre dans les bureaux de la commune ou des arrondissements pour faire les demandes de pièces. Plusieurs autres services d'e-administration sont absents. On peut citer : les annonces d'offre d'emploi, les documents téléchargeables sur le tourisme ou les plans géographiques des mairies.

L'implication des collectivités locales dans le développement des services liés au numérique n'est pas encore très affirmée au Bénin.

En définitive, la politique nationale des TIC dans ses objectifs paraît largement optimistes et semblent déléguer aux TIC tout le pouvoir moteur de la croissance économique et du développement dans un pays où le taux d'analphabétisme en français est de plus de 60 % et où on note l'absence d'énergie électrique dans certaines Communes. A ce jour, la déclaration de politique du secteur des TIC n'est pas vraiment mise en application. L'absence d'implication des collectivités locales, responsables de la gestion de la politique nationale à la base constitue à ne point douter l'un des plus importants obstacles.

Pour un meilleur développement de l'e-gouvernement à l'échelle des collectivités locales, il est important d'actualiser la DPS en y introduisant des objectifs ayant rapport à l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance locale.

Bibliographie

- A. Attour-Oueslati (2007), « L'implication des communes dans le déploiement des TIC : une analyse économétrique », 4ème Doctorale du GDR TIC et Société.
- A. Attour-Oueslati (2006), « L'administration électronique : vers la définition d'indicateurs d'effort et de performances des collectivités locales dans le déploiement de services », in L'Administration Electronique : Réalités et Perspectives.
- A. Chabossou (2010), « Revue de performance du secteur des TIC au Bénin : 2009 – 2010 », Towards Evidence-based ICT Policy and Regulation Volume Two, Policy Paper 18, 2010.
- République du Bénin (2008), « Déclaration de politique du secteur des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication », adoptée en 2008.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES TIC AU BURKINA FASO : DES EXPÉRIENCES CONTRASTÉES

Sylvestre Ouédraogo

Président de Yam Pukri, enseignant chercheur à l'Université de Ouaga II.

Au Burkina Faso, en 1991, la Constitution a consacré la décentralisation comme axe fondamental du développement. Les dates suivantes marquent l'histoire de la décentralisation selon le site web de l'association des municipalités du Burkina Faso.⁶⁴

En 1993, la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles par l'adoption par l'Assemblée nationale de 5 lois et de 9 décrets sur la décentralisation, débouche sur la création de 33 communes dites de plein exercice, et la création de la Commission nationale de la décentralisation (CND). Le 12 février 1995, ce sont les premières élections municipales dans 33 communes urbaines et 8 arrondissements. Le 24 septembre 2000 : secondes élections municipales avec la création de 16 nouvelles communes. Le 23 avril 2006 : troisièmes élections municipales et création de 302 communes rurales. En décembre 2012 auront lieu les premières élections couplées (municipales et législatives).

Les TIC apparaissent dans ce contexte du développement des communes au Burkina. Certaines communes telles que Ouagadougou se sont dotées de véritables programmes TIC dont la Maison des savoirs, anciennement Centres multimédias de la mairie. Si les communes nanties arrivent à tirer leur épingle du jeu, certaines et surtout les nouvelles vivent

au rythme des appuis et du soutien de certaines coopérations décentralisées. La nécessité d'avoir des repères pour mieux soutenir les collectivités locales dans l'équipement et la formation se fait sentir surtout avec le départ de certaines personnes qui avaient été formées à ces outils. Leurs départs replongent les localités dans lesquelles ils avaient officié dans un certain analphabétisme numérique.

La ville de Ouagadougou, forte de 2 millions d'habitants environ, se pose en exemple dans le domaine de la mise à disposition par la municipalité d'infrastructures en TIC. La ville de Ouagadougou possède en effet ses centres multimédias communaux, sa radio municipale, son centre d'information pour la jeunesse et enfin, le dernier né, sa médiathèque moderne inaugurée en 2011. La médiathèque municipale comprend comme salles, une bibliothèque, une salle de lecture, une salle de reprographie, deux bureaux, un espace de technique. Et au niveau R+1, la médiathèque municipale est équipée d'une salle polyvalente, une salle de lecture, quatre bureaux, une salle de serveur, un magasin et une cafétéria.

Il s'agit ici de présenter quelques initiatives en matière de TIC et collectivités au Burkina et de se poser des questions sur les perspectives de développement d'un tissu TIC dans les collectivités publiques décentralisées au Burkina Faso.

⁶⁴ <http://www.ambf.bf>

Il apparaît clairement que les usages et équipements TIC sont étroitement corrélés avec les capacités financières des collectivités. Plus une commune est autonome sur le plan financier, plus elle a tendance à s'équiper en outils TIC avec ses propres moyens. Les autres devront attendre les projets et aides diverses pour s'équiper et se former. On voit donc que dans ce schéma, il arrive que beaucoup repartent à la case départ par suite du départ de certaines personnes formées ou encore à la fin de vie sans remplacement éventuel des équipements.

Au Burkina Faso, un projet phare qui a pu voir le jour au niveau de Ouagadougou fut le projet sur les inforoutes communales, ensuite, la vague des projets d'accès collectifs des TIC ou télécentres communautaires et enfin le projet MDS de la francophonie.

Il faut dire également qu'avec le fonds permanent de développement des communes du Burkina Faso, une part est consacrée au domaine des TIC.

L'initiative Inforoutes communales à la conquête des communes au Burkina

Cette initiative relève du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Sa mission principale est le renforcement de capacités de gestion des collectivités par la mise à leur disposition d'outils de gestion informatique et d'un système d'information adapté à leurs besoins de gestion opérationnelle et stratégique. Le projet se veut être également un instrument d'appui au processus de décentralisation et de transfert des compétences aux collectivités locales.

La phase pilote du projet Inforoutes a été lancée grâce à l'appui de la coopération canadienne en 2001 et a duré 12 mois. Selon le

directeur du projet, l'objectif de la phase-pilote a été de démontrer la faisabilité technique du projet Inforoutes et la viabilité des outils informatiques mis en place au profit des collectivités locales. La phase a concerné quatre communes : Ouahigouya, Banfora, Pouytenga et Pô. Nous soulignons que cette phase pilote du projet Inforoutes était la toute première expérience de ce type qui se déroulait en Afrique de l'Ouest.

Suite à la phase pilote, quinze communes urbaines sur les quarante-cinq que compte le Burkina Faso ont rejoint l'initiative. Le projet a ainsi pu mettre en place dans ces communes une gamme de logiciels de gestion de la comptabilité administrative (GESCOMAD), gestion de l'état civil (GESTEC), gestion de la paie communale (GESPCOM), gestion des parcelles communales (GESPARCOM) et gestion des infrastructures marchandes (GESIMA).

Le projet Inforoutes communal fut une expérience grandeur nature de l'utilisation des TIC dans les communes au Burkina Faso. Les problèmes de pannes de serveur ainsi que des problèmes d'utilisation des logiciels furent monnaie courante.

Dans la commune de Kaya lors d'une visite, le chargé de gestion de la salle de serveur me confia qu'ils avaient réparé le serveur jusqu'à concurrence de son prix d'achat. La climatisation était également défectueuse, ce qui occasionnait des blocages du serveur. A Ouahigouya, une autre ville du Burkina, lors d'un passage, on nous expliqua que l'équipe locale ne possédait pas les mots de passe administrateur. Tout était dirigé depuis la capitale, ce qui créait une grande frustration.

Selon Nignan Sylvain, directeur du projet Inforoutes au niveau du ministère de l'administration territoriale du Burkina Faso dans un entretien de 2004 au journal officiel Sidwaya :

« Les difficultés sont principalement liées à l'environnement technologique. Les communes de manière générale ont du matériel vétuste. Il faut donc les doter en matériel neuf. Par ailleurs, les communes ne disposent pas de personnel en quantité suffisante. Mais depuis un certain temps, les maires ont compris qu'il leur faut du personnel qualifié d'où de nouveaux recrutements. Nous faisons remarquer que le coût de communication téléphonique est actuellement très élevé pour les communes. »

Présentement, le projet est terminé et le site web qui a été d'ailleurs primé une fois lors d'une semaine nationale de la fête de l'Internet au Burkina est fermé. On a donc perdu des dizaines de documents et de monographies de plusieurs communes, chose dommageable si l'on se dit que c'était les rares documents numériques qui existaient sur la toile.

Les collectivités locales à l'affût des projets de télécentres communautaires

Les collectivités les plus dynamiques au Burkina Faso ont su profiter des projets de mise en place des télécentres communautaires. Souvent en concurrence avec les associations locales, les lycées et les collèges, certaines communes ont pu ouvrir des CMC même en zone rurale. A Kaya, la mairie de la ville a pu avoir un projet de CMC et même à sa fin, avec l'appui d'autres partenaires de la coopération décentralisée, ils ont pu continuer l'initiative qui a donné la possibilité aux élèves et aux travailleurs de la ville d'accéder à l'équipement informatique. On dénombre plusieurs collectivités rurales qui ont été bénéficiaires du projet ADEN (projet aujourd'hui arrêté). Avec le soutien de l'Etat, une rallonge fut accordée pour une durée déterminée, mais, à la

fin de cette durée supplémentaire, certaines collectivités ont été déconnectées du reste du monde. Toutefois, les clés GPRS arrivent bon gré mal gré à suppléer au manque de haut débit dans les zones rurales.

Il faut dire à ce niveau que l'existence d'agents dynamiques et créatifs est à l'origine de ces initiatives. Le fait d'allouer plus de flexibilité à certains agents peut également favoriser cette situation, mais le risque est grand quand cette personne quitte la localité par suite d'une promotion ou d'un meilleur emploi dans une autre structure.

Des exemples de e-coopération décentralisée. L'exemple du projet e-limonest

Le projet e-limonest est une initiative de la ville de Limonest en France qui a souhaité accompagner la commune rurale de Boura au Burkina Faso dans le domaine des nouvelles technologies. L'équipe du projet a cherché à entrer en contact avec des partenaires locaux parce qu'elle pensait que cela pouvait accroître les chances de succès, ce qui fut fait et ce fut l'ONG Yam Pukri qui réalisa une étude pour l'installation d'équipements informatiques au niveau de la mairie, du collège et du dispensaire du village. Une autre société fut chargée de l'installation de l'électricité solaire. Une formation a été dispensée aux enseignants et au personnel de la mairie. Une partie du matériel était issu du recyclage du parc informatique de la mairie de Limonest ou d'autres acteurs locaux.

L'équipe e-limonest a toujours été à l'écoute de Yam Pukri, ce qui a permis à cette dernière de lui proposer des solutions innovantes comme la solution ncomputing⁶⁵ de virtualisation qui permet de connecter

⁶⁵ <http://www.ncomputing.com/>

plusieurs écrans et claviers à partir d'une seule unité centrale, d'où un gain en énergie, en équipements et en maintenance.

Cette aventure a connu quelques vicissitudes depuis ses débuts voici cinq ans. On peut notamment souligner que le manque d'entretien de base, les problèmes de connectivité Internet ainsi que le départ de certaines personnes formées par le projet ont pu constituer de véritables handicaps.

Actuellement, un petit télécentre communautaire en souffrance dans le village soutenu précédemment par un autre partenaire est en train d'être réveillé par le projet e-Limonest.

Des Centres multimédias communaux (CMC) à la Maison des savoirs (MDS) de la ville de Ouagadougou : juste un changement de dénomination ou de philosophie ?

Les centres multimédias de la mairie de Ouagadougou figurent parmi les premières initiatives en la matière en Afrique de l'Ouest. Chaque commune de la ville possède son CMC équipé de 10 à 20 postes. Le premier fut inauguré en février 1999. Les centres multimédias de la commune sont nés du partenariat entre la ville de Ouagadougou et le département de la Vienne (France), mais également de l'appui de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Après la fin de ce projet, les CMC ont continué à fonctionner grâce au soutien de la mairie de Ouagadougou. Une bouffée d'oxygène fut ensuite trouvée avec l'initiative Maisons des savoirs (MDS) des institutions de la Francophonie baptisée. La mutation des CMC en MDS leur a redonné du sang neuf⁶⁶ et ces Maisons sont devenues des endroits par

excellence pour apprendre, se former en utilisant des logiciels libres. Selon la charte du réseau de la maison des savoirs, « Une MDS de la Francophonie est un espace public de services communautaires développés dans une perspective éducative et culturelle, ouvert à tous et à toutes, sans aucune restriction, sauf celle pour les usagers de respecter le règlement intérieur de la MDS ».

Dans la pratique, la MDS a donné aux anciennes CMC un ancrage philosophique ainsi qu'une mission dans la mise en œuvre d'une francophonie « de proximité », autrement-dit, attentive aux besoins des populations. Les activités effectuées dans les MDS ne diffèrent toutefois pas très sensiblement de celles des CMC d'avant. On peut se demander si, à la fin du projet MDS, un autre bailleur ou un groupe de bailleur ne viendrait pas encore changer de dénomination les vaillantes CMC qui ont pu traverser des turbulences diverses.

Vers une réflexion orientée spécifiquement sur les TIC et les collectivités dans le domaine du développement

De façon globale, on peut dire que les collectivités locales expérimentent les TIC à des degrés divers. Le dynamisme et la créativité de certains agents peuvent influencer positivement sur la mise en place des projets TIC. Nous avons constaté lors de nos participations à certains comités de pilotage que certaines collectivités font référence à des personnes ressources situées au niveau de la capitale. Il est parfois difficile d'avoir une personne ressource à temps plein pour s'occuper de la maintenance par exemple et les personnes formées localement quittent la région, d'où le recours parfois à des spécialistes de la capitale. Une initiation à une maintenance informatique

⁶⁶ Voir p. 49 de ce guide.

de base pourrait solutionner en partie ce problème et permettre aux collectivités d'être plus indépendantes.

L'homogénéisation des logiciels est également un point important dans la diffusion des connaissances et la maîtrise des processus. Un kit préparé pour les collectivités comprenant des manuels informatiques, des logiciels... pourrait aider ces structures et éviter qu'elles ne se fassent prendre dans les filets de personnes sans scrupules qui abusent de l'ignorance, facturent souvent des travaux de réparation plus chers que le coût de l'équipement.

Les TIC relèvent en grande partie du domaine de biens publics et un rapprochement entre les collectivités à travers leurs Fonds permanent de développement des communes et le Fonds de service universel pourrait mieux accompagner les communes rurales démunies dans l'appropriation des TIC.

En savoir plus

<http://www.lefaso.net/spip.php?article4252>

<http://www.ambf.bf>

<http://www.burkina-ntic.net>

<http://www.ncomputing.com/>

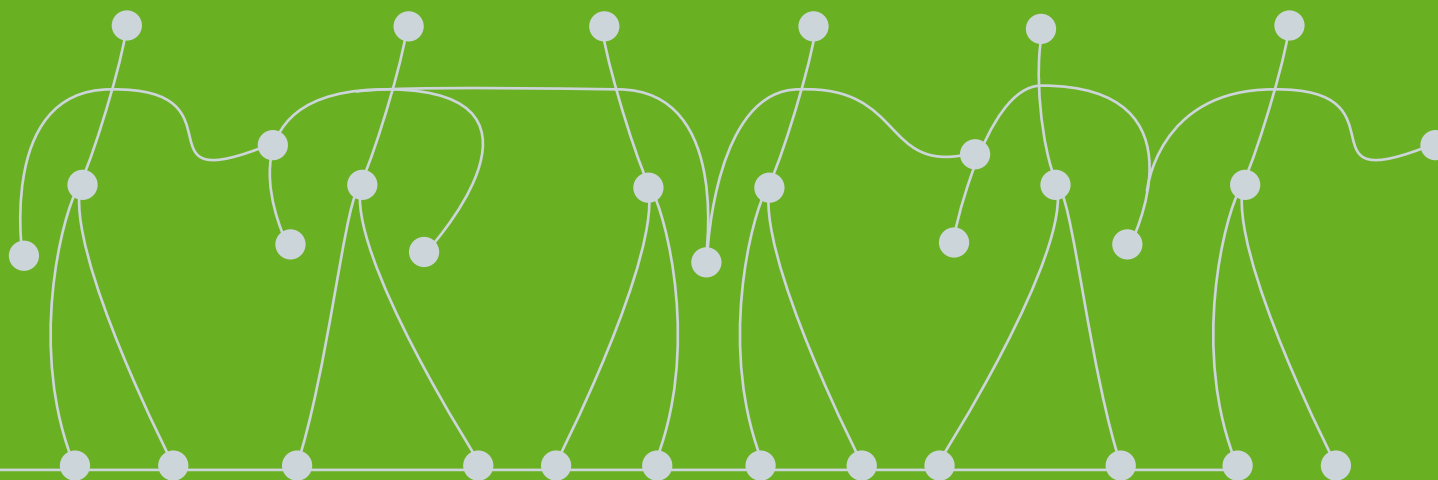
<http://www.mairie-ouaga.bf/EquipServices/grandeRealisation.html>

Ouvrage

Sylvestre OUEDRAOGO (2002). « Promotion des technologies de l'information et de la Communication pour le développement humain du Burkina Faso (2002-2005) : formulation d'une stratégie d'appui aux Télécentres Polyvalents Communautaires », PNUD, Burkina Faso. Novembre 2002.

2

LES POLITIQUES FRANÇAISES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE : D'UNE INITIATIVE À L'AUTRE



ÉTAT DES LIEUX ET CARTOGRAPHIE DES PROJETS

L'Atlas de la coopération décentralisée de la CNCD recense quelques 12600 projets entre collectivités territoriales françaises et autorités locales étrangères. Les collectivités agissent en direct pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou font appel à des opérateurs (ONG...) pour la mise en œuvre. Cette base de données comporte des projets anciens ou en cours de réalisation.

A partir de l'item « Technologies de l'information et de la communication », on obtient une extraction de 80 projets menés par 47 collectivités françaises. Ces projets sont très diversifiés en terme financier (de 2 000 € à 1 M€) avec une moyenne de 90 000 €.

Ils concernent de multiples domaines :

- équipement, dotation de matériel ;
- fourniture et/ou développement de logiciels spécifiques aux services municipaux (principalement état civil, comptabilité publique et finances, SIG) ;
- développement de site Internet ;
- mise en place d'espaces publics numériques / de centres multimédias ;
- câblage, mise en réseau, connexion satellite.

La fourniture d'équipements est encore très fréquentes (anciens ordinateurs par exemple) quand le développement de la connectivité reste encore limité.

De plus en plus de projets intègrent différents niveaux de formation : formation à l'usage informatique de base (initiation, règles de base d'utilisation d'un ordinateur, culture numérique), mais aussi des formations plus pointues relatives aux logiciels, à la maintenance du parc informatique ou à l'animation des espaces multimédias.

De nombreux projets sont aussi liés au milieu scolaire (équipement, formation à l'animation, jumelages numériques entre classe...) ou plus largement au territoire dans son ensemble (création de centres multimédias ou de télécentres...).

Nous avons souhaité, par les cas exposés dans ce recueil, balayer les différentes possibilités d'intervention et montrer la diversité de taille des collectivités qui s'engagent dans des projets de coopération décentralisée. Les exemples présentés ici concernent donc différents niveaux de collectivités : région, département, intercommunalité et ville. Les modalités d'intervention sont variées : en direct, avec les services informatiques, via des associations ou en partenariat avec des acteurs des territoires.

Les fiches de cas ont été construites :

- d'une part, à partir des données présentées dans le cadre de l'Atlas de la coopération décentralisée de la CNCD ;
- d'autre part, à partir des documents que certaines collectivités ont accepté de nous communiquer ;
- enfin, un entretien téléphonique a pu être organisé avec différentes parties prenantes des projets en France. Nous avons notamment souhaité interroger, dans la mesure du possible, l'agent en charge de la coopération internationale et l'agent en charge du volet « numérique ».

LE NUMÉRIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

INITIATIVE 1 Europe : partenariat entre 10 collectivités locales et régionales pour l'usage des TIC

Cadre du projet

I-SPEED est un projet du programme interrégional de coopération INTERREG IVC, financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), pour la période 2007-2013.

Budget du programme : 300 millions d'euros de crédits.

Budget de cette action : 1 402 129 € (dont FEDER : 971 899 €, Norvège : 83 550 €).

Collectivités : la ville de Venise (coordination), la province de Rome, la ville de Varsovie, l'Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie, la région de Crète (Grèce), la région de Hedmark (Norvège), la région de Galice (Espagne), la ville de Bucarest, le comté de Powys (Grande Bretagne) et la communauté urbaine de Nantes (France).

Descriptif et genèse

I-SPEED, Information Society Policies for Sustainable European Economic Development, est un partenariat entre 10 acteurs territoriaux européens visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques relatives au développement économique européen. L'intégration des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services publics est un élément clé pour la compétitivité et la durabilité du secteur touristique européen. Ce projet est coordonné par la ville de Venise et composé de 9 partenaires issus de 9 pays européens.

Le projet a débuté à Venise le 18 février 2010 lors de la mise en place du Groupe de pilotage politique (GPP, en anglais PSG pour Political Steering Group, organe composé de représentants de tous les partenaires du projet) responsable de la gestion de projets conjoints et de la prise de décision au niveau stratégique. Le GPP a eu pour rôle de fournir une orientation stratégique au Groupe de pilotage (GP, Steering Group en anglais) qui était en charge de l'exécution de la stratégie.

Objectifs

Améliorer l'efficacité des politiques publiques par l'intégration des TIC.

L'objectif du projet I-SPEED consiste à aider les régions d'Europe à travailler ensemble pour partager leurs expériences et bonnes pratiques dans les domaines de l'innovation, de

l'économie de la connaissance, de l'environnement et de la prévention des risques.

Les objectifs intermédiaires du projet :

- le soutien à l'innovation grâce au partage des solutions au niveau de l'Union Européenne ;
- la facilitation à l'élaboration et à l'adoption des TIC dans les services publics ;
- l'amélioration de la coopération entre les secteurs public et privé de l'économie du tourisme ;
- la promotion de l'attractivité des régions de l'Union Européenne.

Actions

- 1^{er} atelier « **Echanges d'expériences** » à Hamar (Norvège) le 26 mai 2010.

Chaque partenaire a produit une analyse forces-faiblesses (SWOT) pour explorer les politiques locales en matière de TIC, enquêter sur les stratégies innovantes et présenter les résultats lors de cet atelier. A cette occasion, le Secrétaire général a nommé un évaluateur interne et un groupe de travail en charge de la collecte des meilleures pratiques et des catégories d'analyse comparative.

- 2^e atelier « **Projet Guide de bonnes pratiques** » à Héraklion (Grèce) le 21 septembre 2010.

La réunion du GPP à Powys en février 2011 a permis d'analyser et de valider les premiers résultats du projet. La table ronde a porté sur les politiques prévues en matière

de TIC, les mises en œuvre en vue de stimuler l'économie du tourisme et les scénarios futurs en termes de potentiel de croissance et de développement durable pour faire face à la crise économique mondiale. Une session interactive a été mise en place pour évaluer les priorités du projet. Le GPP était globalement en accord avec les travaux effectués et, malgré les divergences, la session interactive a permis de vérifier que les partenaires partageaient les mêmes objectifs et idées.

- 3^e atelier « **Analyses des bonnes pratiques** » à Rome en mai 2011.

La rencontre a permis de discuter de l'avancement du Guide et de préparer le transfert des pratiques entre les partenaires. Après les échanges entre partenaires sur leurs bonnes pratiques et les présentations des groupes de discussions, 13 pratiques ont été sélectionnées et analysées.

Les points forts

L'**implication effective des responsables politiques** dans le projet a été assurée par la mise en place d'un groupe de pilotage politique composé d'un acteur politique local pour chaque partenariat. Un large échange d'expériences a été mis en œuvre au niveau politique pour identifier, analyser et transférer les bonnes pratiques sur l'efficacité d'utilisation des services basés sur les TIC.

Le site du projet est en ligne depuis avril 2010 et compte environ 1200 visites par mois. De **nombreuses publications et communications** ont pu être référencées : Facebook, Twitter, blogs, portail « ePractice.eu », bulletins, groupes de discussions traduits et diffusés, apparitions médiatiques, interviews, réseaux européens (Eurocities...), NECSTOUR et l'Institut européen des itinéraires culturels.

Un évaluateur interne a réalisé **deux enquêtes sur le niveau de satisfaction** des

partenaires et les responsables politiques quant aux résultats du projet. Les résultats des enquêtes (très bons) ont été analysés et présentés dans le rapport d'évaluation de mi-parcours.

Les difficultés rencontrées

Le projet I-SPEED et les calendriers électoraux des 9 pays ont connu des **temporalités différentes**. Les processus électoraux ont parfois affecté la bonne marche du projet lorsque les interlocuteurs représentants n'étaient pas réélus. Cette difficulté, finalement surmontée, aura été vécue a posteriori comme un point positif puisque cela a permis d'élargir les confluences du projet, d'y impliquer plusieurs autres personnalités politiques que celles du partenariat initial et ainsi de multiplier les contributions et idées nouvelles.

La seconde difficulté rencontrée est inhérente aux tendances innovatrices du secteur des TIC qui génèrent une forte évolution des pratiques. C'est pourquoi il a fallu créer un groupe de travail spécifique pour s'informer, analyser et **mettre constamment à jour les connaissances des acteurs** en vue d'intégrer les innovations au guide des bonnes pratiques. Le dépassement de cette difficulté a été un moteur puisque le projet s'est adapté aux rapides évolutions du secteur.

Le point remarquable

Le point remarquable du projet est la composition du **partenariat** de par le statut des collectivités et leur diversité : villes, comtés, communautés de communes, associations de municipalités, provinces et régions. Cette variété d'acteurs a permis d'analyser de nombreuses pratiques et d'en retenir les meilleures. De plus, de nombreuses collectivités composant ce partenariat sont dites « de caractère », affichant une expérience et une compétence touristique bien particulière. La mixité des contributions a fortement valorisé les échanges.

En savoir plus

Site officiel du projet avec agenda et publications <http://www.ispeed.eu/>

Fiche projet INTERREG IVC <http://www.interreg4c.eu/showProject.html?ID=102159>

Guide de bonnes pratiques http://www.ispeed.eu/public/docs/i-speed_-_good_practice_guide.pdf

INITIATIVE 2

Châtellerault – Kaya (Burkina Faso) :
réduction de la fracture numérique

Cadre du projet

Collectivité territoriale française : ville de Châtellerault.

Partenaire : commune de Kaya (Burkina Faso) située à 100 km de la capitale Ouagadougou - 30 000 habitants.

Partenaire associé : association Châtellerault Kaya¹ jumelage coopération.

Coût total de l'opération : 15 600 € sur 3 ans (2010-2012).

Descriptif et genèse

Les communes de Kaya et Châtellerault coopèrent depuis 1976. En 2003, un projet de création d'espace public pour les TIC a été initié. Le centre communal multimédia a été ouvert en 2004 ; il bénéficie de l'encadrement d'un directeur qui a été formé au Centre multimédia de Châtellerault. Le fonctionnement (abonnement, matériel) de ce centre est financé par la coopération, tandis que le poste de l'animateur local est pris en charge sur le budget de la commune de Kaya.

Il a été constaté que les différents élus et agents ne disposaient pas de connexions propres et devaient se rendre au Centre communal multimédia (CCM) pour se connecter. En l'absence de réseau interne, les différents services échangeaient difficilement des documents, uniquement via des clés USB, ce qui renforce la diffusion de virus. Il a donc été prioritaire de permettre un accès direct des décideurs de la mairie à Internet en poursuivant l'informatisation des services municipaux et une mise en réseau des services.

Enfin, la pérennité financière du CCM dépend de la qualité de son offre. Beaucoup d'utilisateurs souhaitent pouvoir avoir une relation avec des correspondants en Europe (migrants, partenaires). Offrir un débit suffisamment élevé s'est donc imposé.

Objectifs et actions

Dans un premier temps, **le projet s'est développé sur la connectivité** par :

- l'installation d'une liaison haut débit de 10 mégas par voie satellitaire à partir du CCM (fournisseur VSAT international² : Giganet)³ ;

- l'installation d'une liaison filaire haut débit entre le CCM et les services généraux de Kaya (distant de 150 m). L'installation a été réalisée par un stagiaire de l'IUT de Châtellerault et les services technique de Kaya.

Mais au-delà de la connectivité au réseau Internet et entre les acteurs, le projet s'est concentré sur « l'urbanisation du système informatique » avec pour objectif premier la conservation de la donnée produite. En effet, au-delà de la connexion au WEB, les acteurs sont confrontés régulièrement à la perte de données (coupures de courant, travaux effacés, ordinateurs détruits...). En l'absence de connexion en réseau, le transfert de données se réalise par clé USB, favorisant la diffusion de virus.

La première démarche a donc consisté à créer une architecture de réseau entre l'ensemble des services (développement de fibres optiques entre services ou de liaison Wifi) par le déploiement d'outils open source (sécurisation des accès vers Internet – Pare-feu – et mise en place de serveurs de fichiers). Cela a permis de limiter l'usage de clés USB pour l'échange de documents entre services municipaux et de stabiliser le parc et les installations. L'ensemble de l'architecture a été construite autour d'une salle dédiée⁴ avec un mini serveur mais aussi un onduleur visant à préserver les données en cas de coupures.

Autre volet important : la formation d'agents. Plusieurs missions ont été organisées, autour d'un formateur de l'espace Raseteau (centre multimédia de

¹ <http://chatellerault-kaya.org/>

² Le travail d'étude de marché pour cette connexion a révélé, aux acteurs français, le déséquilibre très important en terme de couverture satellitaire, entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

³ Une étude de marché et une étude technique ont été réalisées par des étudiants en stage.

⁴ Un travail d'isolation thermique de la salle a été mené pour limiter l'usage du climatiseur en cas de panne électrique et permettant ainsi à l'onduleur de conserver plus longtemps les données.

Châtelleraut) et d'étudiants de l'IUT de Châtelleraut placés sous la responsabilité du responsable du service traitement de l'information de la communauté d'agglomération. L'enjeu était ici « d'apprendre à travailler avec l'outil informatique » sur la base d'un certain nombre de règles d'usage du matériel « professionnel » qui ne doit pas être utilisé comme un ordinateur personnel. Un autre aspect du volet formation, la « mise en réseau des compétences de chacun », a été l'occasion de renforcer l'émulation au sein des équipes et de développer l'esprit de collaboration.

L'accueil en stage d'étudiants de l'IUT Réseaux et Télécom de Châtelleraut sur cette coopération a permis de participer à l'émergence d'une compétence technique locale.

La formation du directeur du CCM a eu plusieurs impacts : la maîtrise des logiciels en faveur du développement de nouveaux services au CCM (vidéo et son) ; l'amélioration des compétences en maintenance simple pour améliorer l'encadrement des collaborateurs et des relations avec les fournisseurs du centre ; la maîtrise des nouveaux équipements ; la mise en service d'une liaison vidéo-son entre Kaya et Châtelleraut (liaison Skype permettant des conférences entre élus, cadres et associations).

Les points forts

Ce projet s'inscrit dans une démarche projet qui va bien au-delà d'une vision strictement « investissement ». Il dépasse largement la dimension équipement et place « la conservation de la donnée » au centre du projet.

La mobilisation de nombreux acteurs techniques compétents a également constitué un atout essentiel :

- Responsables municipaux : la mairie de Châtelleraut a mobilisé en interne le

responsable du Centre multimédia Rasseau, mais aussi le service informatique (traitement de l'information) de la ville.

- Des étudiants de l'Institut universitaire de technologie de Poitiers – site de Châtelleraut, Université de Poitiers pour les études techniques préalables.

La prise en compte de la viabilité et de la pérennité financière du projet dès sa conception est un point fort. L'initiative a bénéficié, dans un premier temps, d'une dotation de la part de la collectivité de Châtelleraut et du comité de jumelage. Pour le Centre multimédia, l'augmentation des recettes doit permettre la couverture des frais de connexion. Pour la mairie de Kaya, les dépenses de maintenance incombent à la mairie elle-même. L'infrastructure de base doit être dimensionnée en vue d'une capacité d'évolution correspondant aux usages et possibilités de la municipalité.

Autre point fort : **le programme de formation cohérent** qui accompagne le projet. L'ensemble des personnels de la mairie de Kaya a été formé à la bureautique et à l'usage de la messagerie électronique. Les principes de maintenance de base ont été transmis à plusieurs acteurs locaux afin de pouvoir répondre en permanence aux problématiques. Les formations dispensées mettent l'accent sur la capacité des acteurs à transmettre et à partager leurs connaissances.

Les difficultés rencontrées

Diverses difficultés ont été rencontrées dans le cadre de cette coopération.

Principale difficulté : le développement de compétences techniques à Kaya avec plusieurs questions qui se sont posées et se posent d'ailleurs toujours. La commune doit-elle disposer de ses propres compétences de

maintenance en interne (recrutement d'un agent) ou doit-elle passer par l'externalisation ? La complexité grandissante des moyens utilisés nécessitent un dispositif mixte basé sur une culture technique forte de la municipalité. Concernant l'installation technique, une première mise en œuvre a été réalisée en France pour vérifier le fonctionnement de l'ensemble du dispositif et éviter des désagréments et des dysfonctionnements à Kaya.

La question de l'équipement informatique est toujours l'enjeu de discussions importantes. L'envoi de matériel usagé reste aujourd'hui limité. Il est important de proposer l'accès à des produits récents pour pouvoir bénéficier des différents usages. Mais l'accès à des matériels neufs ou récents a un coût souvent très élevé. Le recours à des donations reste donc encore un usage fréquent. En 2011 et 2012, une part des cofinancements alloués par subvention à la commune de Kaya contribue au renouvellement du parc matériel.

Les usages informatiques, comme l'utilisation de la clé USB, favorisent la diffusion de virus etc⁵. Cela nécessite pour le centre de Kaya un reformatage général des ordinateurs tous les 4 à 6 mois. Ce reformatage doit aussi être envisagé pour la mairie de Kaya afin d'éviter de perdre les données de l'institution.

L'équipement et le développement des connexions constituent un enjeu national au Burkina sur lequel l'Etat investit, notamment pour ses administrations déconcentrées. Toutefois, la coordination et l'harmonisation des moyens demeurent inexistantes. Certaines administrations ont reçu un équipement, d'autres sont moins pourvues. Des économies d'échelles seraient sans doute à envisager.

Enfin, l'évolution des technologies et des offres commerciales peuvent bousculer des

programmes engagés sur le moyen terme. Ainsi, la mairie de Kaya a préféré durant plusieurs mois un abonnement à la Sonabel (offre apparemment plus abordable) alors même que le projet de liaison satellite était mis en place par la coopération avec Châtellerault. Toutefois, la disponibilité de la ligne ne permettait pas d'assurer un service de qualité. C'est pourquoi il a été proposé de conserver les deux accès (ADSL et satellite) et de mettre en place un dispositif informatique permettant l'utilisation des deux accès en cas de coupure de l'un ou de l'autre. Cette solution permet d'assurer une qualité et une continuité de service et d'augmenter la rapidité des accès vers Internet.

Le point remarquable

Les acteurs ayant participé au développement du projet s'accorde sur le fait que le programme doit être conçu comme un projet d'accompagnement au changement, en recentrant les réflexions autour de la conservation des données produites et leur circulation. De ce positionnement découlent les contraintes et les conditions d'un programme réussi, en ce qui concerne les formations, les équipements et les systèmes informatiques développés.

⁵ La même problématique est présente en France dans les centres d'accès partagés,

INITIATIVE 3 Castres Mazamet-Guedawaye (Sénégal) : mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) collaboratif

Cadre du projet

Titre du projet : mise en place d'un SIG (Système d'information géographique) collaboratif à Guédiawaye (Sénégal)

Collectivité territoriale française : communauté d'agglomération Castres Mazamet

Partenaire et bénéficiaire du projet : ville de Guédiawaye

Programme de coopération décentralisée : 2 conventions 2007-2010 et 2010-2012

Budget total du projet : 538 383 €

	2007-2010	2010-2012
CACM	102 900 €	73 931 €
UTM	92 100 €	88 550 €
Ville Guédiawaye	22 000 €	37 482 €
MAE	90 800 €	30 620 €
Sous totaux	307 800 €	230 583 €

Descriptif et genèse

Le projet de mise en place d'un SIG collaboratif à Guédiawaye vise à l'appropriation et à l'institutionnalisation de deux outils numériques par les acteurs locaux d'une ville de 400 000 habitants, Guédiawaye, située à la périphérie de l'agglomération dakaroise : un SIG et un portail collaboratif. Ce projet contribuera à institutionnaliser l'usage des TIC dans la structure et l'agenda de la municipalité, et à renforcer ainsi ses capacités de gouvernance démocratique, de planification et de gestion urbaine.

Le projet « SIG et portail collaboratif de Guédiawaye, Sénégal (2010-2012) » constitue un prolongement du projet « Outils collaboratifs pour la gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise (2007-2009) ».

Les trois années de coopération (2007-2010) ont abouti à la construction expérimentale de deux outils (un SIG et un portail d'information) sur le territoire de la ville de Guédiawaye avec plusieurs finalités.

Portail d'information :

- échanger et mutualiser les initiatives de différentes catégories d'acteurs ;
- mettre à disposition des citoyens et de leurs organisations de l'information actualisée et répondre à leurs besoins ;
- former les citoyens à l'usage des outils.

Système d'information géographique (SIG) :

- gérer avec plus d'efficacité les services de la municipalité ;
- produire et diffuser une cartographie de localisation à l'usage des décideurs et de la société civile.

Ce projet permet d'évoluer d'une approche « projet » à une approche « territoire » par la réflexion et les actions sur les moyens humains et organisationnels complémentaires aux outils développés. Ceci, dans une volonté et une démarche d'aide à la gouvernance pour la collectivité.

Objectifs

Améliorer l'efficacité de la gestion de la collectivité.

Consolider les acquis et renforcer la durabilité des deux expérimentations en cours en s'attachant à :

- pérenniser le volet cartographie et SIG ;
- adapter le portail collaboratif à la demande institutionnelle et citoyenne locale ;
- disposer d'une infrastructure et d'une capacité de formation autonome.

Actions

Mutualiser et diffuser cette expérience au niveau local, national et régional par les actions suivantes :

- missions d'échanges d'expériences Sénégal-Maroc ;
- atelier « SIG pour l'aménagement et la gouvernance locale » ;
- atelier « Outils de diagnostic et de planification stratégique locale en matière de numérique » ;
- émissions de radio communautaire locale pour la diffusion auprès du public.

Dans un premier temps, **différents ateliers rassemblant tous les acteurs du territoire ont été organisés**. Un atelier lors du lancement du projet, un atelier à mi-parcours et un autre pour le bilan de la première phase qui se sont tenus à Guédiawaye avec de nombreux acteurs : société civile, communes d'arrondissement, administrations et services déconcentrés, structures d'appui et agence etc. Ces ateliers ont permis une large information sur la démarche et l'amorce de partenariats importants pour le projet avec le cadastre et l'Agence de développement des municipalités (ADM).

Des missions organisées dans les deux collectivités ont permis de formaliser le projet et

de préparer les différentes parties prenantes à l'usage d'un même langage et des mêmes concepts. Quatre missions se sont déroulées à Guédiawaye pour la tenue des ateliers, l'approfondissement du partenariat, la formation, le travail spécifique avec la collectivité. Trois missions à Castres ont permis un travail sur le SIG et la formation du coordinateur. Ces missions ont permis d'initier des relations plus institutionnelles avec la venue d'une délégation de Guédiawaye composée du maire, du chef du Cadastre et du responsable de la société civile).

Les contacts ont été réguliers et facilités par des échanges par visioconférence et par l'utilisation de Skype dans un premier temps. La plate-forme d'échanges « Catalyst » a ensuite été choisie pour le partage des données, la visioconférence et la possibilité d'intervenir à distance sur un poste.

La formalisation et le suivi du travail ont été réalisés grâce à divers documents de projet, (Powerpoint, rapports de mission) permettant de partager plus facilement le projet et constituant des éléments de réflexion sur les acquis et les lacunes.

La mise en place du SIG de manière pragmatique a été réalisée par l'acquisition des outils matériels et logiciels. Les premières données sont intégrées grâce au cadastre, et le choix des données à saisir a été défini au cours de la première mission à Castres puis affiné par la suite. Le partenariat s'est consolidé au fil du projet avec l'apport de l'Agence de développement des municipalités.

Les difficultés rencontrées

Le SIG est une boîte à outils dont la mise en œuvre dépend des **moyens humains et organisationnels de la collectivité**. **L'efficacité du SIG dépend de la bonne appropriation par les services et d'une continuité dans le**

travail. Les données détenues par une structure telle que le Cadastre étaient, souvent, difficilement accessibles. Cette difficulté identifiée dès le début a été dépassée par les rencontres multipartites organisées tout au long du projet et par la communication.

Le SIG gagnerait à avoir un cadre de réflexion pour son développement et sa promotion et l'outil doit être mieux intégré dans la gestion quotidienne de la collectivité.

Le fonctionnement peut se révéler discontinu entre des périodes de forte mobilisation (missions, formation et contacts...) et des périodes de faible mobilisation (les impératifs quotidiens des partenaires dans leurs structures reprenant le dessus).

Les points forts du projet

La continuité technique et politique assurée : les élections municipales de mars 2009 ont entraîné un changement d'équipe sans conséquence pour le projet qui suscite toujours autant d'intérêt. La continuité technique est assurée par le coordinateur, maillon essentiel dans cette phase d'élaboration du

SIG et le technicien (poste créé a posteriori).

Une collaboration en local réussie entre et avec plusieurs acteurs : le Cadastre, le centre de Pikine/Guédiawaye et le centre national situé à Dakar. Le programme de modernisation au niveau national, les enquêtes cadastrales réalisées dans ce cadre, la volonté d'harmoniser l'adressage et de renforcer les capacités financières des collectivités s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du SIG. L'Agence de développement des municipalités (ADM), partenaire plus récent, a ouvert un accès ftp à ses données. Cette structure d'appui technique et financier aux collectivités élabore son propre SIG et manifeste un fort intérêt pour la démarche de Guédiawaye. Elle partage avec le Cadastre la volonté d'harmoniser l'adressage.

Le point remarquable

Un outil correspondant fortement au besoin local. La rencontre dès le début du projet entre les différents acteurs partenaires du projet a permis une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et des besoins des intervenants.

En savoir plus

Fiche projet CNCD http://www.cncd.fr/frontoffice/bdd-projet.asp?projet_id=63820

INITIATIVE 4

AIMF (Association internationale des maires francophones) : modernisation et informatisation des états civils des collectivités francophones

Cadre du projet

Titre du projet : AIMF – appui aux états civils – l’informatisation comme un des maillons du projet global.

Acteur français : AIMF.

Partenaire : capitales et métropoles francophones.

Coût total de

l’opération : 1,5 M € pour la période 2010-2013.

Part financière des collectivités

bénéficiaires : 0,3 M€.

Descriptif, genèse et objectifs

La fiabilité des états civils constitue un élément essentiel pour la démocratie et la gestion publique. En apportant la preuve de son identité, l’état civil justifie tout d’abord les droits qui font d’un homme un citoyen, en lui permettant de participer pleinement à la vie politique et sociale de son pays : participation à la vie politique, accès au système d’éducation, au système de santé...

De plus, la fiabilité des états civils conditionne celle des listes électorales et contribue ainsi à la légitimité des résultats des élections.

Les états civils constituent enfin une source d’information statistique sur la population

qui permet une vision prospective du développement urbain et des initiatives à venir : campagnes de vaccination à prévoir, établissements scolaires ou hospitaliers à créer, etc. Les pays en développement sont confrontés à la faiblesse du taux des déclarations d’état civil. Plusieurs explications peuvent être apportées à ce phénomène :

- blocages politiques (défaut de législation ou législation obsolète, manque de volonté politique) ;
- blocages budgétaires (du côté de l’Etat mais également du côté des individus qui peuvent être découragés par le montant des frais d’enregistrement des déclarations d’état civil) ;
- blocages culturels ou sociétaux.

Dans l’ensemble des pays francophones, la gestion de l’état civil est une compétence

déléguée aux communes par l’Etat. Ainsi, si la responsabilité de l’état civil est centralisée, l’enregistrement des actes est complètement décentralisé au niveau des communes.

Toutefois, pour être mise en œuvre, cette compétence nécessite :

- une compréhension de l’importance de la mission (par les élus et les agents) ;
- des capacités humaines (connaissance des cadres réglementaires, des enjeux, des outils) ;
- des capacités techniques et organisationnelles (l’informatisation est ici un maillon de l’ensemble du projet).

Le projet d’appui de l’AIMF au renforcement des états civils

L’AIMF collabore sur ce thème avec près de 70 collectivités dans 21 pays. Par ailleurs, ces programmes ont amené plusieurs Etats à s’appuyer sur l’AIMF pour la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de modernisation des états civils. C’est le cas du Congo, de Madagascar, du Mali et du Togo.

L’engagement de l’AIMF en matière d’état civil s’articule autour de deux axes :

- Un appui à la modernisation des systèmes de gestion, pour une plus grande fiabilité. Depuis 1991, l’AIMF a fait une priorité de la modernisation des états civils de ses villes membres. Elle a ainsi mis en place un outil d’informatisation des états civils doublé d’un accompagnement à la réorganisation des services et à la sensibilisation des citoyens pour

une plus forte déclaration des faits d'état civil. A ce jour, plus de 55 villes de 21 pays partagent cet outil.

- L'animation d'une réflexion autour des problématiques liées à l'état civil.

Afin d'encourager la réflexion autour des problématiques de l'état civil et de faire émerger des solutions concrètes adaptées à l'environnement politique, économique et culturel, l'AIMF a mis en place, en 2002, un Observatoire international de l'état civil pour l'Afrique francophone.

Les difficultés rencontrées

Dans le cadre du **programme de modernisation de l'état civil au Mali** (programme de 2007 à 2010), plusieurs enseignements sont apparus. Si l'équipement des municipalités est important, il apparaît certaines difficultés, principalement liées au pilotage politique et administratif des outils mis à disposition.

Ainsi, la mission d'évaluation à mi-parcours en 2009 a constaté la faiblesse d'engagement de plusieurs acteurs maliens sur le processus de modernisation car les enjeux de l'état civil apparaissent mal compris par la population et les autorités communales. Les Préfets, autorités de tutelle, se sont peu entendus sur le sujet.

En 2009, l'AIMF a donc étendu son processus de modernisation en accentuant ses efforts pour stimuler les acteurs locaux. Dans ce cadre, elle a multiplié :

- les formations dans les zones de déclarations connaissant de bons résultats afin d'encourager les autres circonscriptions administratives à faire davantage d'efforts pour bénéficier d'un appui accru à la coopération décentralisée ;
- les échanges entre élus, préfets pour sensibiliser encore et toujours sur l'état civil et surtout provoquer des phénomènes d'émulations

récioproques entre acteurs ;

- les opérations de communication locales et nationales.

Enfin, pour solliciter les acteurs proches des familles, les chefs religieux ont été associés au processus. Des progrès notables ont été notés suite à ces mesures.

L'autre difficulté liée à ce programme est d'adapter les logiciels prédéveloppés aux besoins et législations locales. Le logiciel actuellement utilisé appartient à l'AIMF. Il a été développé par une société tunisienne. La première version de cet outil (1994) était d'ailleurs le logiciel d'état civil de la ville de Tunis. Ce logiciel a été repris par l'Etat tunisien pour être déployé dans toutes les collectivités tunisiennes. C'est ce même logiciel qui a été ensuite adapté pour les autres villes membres du réseau AIMF (Congo Brazzaville, Mali, Niger, Togo, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Benin, Haïti). Au Congo et au Togo, un transfert de compétences a été réalisé sur le logiciel : les sources ont été confiées à une structure locale chargée de la maintenance du logiciel. En revanche, des outils locaux ont été développés au Sénégal et à Madagascar (à noter un transfert de compétence entre un prestataire français et un prestataire malgache). Enfin, en Guinée et en Centrafrique, il a été fait appel à un éditeur de logiciel français (solution propriétaire).

Le déploiement du logiciel se fait d'abord au niveau de la ville capitale. A cette occasion, une assistance locale est formée qui sera ensuite chargée de déployer l'outil dans les autres localités. Pour l'adaptation locale, l'AIMF engage une démarche itérative et globale en association tous les acteurs⁶ de l'état civil (et pas uniquement un élu et le service municipal concerné). Cela permet de lister l'ensemble des problématiques (légalles et techniques) à traiter et d'adapter le logiciel

⁶ Agents de collectivités des ministères concernés (administration territoriale, justice, affaires étrangères, population, famille...)

spécifiquement aux besoins et usages.

Mais l'informatisation de l'état civil induit la production de données qu'il faut conserver et sécuriser.

Un processus spécifique a été développé. Il comprend :

- une sauvegarde quotidienne automatique des bases de données ;
- la mise en place d'un support local (informaticien) pour pallier aux problèmes techniques informatiques ;
- la nécessité pour la collectivité bénéficiaire de mettre en place les aménagements indispensables à une bonne utilisation de l'outil informatique (local climatisé pour le serveur, groupe électrogène dans certaines grandes villes, panneau solaire pour les petits services d'état civil-monoposte).

Le point remarquable

La multiplication d'actions pour parvenir au résultat escompté constitue un aspect à souligner tout particulièrement.

Par exemple, pour atteindre « une fiabilité accrue des registres d'état civil des villes francophones avec une amélioration de la déclaration des faits d'état civil (actes de naissance) et les mentions marginales apposées (décès et mariage) », **l'AIMF a dû prévoir l'ensemble de ces actions et interventions :**

- un appui institutionnel au plan national (révision des textes législatifs) ;
- la conception d'un logiciel fiable, en langue française, assurant un enregistrement sécurisé des données d'état civil ;
- le développement d'une politique nationale de communication sur l'état civil ;
- la sensibilisation de la population et des acteurs institutionnels (Intérieur, Justice, Santé) ;
- le développement de l'Observatoire international de l'état civil de l'AIMF ;

- la sécurisation et conservation des registres d'état civil.

- La sensibilisation des femmes et des autorités traditionnelles à la déclaration des faits d'état civil ;
- La sensibilisation des maîtres des écoles au rôle social de l'état civil ;
- La mise en place d'un service central d'état civil ;
- La formation des élus et des cadres.

Le logiciel et toute la démarche autour de l'état civil peuvent être utilisés dans le cadre d'autres projets de coopérations décentralisées pour l'équipement de la municipalité partenaire. Ainsi, recourir à l'outil de l'AIMF présente des avantages non négligeables : coût moindre, certitude de faire appel à un outil validé par l'Etat et donc conforme à la législation locale, possibilité de disposer de l'assistance technique mise en place par l'AIMF, échange de savoir-faire avec les services d'état civil informatisés, etc.

En savoir plus

AIMF, 9 rue des Halles 75001 Paris
Jean-Marie Renno, conseiller
Téléphone : (331) 44 88 22 85
Télécopie : (331) 40 39 06 62
Courriel : jm.renno@aimf.asso.fr
Site Internet : www.aimf.asso.fr

LE NUMÉRIQUE COMME PROJET TERRITORIAL

INITIATIVE 5

Fontenay-sous-Bois et « Koungeul ville informatique » (Sénégal) : solidarité numérique

Cadre du projet

Partenariat initié en 1998, protocole de coopération décentralisée signé en 2010.

Budget de cette action : 37 561 € (dont 8 800 € du MAE, 20 319 € de la ville de Fontenay-sous-Bois et 7 851 € de la ville de Koungeul).

Collectivités partenaires : ville de Koungeul et ville de Fontenay-sous-Bois.

Descriptif et genèse

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme « Koungeul : ville informatique », la municipalité sénégalaise a sollicité la commune de Fontenay-sous-Bois pour la mise en œuvre du projet « Equipement, formation à la maintenance des appareils informatiques et à l'utilisation des TIC ». Les villes de Fontenay-sous-Bois et de Koungeul entretiennent depuis 1998 des relations de partenariat et ont décidé de redynamiser leurs échanges dans le cadre de la coopération décentralisée et ont signé en novembre 2010 un protocole de coopération pour 3 ans.

En 2009, au cours du 1^{er} Forum pour le développement local organisé par la municipalité de Koungeul, **l'idée de favoriser l'accès aux TIC comme levier de développement du département était née**. Avec son programme « Koungeul : ville informatique », la municipalité candidate participe à un appel à projets de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes du Sénégal et a été sélectionnée pour l'ouverture d'un centre multimédia. Des sessions de formations y sont organisées et sont régulièrement assurées pour un public large. La ville de Fontenay-sous-Bois intervient notamment aux côtés de Koungeul pour renforcer les acquis et accompagner l'évolution du projet.

Objectif

Lutter contre la fracture numérique par le développement de la formation des jeunes et le soutien des activités économiques.

Actions

- Le renforcement de l'équipement du centre multimédia avec l'achat d'équipements.
- La formation des techniciens koungeulois aux techniques de maintenance.
- La formation à l'utilisation des TIC, le renforcement des compétences et de l'employabilité en initiant un partenariat entre les espaces publics numériques de Fontenay-sous-Bois et le centre multimédia de Koungeul (mise en réseau des deux territoires).

L'action « Renforcement de l'équipement informatique du centre multimédia », avec l'achat d'ordinateurs et d'équipements multimédia (imprimante, photocopieur, webcam, etc.) avait pour objectif de renforcer l'équipement informatique du centre multimédia (qui disposait de 11 ordinateurs en décembre 2010), de lui permettre d'accueillir plus de stagiaires et d'augmenter le nombre de personnes formées à l'utilisation des TIC.

Lors de son séjour à Koungeul en décembre 2011, la délégation fontenaysienne a pu apprécier la livraison et le bon fonctionnement de ce matériel installé dans son

intégralité et connecté début janvier 2012.

Avec l'arrivée de ce nouveau matériel, la ville de Koungeul a complété en janvier 2012 l'achat des équipements nécessaires. Elle a ainsi pris en charge l'achat des meubles informatiques, des équipements de stockage, des tables, des chaises...

La particularité du projet consiste aussi à ne pas se limiter au seul équipement en matériel informatique et à prendre en considération l'ensemble du cycle de vie et de fonctionnement des équipements achetés. Il prévoit ainsi l'organisation de séances de formation de techniciens de Koungeul à la maintenance informatique. La formation de 5 techniciens (dont 2 jeunes femmes) à la maintenance informatique a été réalisée en décembre 2011 par une entreprise de formation dakaroise recommandée par la ville de Koungeul : Réseaux et Techniques Numériques (RTN). Poursuivi en 2012 par un accompagnement personnalisé de chaque stagiaire pendant 4 mois et par une formation complémentaire d'un mois au sein de l'Ecole centrale des logiciels libres et des télécommunications de Dakar.

Le volet « Appui pour la formation des utilisateurs des nouvelles technologies » devait renforcer la formation des animateurs multimédias de Koungeul afin de leur permettre d'enrichir l'offre de formation du centre en mettant en œuvre un partenariat avec les Espaces publics numériques (EPN) de la ville de Fontenay-sous-Bois. Le partenariat avec les EPN fontenaysiens et le centre multimédia de Koungeul a permis d'enrichir l'offre de formation du centre multimédia par :

- la mise à disposition des supports de cours utilisés par les EPN fontenaysiens ;
- l'accueil à Fontenay-sous-Bois pendant une semaine du responsable du centre multimédia pour un séjour d'études. Une délégation

koungheuloise s'est rendue pendant une semaine à Fontenay-sous-Bois pour visiter les EPN, échanger avec les responsables et partager les supports de cours, outils d'évaluations, outils statistiques de gestion des équipements, logiciels libres, outils de suivi du partenariat (visioconférence).

Les points forts

Les points forts identifiés de ce projet sont :

- la participation à la dynamisation de l'économie sénégalaise par l'achat de matériel informatique directement au Sénégal auprès d'une entreprise dakaroise ;
- la gratuité de l'accès au cours pour les bénéficiaires avec quelques prestations payantes comme les photocopies dont les recettes permettent de prendre en charge les frais de fonctionnement courant du centre) ;
- la communication diversifiée (Forum eAtlas de Cotonou, publications municipales dans les deux communes, réseau Villes Internet, exposition dans les festivals).

Le projet renforce les organes de la démocratie participative à Koungeul avec la formation des responsables des « pençs » (conseils de quartiers de Koungeul) à l'utilisation des TIC. Cela permet de généraliser la rédaction des comptes-rendus et des réunions avec les outils bureautiques et de faciliter les échanges avec les conseils de quartiers de Fontenay-sous-Bois.

Les difficultés rencontrées

Les tentatives de mise en place d'un partenariat avec deux associations franciliennes d'insertion professionnelle œuvrant dans la récupération, le traitement et la redistribution des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a failli. C'est notamment

l'insuffisance de moyens temporels (temps nécessaire à la préparation au départ des volontaires) qui est à l'origine de cet échec.

Le point remarquable

La coopération entre les deux communes s'inscrit dans la continuité et le respect du programme « Ville informatique » préalablement et indépendamment initié par la ville de Kounghoul. Le développement des TIC y est considéré comme un levier de développement fort. Les engagements et activités mis en œuvre au sein du partenariat par la ville de Fontenay-sous-Bois intègrent complètement les axes de la politique publique de Kounghoul.

En savoir plus

Fiche projet CNCD http://www.cncd.fr/frontoffice/bdd-projet.asp?projet_id=64672

Présentation du projet pendant les 3^e rencontres d'e atlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou <http://fr.slideshare.net/eatlasotonou2011/equipement-formation-la-maintenance-des-appareils-informatiques-et-lutilisation-des-tic-dans-la-gestion-communale-kounghoul>

INITIATIVE 6 Nord-Pas de Calais - Madagascar : toujours plus de numérique

Cadre du projet

Titre du projet :

Développement de la connexion Internet Collectivité territoriale française : Conseil régional du Nord-Pas de Calais.

Partenaire et

bénéficiaire du projet :

région Analanjirofo - Madagascar.

Bénéficiaire(s)

du projet : région Analanjirofo - Madagascar.

Coût total de

l'opération : 1^{ère} phase, 75 047 €.

Descriptif, genèse et objectifs

Dans le cadre de l'accord de coopération qui lie la région Nord-Pas de Calais à la région Analanjirofo à Madagascar, les Technologies de l'Information et de la Communication représente un axe prioritaire.

Objectifs

Trois objectifs ont été définis :

- améliorer le débit Internet via ADSL ou 2/3G dans les 6 districts ;
- créer un centre de ressources par district avec accès Internet, sessions de formation, partenariats locaux ;
- connecter les services publics (administratif, hôpitaux, scolaires) de chaque district.

Actions

Dans un premier temps, un programme autour des jumelages de lycées professionnels a été engagé.

Parallèlement, un projet a été engagé avec pour ambition d'installer un DSLAN à Fénérive – principale ville de la région partenaire – et de permettre son accès à l'ADSL ainsi que la connexion dès 2012 de plusieurs de ses services publics. Il doit permettre également la mise en place d'un centre de ressource Internet à Maroantsetra et la réalisation de formations adaptées. Ce projet est porté par l'association Hetsika, association régionale qui a pour ambition de développer et de promouvoir Madagascar.

Plusieurs missions d'expertise ont été réalisées en mai 2010, janvier 2011 et juin 2011 par les services techniques la région Nord-Pas de Calais. Ces missions ont été engagées conjointement par la DPIR - Direction des partenariats internationaux et régionaux - et la DRESTIC - Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des technologies de l'information et de la communication, en relation avec l'association Hetsika⁷.

Les premières activités ont permis ensuite la mobilisation de la Fondation TELMA.⁸

Il faut dire que le contexte était positif. A partir de deux premiers projets, il a été vérifié que la région Analanjirofo possède les compétences nécessaires pour gérer techniquement une telle initiative. Des personnes ayant déjà reçu une formation adaptée en informatique étaient présentes sur la zone concernée (grâce à l'Université de Tamatave). Un réseau de revendeurs informatiques et téléphoniques était en mesure d'assurer des prestations de formation et la maintenance du matériel.

Les points forts

Le projet a permis d'augmenter progressivement la capacité du réseau en collaboration avec TELMA, et ainsi **équiper aux normes 3G les villes cibles**.

Dès la première année, plusieurs évolutions ont été obtenues :

- l'accès Internet par ADSL dans Fénérive-Est, capitale de la région Analanjirofo ;
- des connexions Internet ADSL, des ordinateurs témoins à l'Hôtel de Région et à l'hôpital de Fénérive Est ;

⁷ <http://www.hetsika.org/>

⁸ L'entreprise TELMA est le 1^{er} opérateur FIXE MOBILE INTERNET à Madagascar.

- une connexion ADSL pour un cyber centre à la maison des jeunes à Fénérive ainsi que pour les deux lycées publics de Fénérive-Est ;
- l'installation d'un cyber centre à la maison des jeunes de Maroantsetra comprenant une salle aménagée de 5 postes ayant accès à l'Internet, à la bureautique et à un Tableau Interactif Numérique ;
- l'interconnexion des districts de la région Analanjirofo par des moyens basiques (ordinateur netbook et clé 3G).

A partir du déploiement de ces réseaux, il est envisagé :

- la création de divers cyber-centres ;
- la connexion des services publics (administrations, hôpitaux, lycées...) des districts et de la capitale de région.⁹

Les difficultés rencontrées

Au-delà de l'équipement, l'animation des associations au sein des cyber-centres, l'animation des équipes de la région Malgache, les services Télécom et Internet à fournir à l'hôpital et aux lycées nécessitent une présence permanente d'après les acteurs du projet.

Le point remarquable

L'importance de ce projet est d'avoir englobé l'ensemble de la chaîne d'accès à Internet. En effet, l'enjeu aujourd'hui consiste certes à améliorer les capacités de connexion (3G...) mais aussi à poursuivre l'équipement technique (ordinateurs), condition d'accès au numérique.

Les régions partenaires ont ainsi augmenté les acteurs connectés tout en améliorant les capacités du réseau à intégrer ces nouveaux « connectés ». La surcharge d'un réseau existant qui serait trop limité est ainsi évitée.

⁹ Cette irrigation est prévue dans le cadre du partenariat entre les régions et la Fondation TELMA.

INITIATIVE 7 Isère-Arménie : un portail en faveur du développement territorial

Cadre du projet

Partenaires : 4 villes ou régions d'Arménie en partenariat avec des collectivités françaises, Vardenis avec Romans (Isère), Goris avec Vienne, Sevan avec Grenoble, le Guegharkunik avec le Conseil général de l'Isère.

Bénéficiaire(s) du projet : des collectivités locales arméniennes.

Autres acteurs : l'association KASA, association arméno-suisse, très engagée depuis de nombreuses années dans ces projets. Les compétences de KASA : les centres Internet communautaires, l'entraînement à la publication sur le WEB, la diffusion de la philosophie du Libre, la traduction de logiciels libres, la contribution à la publication d'articles en arménien sur Wikipedia...

Coût total de l'opération : 24 000 € (12 000 € pour chaque phase).

Descriptif, genèse, objectifs

Ce projet porte sur la création d'un portail Internet pour le développement territorial en Arménie.

L'association KASA avait observé une fracture aussi bien sur le plan de l'utilisation des outils informatiques que sur celui des possibilités d'apprentissage. Déjà marquée à Erevan, celle-ci augmente dans les autres régions. C'est pour la réduire que KASA a décidé la création d'une « plateforme de formation à distance en arménien ».

Plusieurs collectivités de Rhône-Alpes sont engagées depuis de nombreuses années aux côtés de collectivités locales arméniennes. Au fil des années, les collectivités se sont rapprochées pour travailler à des projets communs de développement économique, notamment dans le domaine du tourisme.

Dans ce cadre, il a été proposé par les collectivités françaises de créer un portail Internet de développement de la région arménienne. L'association KASA, déjà très impliquée en termes d'équipement de centres Internet communautaires, a été missionnée pour accompagner ce développement en Arménie.

Actions

Le projet a démarré avec la formation de « e-coordonateurs ».

Quatre agents arméniens ont donc été formés d'une part à la construction d'un site sur la base du logiciel Moodle¹⁰. De ce fait, la formation a pu alterner les séances en présentiel et les séances d'apprentissage à distance. D'autre part, les coordinateurs ont aussi été

accompagnés dans la formulation de contenus pertinents pour un site WEB.

L'association KASA est uniquement intervenue en matière d'animation et d'appui à l'apprentissage. Les interlocuteurs arméniens sont responsables des productions : ainsi chaque e-coordonateur est responsable de la production de contenus, d'informations locales... Cela nécessite une animation et un travail de mobilisation important pour que les quatre partenaires assurent ensemble, au même plan, les activités de « i » sans déséquilibre au sein du site.

Le site est d'ailleurs présenté en arménien, anglais et français.

En parallèle du programme de plateforme sur Internet, un programme de développement touristique a été mené, notamment au travers de la production d'un guide régional. Les textes et les productions sont principalement touristiques. La plateforme WEB constitue un site de promotion touristique de qualité¹¹.

Les points forts

Le fait de travailler sur une production très concrète, rapidement visible et partagée permet de renforcer le travail en commun des collectivités. Les e-coordonateurs mais aussi les responsables politiques voient immédiatement leur implication valorisée, entrant ainsi dans un cycle vertueux.

La facilité de l'usage de la plateforme renforce cette dynamique.

L'usage d'un logiciel libre permet de limiter les coûts mais aussi, pour la partie arménienne, d'acquérir une autonomie

(uniquement limitée aujourd'hui par la problématique de responsabilité juridique des contenus et nullement par la technologie).

Les difficultés rencontrées

La principale difficulté actuelle, avant la mise en ligne de la plateforme, est une difficulté juridique. En effet, à ce jour, il est impossible de créer une « intercommunalité », une association de collectivités en Arménie pour gérer ce site collectif. La question de la responsabilité juridique vis-à-vis des contenus se pose donc. Quelle collectivité acceptera de supporter cette responsabilité ? Quels rôles peuvent jouer les collectivités françaises ou l'association suisse ?

La technologie ne fait pas tout. La possession des usages techniques est certes une

condition obligatoire et nécessaire. Il est également incontournable, comme pour toute politique locale, de s'adosser à un portage politique. Internet n'est qu'un outil de travail au service d'une stratégie qui doit être élaborée parallèlement au développement de l'usage technologique.

Par ailleurs, la **production d'un site collaboratif, développé au moyen d'un logiciel libre, entraîne de nouveaux apprentissages dans le partage de la décision et la co-production.** Ceci est sans doute le point le plus délicat mais le plus porteur de changement¹².

Une autre difficulté a émergé (elle découle en quelque sorte de la difficulté précédente) : une prise d'initiatives limitée des coordinateurs car ils ne savent pas toujours qui pourra valider les contenus.

¹⁰ Moodle est une plateforme d'apprentissage en ligne sous licence libre servant à créer des communautés s'instruisant autour de contenus et d'activités pédagogiques. Le mot « Moodle » est l'abréviation de Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment : « Environnement orienté objet d'apprentissage dynamique modulaire ».

¹¹ La réussite de cette dynamique, en terme de nouvel outil de promotion touristique aboutit à un intérêt fort du ministère du Tourisme arménien sur l'expérience, avec une possibilité de déploiement sur d'autres territoires.

¹² Sur l'impact de l'usage des logiciels libres sur la démocratie, on consultera la conférence en ligne sur TED de Clay Shirky: How the Internet will (one day) transform government - http://www.ted.com/talks/clay_shirky_how_the_internet_will_one_day_transform_government.html -

En savoir plus

Ville de Romans-sur-Isère

Frédéric Deshayes, responsable Relations internationales ville de Romans-sur-Isère

Association KASA

Bureau de KASA FHS (Irina Nalbandyan, directrice), rue Toumanian 24, apt.5, Erevan

Tél. 00374 10 58 40 32

kasaam@cooperation.net

LE NUMÉRIQUE EN TANT QU'OUTIL POUR LA COOPÉRATION

INITIATIVE 8 France-Espagne-Italie : l'usage des TIC pour une coopération euro-méditerranéenne

Cadre du projet

Titre du projet : LOCALNETcoop, projet soutenu par l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projet ANE-ALD-option 3—Mise en réseau (période 2008-2010).

Budget de l'appel à projet : 3 300 000 €.

Budget du projet : 172 439,30 €
Budget de l'action : environ 40% du budget du projet (soit environ 70 000 €).

Collectivités : Arc Latin, Provincia di Torino (Italie) ; Diputació de Barcelona (Espagne) ; Conseil général de l'Hérault (France). ●●●

Objectifs

L'objectif principal de cette initiative consiste à renforcer et à développer les capacités économiques et sociales des partenaires via la formation en ligne.

Le développement des capacités, par le biais d'actions de formation, constitue un des outils les plus importants pour les membres de l'Arc Latin. Cela permet au réseau de se fortifier dans son ensemble, de se consolider dans le cadre de la coopération décentralisée et de s'imposer comme un acteur de référence en Méditerranée. **Plusieurs rencontres et sessions de formation en présence de la majorité de membres de l'Arc Latin ont déjà été organisées.** Mais celles-ci coûtent cher en déplacement, en fatigue et ne sont pas toujours compatibles avec les agendas chargés des élus et des agents.

Le projet LOCALNETcoop a pour ambition de développer une plateforme sur le Web permettant l'échange et la co-construction d'une vision partagée de l'engagement international des collectivités locales. Pour développer ces échanges, une série de formations en ligne a été conçue.

Actions

La première édition de la formation LOCALNETcoop s'est déroulée entre décembre 2010 et juillet 2011 et s'adressait exclusivement aux membres de l'Arc Latin. Cette vague de formation a été suivie par un

total de 120 élus et techniciens de France, d'Espagne et d'Italie qui ont participé aux quatre modules proposés. La formation a été organisée en deux cours de deux modules chacun offrant un large éventail de concepts théoriques et pratiques. L'occasion aussi d'apporter des définitions et des instruments en vue de répondre aux besoins formatifs des membres de l'Arc Latin dans le cadre de la coopération décentralisée en Méditerranée.

La coordination technique de la plateforme de formation en ligne a été menée par ACEL (Agenzia Cooperazione Enti Locali), en représentation de la Provincia di Torino, et conçue par ARSMEDIA. La structure des cours de formation a été élaborée sur la base des demandes des membres de l'Arc Latin et de leurs communes. **La formation tend donc à offrir un parcours cohérent abordant les principaux concepts et outils de la coopération décentralisée, tout en mettant l'accent sur la Méditerranée.** Les modules de formation ont été élaborés par quatre organismes internationalement reconnus, ayant une expertise dans le domaine de la coopération décentralisée et une excellente connaissance de l'espace Euro-Méditerranéen.

Les contenus de la formation ont été présentés sous forme de PPT téléchargeables par les participants. Ces documents regroupent l'ensemble des connaissances théoriques visant à proposer un socle commun au réseau. L'ensemble de la formation représente environ 30 heures de lecture. Les documents

● ● ● **Pilote** : L'Arc Latin. L'Arc Latin est un espace de coopération entre collectivités territoriales au sein duquel sont mises en œuvre des actions intégrées dans différents domaines stratégiques pour la cohésion économique et sociale des territoires qui le composent. Il réunit, en 2012, 46 collectivités intermédiaires d'Italie, de France et d'Espagne.

présentent à la fois des cas théoriques et des cas pratiques.

Un tutorat a été assuré pour chaque module par un expert de la thématique. Les participants pouvaient contacter ce tuteur par e-mail durant la période de formation pour lui poser leurs questions et échanger avec lui sur le contenu du module. Chaque module proposait également un test d'autoévaluation permettant à chacun de vérifier la bonne compréhension des concepts clés.

De plus, les commissions thématiques de l'Arc Latin sont et seront des laboratoires idéaux pour la mise en application des notions étudiées par les membres. **Un atelier de formation portant sur « l'élaboration de projets de coopération décentralisée en Méditerranée » a été mis en place lors du séminaire de Montpellier.** Cet atelier, réalisé à mi-parcours de la formation, a permis aux membres, conjointement à des partenaires du sud, de réaliser un exercice pratique autour du montage de projet. Suite à cette rencontre, un projet de coopération va voir le jour entre l'Arc Latin et la commune de Sousse en Tunisie. Cette coopération est un résultat du projet LOCLANETcoop.

Les modules de formation

- Le **module 1** a été élaboré par l'**Observatoire de la coopération décentralisée UE-Amérique Latine** (actuellement géré par la Diputació de Barcelona et la municipalité de Montevideo), qui en a également assuré le tutorat au cours de la période d'exécution du projet LOCALNETcoop. Le module offre une introduction générale intéressante et synthétique sur la coopération décentralisée. En outre, les principaux thèmes liés à la coopération décentralisée sont abordés : définition et approches, modalités et outils, ainsi que les axes thématiques et priorités qui caractérisent la coopération décentralisée à l'heure actuelle.

- Le **module 2** a été élaboré par l'**Institut Paralleli** (centre d'études situé à Turin) qui en a également assuré le tutorat. Le module aborde le panorama euro-méditerranéen depuis le début du Processus de Barcelone jusqu'à nos jours, faisant une révision des principales politiques européennes en Méditerranée, ainsi que des principaux instruments et programmes faisant la promotion de la coopération territoriale européenne et de la coopération en Méditerranée. De plus, le module présente des données significatives sur le réseau Arc Latin, ainsi qu'un résumé des principaux éléments extraits de l'étude « Consolidation et Expansion de l'Arc Latin » élaboré par l'Institut Paralleli en 2010.

- Le **module 3** a été élaboré par le **CeSPI** (centre d'études situé à Rome) et se focalise sur la capitalisation comme outil d'apprentissage clé pour recenser les connaissances et l'expérience des différents membres de l'Arc Latin dans le cadre de la coopération. Le module propose des définitions et des outils qui permettront aux membres d'améliorer leurs connaissances méthodologiques pour l'élaboration de bonnes pratiques, identifiant clairement les dimensions clés de la coopération décentralisée, tout en soulignant la convergence entre coopération décentralisée et coopération territoriale dans le cas euro-méditerranéen. Ce module présente aussi les caractéristiques à partir desquelles ont été identifiées les pratiques remarquables en matière de coopération décentralisée des membres de l'Arc Latin dans le cadre du projet LOCALNETcoop.

- Le **module 4** a été élaboré et suivi par **ACEL** (agence de coopération de gouvernements locaux située à Turin). Le module présente des outils aidant les gouvernements locaux intermédiaires dans l'élaboration d'une politique publique de coopération ainsi que

les principaux instruments permettant de formuler des projets de coopération de qualité selon l'analyse du Cycle de projet (PCM) et le Cadre logique. Le fil conducteur du module est l'insertion des projets de coopération dans une stratégie de coopération plus vaste qui émane du gouvernement local. Le module pose également une série de règles que doit suivre un gouvernement local intermédiaire décidé de mener à bien une coopération décentralisée directe. Le modèle utilisé se base sur l'instrument appelé Poliedro, conçu par la région Piémont en 2005.

Les difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de la formation a été le peu de réceptivité des membres au départ. D'une part, cela est dû au manque de disponibilité du personnel pour se consacrer à la formation et au fait que cette dernière n'ait pas été marquée comme une priorité politique chez les membres. D'autre part, ce manque de motivation est la résultante d'un manque d'expérience en matière de coopération décentralisée (approximativement 39 % des membres espagnols ont une expérience, 37 % des membres français et 30 % des membres italiens).

Le point remarquable

La formation du projet LOCALNETcoop, ainsi que l'ensemble de ses actions, ont permis la mise en place d'espaces de débat et de réflexion sur la coopération publique décentralisée. Par conséquent, ce projet a été un outil utile pour sensibiliser, former et faire connaître aux membres la coopération décentralisée en Méditerranée. Au fil du temps et de la communication sur les travaux menés, de plus en plus de membres se sont intéressés à la thématique et ont pris part à la formation pour mieux saisir l'intérêt de la coopération décentralisée.

Enfin, cette formation a surtout permis de définir un langage et une méthodologie communs à l'ensemble des membres du réseau. Cela se concrétise notamment par deux projets Arc Latin en cours avec la rive sud de la Méditerranée, l'un au Maroc et l'autre en Tunisie. Ces derniers sont les premiers projets de coopération décentralisée directement menés par et dans le cadre du réseau.

Autre fait à souligner, les membres ont déposé suite à la formation **un grand nombre de demandes de financement de projets de coopération décentralisée** dans le cadre de différents appels à projets nationaux et européens. L'Arc Latin est d'ailleurs partie prenante d'un certain nombre d'entre eux.

En savoir plus

<http://www.arcolatino.org/index.php?lng=3> / www.localnetcoop.eu

Voir le document de bilan du projet LOCALNETcoop, clôturé au 31 décembre 2011 :

http://www.arcolatino.org/download/LOCALNETcoop/Publicacion_final/LOCALNETcoop_FR.pdf

INITIATIVE 9

Romans-sur-Isère et 4 collectivités étrangères communiquent et coopèrent via des conférences

La ville de Romans travaille sur un projet de coopération décentralisée avec quatre communes étrangères depuis bientôt 20 ans (1993 pour les premières) : El Jem (Tunisie), Vardénis (Arménie), Tarroudant (Maroc) et Beit Sahour (Palestine). **Romans et ces quatre villes partenaires coopèrent de manière multilatérale sur un projet de coopération commun.**

Face aux distances et aux faibles moyens financiers pouvant être affectés aux déplacements, l'usage des TIC s'est imposé pour travailler de manière collaborative afin d'éviter une coopération déséquilibrée (dans laquelle la ville « riche » prend les décisions et pilote la mise en œuvre).

Ainsi, très régulièrement des conférences entre les cinq chargés de mission « Relations internationales » sont organisées entre les cinq collectivités. Ces conférences sont possibles grâce à Skype. Ces conférences se tiennent sans image (uniquement audio). En effet, le faible débit disponible ne permet par l'usage de l'image.

Après plusieurs mois de mise en œuvre, le fonctionnement est désormais rodé. Plusieurs recommandations apparaissent :

- l'ordre du jour doit être précis et clair ;
- chacun doit avoir préparé la réunion à partir de documents transmis quelques jours avant. Les documents volumineux, construits ensemble, sont placés en partage sur Dropbox de manière à faciliter le travail collaboratif. Ainsi, chacun peut apporter sa pierre à l'édification du projet sans que l'un prenne l'ascendant sur les autres du fait de moyens techniques inégaux.

En savoir plus

Ville de Romans-sur-Isère

Frédéric Deshayes, responsable de la Mission des Affaires européennes et internationales
fdeshayes@ville-romans26.fr

INITIATIVE 10

France-Mali : informatisation de mairies en milieu rural

L'association ARCADE anime des projets de coopération décentralisée entre cinq communes françaises situées en région Rhône-Alpes (Pontcharra, La Rochette, Le Cheylas, Sain-Maximin et Saint-Pierre d'Alevand) et quatre communes rurales du Ganadougou au Mali.

L'informatisation de ces communes a été programmée en 1999. **Les mairies ont été équipées d'ordinateurs portables (préférés à une unité centrale pour des questions de consommation énergétique), d'imprimantes jet d'encre (dans un premier temps) et de clés USB. Le tout nécessitant l'installation de panneaux solaires dédiés à cet usage.** En 2010, l'équipement avec imprimantes lasers implique le redimensionnement des panneaux.

Cette informatisation est décidée dans un premier temps pour aider à la gestion comptable des nouvelles communes créées par la décentralisation. Ainsi, la comptabilité de chacune des 4 villes est informatisée à partir d'une application développée par ARCADE en respectant le plan comptable public malien imposé par la Tutelle. Les secrétaires généraux et comptables des villes maliennes sont formés et accompagnés à distance de manière très régulière pour l'acquisition de l'application¹³.

Par ailleurs, de nombreuses autres applications spécifiques ont été développées pour l'état civil, la gestion des prêts de la bibliothèque mais aussi pour 18 autres structures locales (le Comité de gestion de l'eau, des éleveurs...). Pour cela, un CIAGE – Centre intercommunal d'appui à la gestion et à l'évaluation – a été constitué. Il permet, après la

formation des secrétaires généraux et des régisseurs, la diffusion des usages des interfaces informatiques pour les diverses comptabilités.

Plusieurs réflexions apparaissent après 12 années de pratiques.

- Les ordinateurs portables sont pertinents pour cet usage ; ils consomment moins d'énergie, permettent à chaque représentant de participer avec son outil à des sessions de formations collectives, d'aller dans le télécentre régional et de se connecter afin d'avoir un échange de données avec ARCADE. En 10 ans, les ordinateurs n'ont été changés qu'une seule fois.

- L'environnement Windows a été choisi dans un premier temps ; il apparaît toutefois aujourd'hui contraignant, notamment en terme de maintenance, de mises à jour et aussi dans le cadre d'une réflexion sur l'indépendance des acteurs maliens. Un passage à un environnement Linux est en cours.

Des difficultés sont apparues avec le développement de la connectivité et la profusion de virus. L'usage des clés USB se développe. En raison de leur rare connexion à Internet, les mises à jours des anti-virus des portables n'est pas assez régulière. Ainsi, ceux-ci sont très vulnérables.

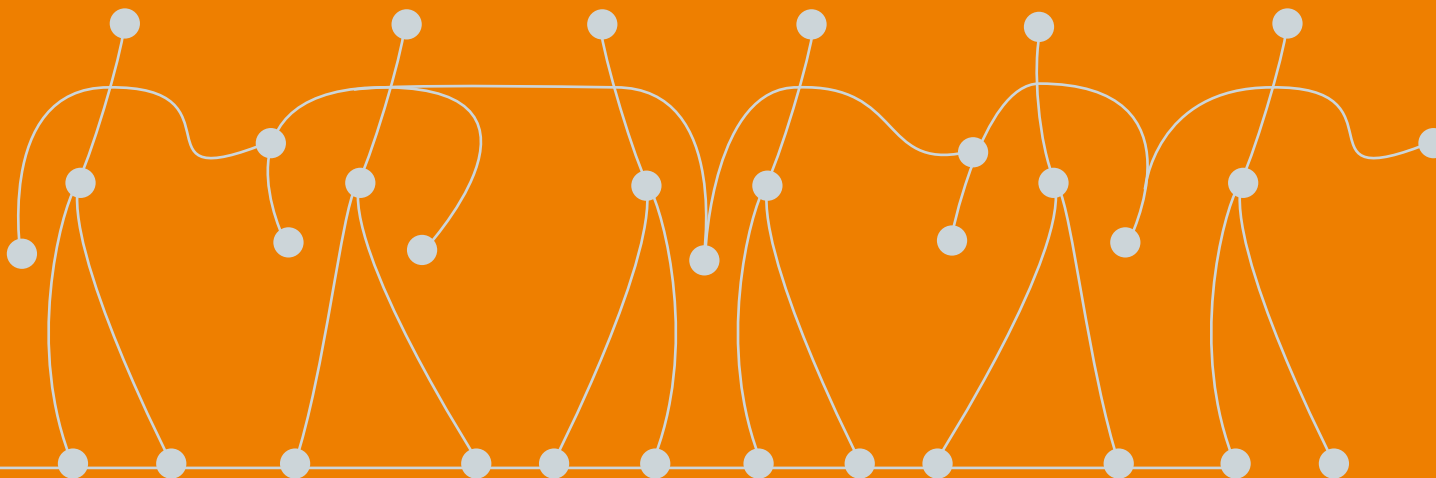
En savoir plus

ARCADE « Une Terre pour Vivre »
Centre d'animation
Rue du 11 novembre - 73110 LA ROCHETTE
Courriel ARCADE : arcade.bureau@wanadoo.fr
Web : www.arcade-vivre.asso.fr

¹³ Après 10 années, les mairies ont été récompensées par le Ministre du Budget malien pour la qualité de leur gestion comptable.

3

CONSTRUIRE UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



PRÉAMBULE

Le développement d'une société de l'information et de la connaissance par le numérique dépend à la fois de la volonté politique nationale et locale mais surtout de l'intégration systématique des outils numériques en réseaux dans les organisations et les projets locaux.

Les projets de développement en partenariats internationaux sont tout aussi concernés. Le numérique est autant un support que l'objet du projet.

Les projets touchant au développement et à la solidarité numérique n'échappent pas à certaines règles classiques.

D'une part tout ce qui relève de l'équipement, du matériel, de l'installation, doit être conçu non comme un but mais comme un moyen.

Le but doit être le service rendu au bénéficiaire final et dans ces projets bi-partites les bénéfices doivent être identifiés des deux côtés de ces partenariats.

Il s'agit de construire une stratégie d'intervention avec l'ambition d'améliorations structurelles et sociales à terme. Encore trop souvent c'est l'envoi d'équipements matériels ou logiciels qui fait le projet. De ce fait, toutes les dimensions d'accompagnement pour l'appropriation ne sont pas prévues et la pérennité en est diminuée.

AGIR EN TENANT COMPTE DES CONTEXTES ET DES COMPLEXITÉS

La collectivité qui s'engage dans un programme de coopération internationale liée au numérique doit avoir conscience qu'elle intervient dans un système complexe sur lequel elle n'a qu'une prise partielle. Les programmes liés au numérique, comme beaucoup d'autres projets de développement, englobent un ensemble d'apports nécessaires qui s'insèrent dans des dimensions multiples (internationales, nationales, locales...).

Ainsi, quelque soit l'objectif que la collectivité se fixe, elle devra considérer un ensemble de points d'attention concernant les pré-requis nécessaires et les interventions connexes obligatoires pour la viabilité du projet. Cela concerne :

1) L'énergie : l'accès à une source d'énergie constitue une base indispensable au fonctionnement de tout équipement informatique. Sans énergie, pas de numérique. Sans approvisionnement stabilisé et constant, pas de bon fonctionnement des machines.

2) La connectivité : l'accès à Internet ne peut exister sans réseau de communication. Diverses possibilités (satellite, fibre optique, hertzien) existent et chacune correspond à un usage et/ou à une facilité plus ou moins grande de déploiement.

3) Le matériel : afin d'accéder aux réseaux et aux applications informatiques, les utilisateurs doivent être munis d'un poste de travail informatique complet (unité centrale, écran, clavier) ainsi que du matériel nécessaire à l'interconnexion et à l'accès à Internet (câbles, serveur...).

4) Les applications : grâce aux logiciels, les utilisateurs peuvent mettre en place des procédures efficaces sur des domaines d'applications variés.

5) La maintenance : les équipements informatiques nécessitent un entretien régulier destiné à garantir leur fonctionnement au quotidien. La complexité de la maintenance dépend du niveau d'intervention.

6) La formation : pour un bon usage du matériel et des applications, il est important que de développer une « culture de l'utilisateur » avec un niveau de formation minimum. En amont, les animateurs, les techniciens et ingénieurs doivent être formés afin d'assurer une bonne prise en charge des utilisateurs, du matériel et des infrastructures de télécommunications. Tout au long de la vie du dispositif, cette dimension formation devra être assurée pour une continuité du projet. Des logiques de formation de formateurs seront bienvenues.

7) La réglementation : L'informatique se base sur des échanges d'informations qui doivent être couverts par des lois relatives à la liberté individuelle afin de garantir les droits fondamentaux des citoyens. En ce qui concerne la régulation des télécommunications, des autorisations doivent être données pour l'accès aux infrastructures ou la libération des fréquences de communication (pour les réseaux hertziens).

8) L'appropriation des usages du dispositif numérique mis en place doit être pensée : accessibilité des contenus à tous les publics, valorisation du bénéfice d'usage pour l'utilisateur, organisation des méthodes d'interaction et de production de contenus par l'utilisateur qui, dans de nombreux cas, peut avantageusement devenir co-producteur du service proposé.

Les points concernant l'énergie et la connectivité (pour les grands réseaux) dépendent des Etats et organisations internationales. Le point relatif à la réglementation renvoie à la législation, là encore compétence des Etats et des institutions internationales.

Il apparaîtra évident à chacun qu'une collectivité peut difficilement embrasser l'ensemble de ces points dans un programme.

Avant même d'envisager un projet numérique et le montage du partenariat entre deux collectivités locales, il est indispensable d'étudier le contexte local sur la base des 8 champs pré-cités et de fixer un niveau d'intervention adéquat. Ainsi, les partenaires s'assureront que les conditions de faisabilité et de viabilité du projet sont réunies.

Une fois que ces principes sont acquis, les champs d'intervention sont multiples et les évolutions peuvent être très intéressantes pour des investissements relativement limités (voir chapitre précédent sur les expériences). Ils peuvent concerner l'ensemble des compétences municipales (état civil, équipements liés à l'enseignement, développement économique, bibliothèques, archives, infrastructures...). Et, au-delà, par le développement de ces projets, les domaines de la gouvernance, de la démocratie participative sont interrogés¹.

¹ Pour prolonger, deux conférences de TED : Clay Shirky, « Comment Internet transformera un jour le gouvernement » - http://www.ted.com/talks/lang/fr/clay_shirky_how_the_internet_will_one_day_transform_government.html

A) LE PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : UN PROJET POLITIQUE

Renforcer la reconnaissance des municipalités par le numérique

Au-delà de l'informatisation des municipalités ou de la connexion de tel ou tel territoire au World Wide Web, il est important de prendre conscience de l'enjeu, pour les collectivités locales, de développer l'usage des TIC avec leurs partenaires.

Comme le rappelle l'AIMF pour présenter les programmes d'informatisation des services civils et financiers, «le déploiement de l'outil informatique permet avant tout aux collectivités (agents et élus) d'assurer de manière plus efficace leurs missions et compétences attribuées et de renforcer leur reconnaissance par les citoyens».

L'expérience à Dembella d'une « petite » coopération décentralisée entre 4 communes rurales d'Isère et de Savoie et 4 communes maliennes en témoigne. L'équipement informatique, le développement d'une application sur tableur reprenant le plan comptable malien et une formation adéquate ont permis aux secrétaires généraux de mairie d'être distingués par le Ministre malien des finances pour l'exemplarité de la tenue de leur comptabilité locale.

Ces projets doivent donc être envisagés de manière précise dans une stratégie de développement local, de modernisation de l'administration locale et d'amélioration des services locaux.

Il s'agit moins d'implémenter des outils que de permettre à la collectivité d'être une institution efficace en renforçant la

décentralisation des services et la participation citoyenne indispensable à une démocratie locale forte.

Appuyer l'usage du numérique par les populations

Au-delà de l'équipement des services municipaux ou associatifs les projets portent de plus en plus largement sur le développement d'usages numériques spécifiques pour et par les populations locales² : accès aux droits, accompagnement à l'emploi, développement de services de santé, et renforcement d'un service public numérique de l'éducation.

Ainsi, la question de l'accès avec la mise en place d'un parc de machines connectées au web dans un Cyber-centre ou une médiathèque doit être complétée par la réflexion, avec les parties prenantes, des usages pertinents à envisager pour construire ensuite le meilleur environnement possible.

A chaque usage, au-delà de l'équipement, et des moyens spécifiques liés à l'accompagnement et à la formation, le développement local d'outils spécifiques pourra être envisagé :

- l'exemple du renforcement du débit pour le cybercentre à Kaya correspond à une réponse aux utilisateurs de Skype qui développe un usage familial ou professionnel pour des relations avec l'étranger ;
- pour le développement du site WEB en

² Beth Noveck : Réclamons un gouvernement ouvert : http://www.ted.com/talks/lang/fr/beth_noveck_demand_a_more_open_source_government.html

Arménie dans le cadre de la coopération avec Romans-sur-Isère, Grenoble, Vienne, les contraintes du renforcement du développement économique ont été prises en compte (meilleure lisibilité de l'offre...) ;

- le besoin de renforcement des comités de gestion a incité ARCADE, à Dembela (Mali) à développer des applications spécifiques pour améliorer la gestion de la distribution de l'eau, la gestion de la coopérative agricole...

Le modèle économique de l'ensemble doit être prévu en amont pour assurer la pérennité du projet afin d'avoir les réponses aux questions suivantes. Qui paye quoi ? Combien de temps et à qui ?

Le numérique : outil facilitateur des relations de coopération³

L'expérience de certaines collectivités nous démontre que l'usage premier et le plus général du numérique touche à l'organisation même des relations de coopération.

Pour mettre en réseau les membres d'un consortium ou les acteurs d'un projet, on tiendra compte des différents moyens accessibles à chacun : débit, matériel informatique disponible, réglementation interne... A

partir de cette identification, la participation des différents partenaires sera optimisée dans la conception, le pilotage et le suivi du projet.

Les usages de certains outils peuvent rapidement se généraliser comme, par exemple :

- Les logiciels de conférence (avec ou sans vidéo). Les expériences sont aujourd'hui concluantes et l'installation de ces logiciels dans les services Relations internationales facilite amplement leur travail.
- Les services en ligne de stockage et de partage de fichiers permettent à l'ensemble des acteurs de participer à la rédaction des dossiers, à la co-production des rapports, et des tableaux de bords. Ils permettront un archivage durable des informations et des données du projet.
- Les conférences publiques ou webinar permettent la présentation des villes partenaires « en direct ».
- La co-diffusion de webcams municipales pour « voir » la vie locale.⁴
- Le partage des actualités locales en micro-blogging (fil de messages de 140 signes).
- Les réseaux sociaux mutualisés.

Grâce à ces outils, la notion de collaboration peut prendre corps au-delà des déplacements physiques d'un partenaire chez l'autre.

³ Pour approfondir ce point, on pourra relire utilement le « Guide de la Solidarité numérique » publié en 2007, chapitre 62, pages 80 et suivantes.

⁴ Exemple d'Athis Mons avec sa ville allemande : <http://www.mairie-athis-mons.fr/>

B) CHACUN SA PLACE, CHACUN SON RÔLE

Mettre en place un projet de développement implique deux ou plusieurs collectivités et pour chacune différentes catégories d'acteurs : un nombre important de personnes est impliqué dans le dispositif. On s'attachera à les cartographier (par exemple avec des cartes heuristiques partagées) et à les mettre en réseau (par exemple avec un espace collaboratif dédié).

Puis on déterminera les groupes fonctionnels : comité de pilotage, comité opérationnel, conseil scientifique, instance participative pour les usagers... C'est une gouvernance du projet qui s'installe et s'organise avec le support d'Internet et des outils numériques.

Les partenaires - élus

Dans un premier temps, la collaboration entre les collectivités doit être validée et les engagements, notamment des responsables politiques, doivent être précis et concrets.

En effet, le déploiement de l'outil informatique et l'accès au WEB, avec son corollaire, la production de données,... entraînent une nouvelle responsabilité pour les élus. Or, le droit concernant ces usages ou la mise à disposition de données peut entraîner des questionnements, des réticences. Ces points doivent être abordés très clairement en début de projet pour éviter des blocages parfois importants en phase final (connexion, mise en ligne d'un site Internet,...).

Ce point est d'autant plus important à travailler en amont du projet que

l'informatisation peut être une demande pressante des partenaires car c'est un signe de modernité⁵.

Les techniciens municipaux

Au sein des collectivités partenaires, les cultures informatiques sont souvent très différentes, entre le référent informatique (quand il existe) ou du moins l'initiateur du projet, souvent très impliqué sur les questions numériques et les utilisateurs, bénéficiaires directs des équipements.

Un travail important de formation, de transmission d'une culture informatique doit être envisagé systématiquement de telle manière à accompagner la transition proposée dans les postes de travail.⁶

Les administrations nationales et internationales

La dématérialisation des services publics doit se faire au regard des règlements nationaux concernant la compétence administrative : la dématérialisation des services financiers ou des services d'état civil nécessite au préalable un travail minutieux de vérification voir d'adaptation des règlements entre diverses administrations préfectorales ou nationales. Il est important de travailler en amont avec le préfet ou telle administration centrale pour s'assurer que les usages développés pour la municipalité sont réalisés en concordance avec les usages et obligations administratives.

⁵ Il suffit pour confirmer ce point de voir l'importance de la possession d'une clé USB ou du téléphone portable.

⁶ A ce sujet, voir les résultats de l'évaluation de la coopération entre la communauté d'agglomération Cergy Pontoise et la ville de Porto Novo au Bénin (http://f3e.asso.fr/IMG/pdf/311_Ev_Rapport_definitif_evaluation_CACP-Porto_Novo.pdf - p34)

Au-delà, l'intervention des administrations internationales sont des possibilités à prendre en compte. Ainsi, la collectivité française identifiera-t-elle de nombreuses études déjà réalisées ou engagements financiers qu'elle devra prendre en compte. La consultation des rapports (PNUD, UE, ONU Habitat...) sur ces champs ou la demande auprès du partenaire d'enquêtes internationales auxquelles il aurait participé, renseignera les collectivités sur le contexte local et les possibles « partenariats » à enclencher.

Cette information est essentielle mais n'est pas obligatoirement transmise par le partenaire qui souhaite parfois gérer ses relations de manière bilatérale uniquement. La possibilité de mettre en œuvre les échanges sur ces interventions traduit une réelle confiance qui se met en place.

Les intervenants techniques

Plusieurs groupes d'intervenants peuvent être associés.

Au plan de la collectivité locale française, différents services peuvent être concernés au premier rang : le service Systèmes d'information (anciennement service informatique) et le service Moyens généraux.

Mais il est aussi intéressant d'identifier les possibles implications des animateurs des centres multimédias, médiathèques, télécentres ou autres associations engagées dans l'appropriation sociale de l'Internet, notamment pour les aspects formation à l'usage et diffusion aux populations.

Au-delà, diverses associations sont souvent impliquées :

- des associations de solidarité internationale en France (le Conseil régional Nord-Pas de Calais s'associe à une structure de son

territoire) ou en Europe (Romans-sur-Isère associe une structure helvétique) ;

- certaines ressourceries ou entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent parfois être mobilisées ;
- des structures professionnelles locales (pour le projet d'informatisation de l'état civil, l'AIMF a dans un premier temps fait appel à des programmeurs tunisiens).
- ...

La question de l'expertise technique locale disponible

En dehors des capitales, la présence de l'expertise locale est souvent une difficulté rencontrée par les partenaires, que ce soit dans la mise en œuvre des projets ou pour les questions de maintenance.

Lors des entretiens pour rédiger les fiches de cas de cet ouvrage, de nombreux acteurs nous ont fait part des difficultés à identifier des expertises professionnelles et disponibles pour les questions de maintenance technique des matériels. Cette difficulté était aussi la deuxième difficulté citée dans une enquête de l'Agence pour la Solidarité numérique en 2011 aux rencontres eAtlas de Cotonou⁷.

Les programmes liés à la solidarité numérique permettent parallèlement de renforcer l'émergence de compétences professionnelles locales (de manière similaire à la démarche des acteurs engagés sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement⁸).

Intégrer la création d'emplois qualifiants dans les objectifs prioritaires peut-être un objectif essentiel des nouveaux projets.

Châtelleraut l'a mis en place dans la coopération avec Kaya, en relation avec deux IUT (à Châtelleraut et au Burkina) spécialisés sur les télécoms, et par l'appui à l'échange de stages d'étudiants.

⁷ <http://fr.slideshare.net/eatlascotonou2011/cinq-annes-de-cooperation-dcentralisee-dans-le-domaine-de-la-solidarite-numerique#btnNext> diapo 43.

⁸ http://www.isf-france.org/system/files/EtudeISF_Ing%C3%A9Sud_VFfinal.pdf
Le rôle des ingénieurs du sud, leur formation et leur insertion professionnelle dans les projets eau et assainissement.

C) DES RÉALITÉS LOCALES AUX ENJEUX INTERNATIONAUX

Le contexte technique

La différence de contexte technique peut être la cause d'échecs ou de graves difficultés à aboutir. Remarquons en quelques unes :

« Il n'y a pas de courant »

Dans certaines collectivités, l'absence d'énergie électrique est le premier souci évident. La réflexion autour d'un équipement compatible avec une production solaire nécessite de dimensionner la production énergétique en cohérence avec la consommation de l'outil informatique : on préférera alors des ordinateurs portables, moins gourmands qu'une unité centrale et un écran.

Dans les communes reliées au réseau électrique, les pannes de courant quotidiennes doivent inciter les concepteurs des projets à concevoir des procédures et des installations limitant les pertes à chaque coupure et protégeant les matériels des sauts de tension...

« Il fait souvent chaud »

Cela peut paraître une lapalissade insignifiante, toutefois, c'est encore le principal souci rencontré dans le cadre de projets liés au numérique. Ainsi, dans les programmes d'envergure, une « pièce froide » est systématiquement envisagée. Cela nécessite de penser l'isolation et la climatisation, mais aussi, de sécuriser l'alimentation de cette dernière en cas de coupure de courant sur le réseau public. (cf. fiche de cas de l'AIMF).

« Trop bas débit »

Les débits de connexions sont souvent très faibles pour le développement de site Web

avec les partenaires. On veillera à la fois à impliquer les opérateurs locaux pour améliorer le débit, mais aussi à proposer des usages n'impliquant pas de hauts débits : visioconférence, webtv...

Par ailleurs, le contournement des connexions lentes proposées localement pourra se heurter à la très faible proposition de solutions satellitaires sur le marché.

Financer des infrastructures fonctionnant en local, même légères, qui garantissent une connexion utile à toute la communauté peut nécessiter d'adapter le modèle économique du projet. La mutualisation de la connectivité est une manière de pérenniser le projet tout en s'adaptant au pouvoir d'achat des institutions publiques locales et des populations. Pour cela, le partenariat entre collectivités prendra le temps nécessaire pour faire le bilan des projets de connexion des administrations décentralisées (notamment dans les communes moyennes) pour envisager de possibles synergies.

Le paradis des virus

Les différents usages actuels des postes informatiques, qu'ils soient en cybercentre ou dans les bureaux (partage, usage privé/public, téléchargement, absence de mise à jours d'anti-virus...) rendent les matériels très sensibles aux virus.

Ainsi, deux sources de destruction des données sont à prendre en considération très fortement dans la conception :

- la destruction physique du matériel (chaleur, saut de courant) ;
- la destruction virtuelle par les virus.

Etablir un bilan de situation

Le projet aura d'autant plus d'impact qu'il sera en phase avec la volonté politique et les besoins des partenaires. Un état des lieux préalable est indispensable.

Il sera donc nécessaire de collecter les informations suivantes :

- caractériser l'accès à l'énergie (infrastructures, disponibilité, qualité de la distribution...);
- caractériser l'accès à Internet (puissance, débit, régularité,...) au plan local et régional ;
- nombre et type d'équipements dans la collectivité ;
- nombre de personnes formées à l'utilisation des équipements (différents niveaux) ;
- localisation de l'accès à ces équipements (mairie, école, télécentre, administration,...) ;
- logiciels utilisés (question des licences ou des logiciels libres) ;
- attentes des bénéficiaires (agents de la collectivité, population locale...) ;
- expertise locale ou régionale disponible pour le développement et la maintenance du projet ;
- autres projets de développement des infrastructures au plan local et national, stratégie nationale
- le projet d'inscrit-il dans le plan d'action national ou régional dont dépend la collectivité ?

Les grandes orientations stratégiques

Le soutien au développement du numérique fait l'objet de nombreuses prises de position (voir partie 2). On veillera à une convergence d'idées avec ces orientations :

- grandes orientations stratégiques du Plan d'action des SMSI ;
- cadres d'actions régionaux pour le développement de la société de l'information (PARAES, CEPAL, ESCWA,...) ;

- engagements pris par les Etats en matière de développement du numérique, de décentralisation, de démocratisation... ;
- engagements pris par les collectivités sur la citoyenneté numérique universelle d'ici 2015 ;
- respect des engagements internationaux de la France.

L'AFD

L'Agence française du développement (AFD) est partie prenante de la définition de ces orientations et intervient à de nombreuses échelles, principalement par sa filiale de financements des démarches privées, PROPARCO. En effet, le financement des infrastructures a évolué avec la révolution des technologies, la privatisation des offices publics et l'émergence des mobiles.

Ainsi, Proparco a pris le relais sur l'AFD en apportant des financements à la création et au développement des opérateurs de mobiles locaux. Face au développement de la téléphonie et à la rapidité d'élargissement de sa couverture, les efforts portent sur les usages.

Dans ce cadre, des outils et des perspectives émergent :

- des solutions concernant le transfert et la gestion de l'argent (notamment avec les migrants) ;
- une cartographie de la couverture ;
- l'utilisation d'images satellite ;
- la publication de contenus ;
- la gestion à distance des équipements (l'eau potable par exemple) ;
- le e-learning...

Les collectivités engagées dans ces coopérations doivent pouvoir être attentives à ces innovations techniques qui répondent en premier lieu aux besoins exprimés par les citoyens.

Les collectivités pourront utilement consulter l'étude suivante diffusée par Hystra : « Les technologies de l'information et de la communication au service de la base de la pyramide. Modèles économiques innovants dans

l'éducation, la santé, l'agriculture et les services financiers ».

www.hystra.com/opensource/Rapport%20ICT_synthese_FR.pdf

D) LA MISE EN ŒUVRE : DES QUESTIONS DE VIABILITÉ

Six axes de viabilité sont à renforcer dans tout projet. Certains points apparaissent plus particulièrement dans le cadre des projets de solidarité numérique.

Viabilité technique

La viabilité technique du projet concerne l'appropriation d'outils, de matériel, de techniques par des acteurs qui n'ont pas la même culture, ni les mêmes moyens.

• Energie et connectivité

- Le matériel proposé existe-t-il sur place ? Est-il compatible avec les réseaux électriques, les connectivités,...
- Comment peut-on le protéger contre les dégradations liées à l'environnement énergétique, climatique ?

• Equipement

- Est-il facile de se procurer des consommables (encre, papier,...) ou des pièces détachées ?
- Est-ce cohérent avec les moyens disponibles sur place ?...
- Sur quel type de technologie le projet peut-il

s'appuyer : sans fil, solutions à faible coût ?

- L'usage de logiciels libre est-il pertinent ? quelles possibilités de développement et de suivi au plan local ?
- Quelles sont les normes et les contraintes d'interopérabilité ?

• Maintenance

- Le matériel installé est-il bien connu ?
- Quelles formations sont nécessaires pour que le partenaire soit autonome et comment assurer la disponibilité de ces compétences localement ?
- Quelles formations seront assurées auprès des utilisateurs pour une maintenance de base ?
- Existe-t-il des compétences locales vers lesquelles le partenaire peut se tourner ?
- Comment le projet peut-il permettre le développement ou le renforcement de compétences en termes de maintenance (participation aux formations techniques diplômantes, stages et collaboration...) ?

• Savoir-faire numérique de la collectivité en matière de technologies et de conduite de projets numériques

- Qui est porteur de la volonté d'évolution

technologique pour la collectivité (personne ayant une responsabilité technique ou politique, personne ayant une formation locale en numérique ou autodidacte, suite à des partenariats ou voyages particuliers) ?

- Un responsable « numérique » est-il présent ?

- Un élu est-il plus particulièrement responsable et formé ?

Cette liste n'est pas exhaustive.

Viabilité économique

L'achat de matériel a un coût non négligeable en terme d'investissement, d'autant que les matériels neufs sont souvent beaucoup plus chers sur place.

Par ailleurs, certaines réalisations entraînent des coûts qui devront être pris en charge par le partenaire local. Comment le partenaire va-t-il assurer les financements récurrents ? Quel est le modèle économique ? Existe-t-il un marché pour les produits et les services du projet ? La prise en charge du renouvellement est-elle prévue ? Quels sont les amortissements programmés ?

Les partenaires ont-ils déterminé une répartition des coûts du projet et trouvé un équilibre de la ventilation par rapport aux dépenses et ressources affectées au volet TIC ?

Existe-t-il des garanties de viabilité économique et de pérennisation du projet (marché, services, produits, retour sur investissement...) ? Par exemple, quelle est la qualité minimum de service pour que les clients du cybercentre rentabilisent les investissements par leurs usages ?

Les collectivités qui développent un projet d'envergure doivent prendre conscience, quelle que soit la solution envisagée pour assurer l'approvisionnement en énergie ou déployer la connectivité, de l'existence de coûts cachés parfois importants : frais de transports, d'installations mais aussi maintenance sur une

longue durée (avec coûts d'accès à la main d'œuvre qualifiée ou aux pièces détachées).

Viabilité politique et juridique

Les projets portent parfois sur des biens publics. Il est nécessaire alors de s'informer du cadre de gestion prévu.

Le projet s'insère-t-il dans le programme de développement local de la municipalité, ou dans les orientations politiques du pays ? Les actions réalisées sont-elles en conformité avec la législation locale ? On prendra exemple sur le travail de l'AIMF autour des contraintes légales liées aux questions sur l'état civil avant d'équiper simplement avec quelques ordinateurs les services d'une ville.

Existe-t-il une législation locale qui permette d'encadrer les responsabilités liées à l'usage des outils mis à disposition (cybercentre...) ou de publier de manière collective (site Web) ?

(voir la fiche concernant le projet autour du site Web en Arménie par Romans-sur-Isère et consorts).

Comment le portage politique du projet peut-il être réalisé ? Quelles compétences juridiques sont confiées à la collectivité pour la mise en œuvre du projet ?

Viabilité organisationnelle

La gestion et le suivi des réalisations doivent être prévus pour assurer un usage par tous les bénéficiaires visés. Un mode de gestion est-il prévu ? La répartition des rôles a-t-elle été définie et approuvée ? Les partenariats, les alliances avec des opérateurs, des institutions, sont-ils noués ?

Viabilité environnementale

Un projet ne doit pas avoir d'impacts négatifs sur les ressources notamment par ses rejets atmosphériques. Quelle analyse du cycle de vie des produits utilisés a été réalisée ?

Quand le matériel fourni ne fonctionnera plus, comment sera-t-il recyclé ? Existe-t-il une capacité locale ou nationale pour le retraitement des déchets ?

Viabilité vis-à-vis des usagers

Enfin, et sans doute le plus important, l'usage du numérique s'accompagnera d'une formation dans la langue du pays et avec une pédagogie adaptée aux cultures numériques souvent très différentes de celle que connaît la collectivité française.

Un projet dans un autre pays peut bousculer certaines coutumes ou relations. La place des femmes, mais aussi les rapports entre générations, ont-ils été suffisamment pris en compte ? Quelle place pour les bénéficiaires, voire pour les exclus ? Comment la question de l'analphabétisme ou de l'illettrisme peut-elle être prise en compte ? Le déploiement des applications en langues vernaculaires (avec l'écriture qui l'accompagne) est-elle possible ?

E) LE FINANCEMENT DES PROJETS NUMÉRIQUES

Le MAE/PNUD : appel à projets ISI@MED visant à réduire la fracture numérique dans les pays de la rive sud de la Méditerranée

Dans le cadre du programme ISI@MED (Initiative pour la Société de l'information en Méditerranée), mis en place par le PNUD, la DAECT lance un appel à projet spécifique pour les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Les pays éligibles au titre du présent appel à projet spécifique et annuel sont les pays du sud de la Méditerranée qui figurent parmi les pays de l'Union pour la Méditerranée ainsi que les pays partenaires dans la mise en œuvre de coopérations triangulaires en Afrique.

Les projets proposés par les collectivités territoriales devront être développés afin d'apporter une assistance technique et financière

aux collectivités partenaires permettant de mettre en œuvre des activités concrètes dans le cadre des trois axes stratégiques du programme ISI@MED

- la gestion des services publics territoriaux (planification stratégique et aménagement du territoire, eau, forêts, etc.);
- le développement économique local (accès au marché et création de revenus, création d'emplois, suivi du taux carbone, etc.) ;
- le développement de projets communautaires (jeunesse, diaspora, etc.) et la collaboration / mise en réseaux via l'utilisation d'outils technologiques Web et le recours aux réseaux sociaux.

Les collectivités territoriales dont les propositions seront retenues dans le cadre du présent appel à projets bénéficieront :

- d'un accompagnement méthodologique en faveur de la mise en œuvre dans les territoires

partenaires, d'activités de renforcement des capacités dans trois domaines principaux: la gestion des ressources locales et territoriales (aménagement et planification stratégique du territoire); le développement économique local (accès au marché et création de revenus, création d'emplois,); le développement de projets communautaires (jeunesse, diaspora ; mise en réseaux via l'utilisation d'outils technologiques Web et le recours aux réseaux sociaux.)

- d'un cofinancement de la part de la DAECT et du PNUD (en fonction de la disponibilité des ressources au niveau du pays de mise en œuvre) pour la mise en œuvre opérationnelle des activités ayant reçu un avis favorable au terme de l'appel à projet spécifique annuel ART - ISI@MED;
- d'une intégration à la Plateforme ART du PNUD et ainsi bénéficier de l'enrichissement et de la mutualisation des activités initiées par et avec les partenaires actifs sur le terrain notamment les autres coopérations décentralisées européennes.

Les collectivités territoriales qui s'engagent dans ces actions devront être en conformité avec les principes de la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale. Seront éligibles à ce programme, les projets d'appui institutionnel, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de renforcement des capacités de gestion, de formation. Seuls seront retenus les dossiers dans les pays où la responsabilité locale est réelle ainsi que dans les pays où un processus de décentralisation est en cours (en particulier les pays où la France et l'Union européenne ont engagé un programme de soutien à la décentralisation).

Les dossiers de demande de subvention pourront être déposés tout au long de l'année :
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/cooperation-decentralisee/appels-a-projets-et-fonds/appel-a-projets-pnud/)

[internationaux/cooperation-decentralisee/appels-a-projets-et-fonds/appel-a-projets-pnud/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/cooperation-decentralisee/appels-a-projets-et-fonds/appel-a-projets-pnud/)
 Contact : Anne Marie Mével Reingold - Secrétaire adjointe de la CNCD

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Ministère des Affaires étrangères

Tel: 01 43 17 62 61

Mèl : anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Le Fonds francophone des Inforoutes

Le Fonds francophone des Inforoutes est issu du Plan d'action de Montréal (1997), défini par les ministres chargés des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mis en place en juin 1998, il entend favoriser l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication par la création de contenus numériques francophones.

Le FFI vise à accroître l'usage et la maîtrise des TIC dans les pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale en cofinçant des projets portés par des acteurs d'au moins trois pays visant la production de contenus et d'applications numériques francophones. Les crédits du Fonds francophone des inforoutes proviennent de plusieurs Etats et gouvernements membres de la Francophonie ayant le français en partage : Cameroun, Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Sénégal.

Le FFI accorde un financement pour :

- produire des contenus francophones répondant à des besoins collectifs et reflétant la diversité culturelle des partenaires ;
- accroître les compétences et la maîtrise des TIC ;
- créer des partenariats et/ou de réseaux d'échange, de partage et de mutualisation des compétences et des savoir-faire.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un et/ou l'autre des secteurs suivants :

- la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique ;
- la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le développement durable et la solidarité.

Les projets reproductibles et sources d'enseignement pour d'autres initiatives sont privilégiés de même que ceux portés par, ou bénéficiant à des femmes et/ou à des jeunes.

Eligibilité

Les collectivités locales françaises sont éligibles dans la mesure où elles présentent la requête en partenariat avec au moins deux autres partenaires issus d'Etats et de gouvernements distincts établis dans un ou des pays francophones du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale. Ces partenaires peuvent être des collectivités ou des associations, ONG, fondations et coopératives - notamment celles à l'initiative de la jeunesse et/ou des femmes - établissements publics ou entreprises.

Le calendrier de réalisation du projet ne doit pas dépasser deux ans (24 mois). La demande financière doit être d'un montant maximum de 250 000 € ou inférieure à 60% du coût total du projet. Depuis la création du Fonds la contribution moyenne attribuée par projet se situe autour de 80 000 €. Le coût total du projet inclut les ressources financières et la valorisation financière au coût du marché local des ressources humaines et matérielles mises à la disposition du projet. Les dépenses d'infrastructures ne sont pas admissibles. En matière d'équipements, seules les dépenses d'équipements numériques destinés aux partenaires des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale sont éligibles, à concurrence de 40%

du montant de la subvention demandée. Les dépenses de fonctionnement (dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet : connexion, énergie, loyer, communications, fournitures, petit matériel de bureau, etc.) ne peuvent être supérieures à 15% du montant de la subvention.

Quand et comment soumettre une requête ?

Les requêtes sont soumises au FFI sur la base d'appels publics à projets lancés une ou plusieurs fois par an, en fonction du calendrier établi par le Comité. Les délais de présentation sont précisés lors de chaque appel à projets. Les dossiers sont examinés par un groupe d'experts internationaux puis par le Comité des inforoutes qui procède à la sélection des dossiers et affecte la subvention. La subvention est versée en trois tranches : 50 % à la signature du protocole d'accord, 30 % suite à l'approbation du rapport d'étape, et 20 % après remise du rapport final.

<http://www.inforoutes.francophonie.org/index.cfm>

InfoDev⁸

InfoDev résulte du partenariat entre plusieurs organisations et gouvernements : la Commission européenne, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, la Suède, la Suisse, l'Angleterre, et la Banque mondiale. Le secrétariat est assuré par le Département Global ICT de la Banque mondiale à Washington. InfoDev s'est donné un mandat de coordinateur et de plate-forme de dialogue entre donateurs et agences de coopération bilatérales et multilatérales. Il vise à maximiser la cohérence entre les efforts de chacun en vue d'actions concertées sur l'usage des TIC pour le développement. InfoDev facilite aussi les partenariats publics-privés en faveur de l'innovation dans le secteur des TIC.

Son principal mandat consiste à susciter l'usage des TIC pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, dits Objectifs du Millénaire⁹. InfoDev apporte son expertise et ses moyens financiers aux pays et partenaires désireux d'améliorer l'éducation, la santé, la transparence de la gouvernance, l'efficacité des services publics, le niveau et la qualité de vie des populations rurales en particulier. De la même manière, InfoDev soutient les PME et les acteurs économiques les mieux à même de créer des emplois grâce aux TIC. Le mode d'action de ce fonds consiste essentiellement à produire un levier pour actionner d'autres mécanismes de financement nationaux ou internationaux. Dès lors, les demandeurs ont intérêt à faire valoir l'investissement des autres partenaires impliqués dans leur projet. Les activités éligibles au financement d'InfoDev sont : la recherche appliquée, la création de boîte à outils, la formation sur les questions réglementaires, la connectivité et la promotion de réseaux d'acteurs municipaux engagés dans l'usage des TIC pour le développement local et la lutte contre la pauvreté.

Les projets des collectivités locales agissant en coopération décentralisée s'inscrivent résolument dans ce dernier secteur.

Pour être positivement appréciés, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- être gérés localement afin de répondre à des besoins économiques et sociaux concrets des communautés défavorisées ;
- explorer de nouvelles démarches TIC dans une ou des communautés ;
- viser à l'appropriation locale des TIC dans un objectif de développement ;
- contenir des éléments d'évaluation des usages des TIC afin d'identifier, de valider et de partager les meilleures pratiques pour le développement ;
- démontrer un effet visible et mesurable de

l'usage des TIC sur le développement et favoriser une meilleure connaissance et compréhension de leur impact sur la lutte contre la pauvreté.

<http://www.infodev.org/en/index.html>

Les autres financements possibles : MAE / UE / AFD

Au-delà des financements dédiés aux projets orientés spécifiquement vers la solidarité numérique, les collectivités locales peuvent faire appel à des financements plus généralistes, destinés à soutenir les accords de collectivités à collectivités locales.

Les appels à projets généraux du MAE¹⁰

Le ministère des Affaires étrangères soutient l'engagement international des collectivités locales par divers dispositifs :

- **Les appels à projets annuels et triennaux**
 - Ce sont des appels à projets ouverts à l'ensemble des coopérations (à l'exception des pays avec lesquels un appel à projets commun est proposé). Ces appels n'ont pas de thématiques exclusives (même si certaines priorités, notamment sur le renforcement institutionnel, peuvent être proposées).
 - Ces appels à projets sont lancés en fin d'année (tous les 3 ans pour le triennal) pour une date de clôture habituelle, fin février. Ils sont entièrement dématérialisés et sont proposé via la plateforme de la DAECT, sur le site du MAE. Les cofinancements proposés sont au maximum de 35 % du montant total éligible.
 - A côté des quatre partenariats géographiques, l'appel à projet comprend quatre

⁹ ONU : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

¹⁰ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/cooperation-decentralisee/appels-a-projets-et-fonds/>

programmes thématiques offrant la possibilité aux collectivités territoriales de proposer des projets de coopération sur une géographie plus large (tous les pays éligibles à l'APD sauf les pays émergents concernés par des appels à projets bilatéraux). Notamment pour la Solidarité numérique, les collectivités peuvent recevoir l'appui méthodologique de l'association Villes Internet, l'e-Atlas francophone d'Afrique de l'ouest (eAtlas FAO), l'Université de Toulouse II Le Mirail... LE MAE vise à soutenir des projets qui favorisent l'utilisation de TIC dans le domaine de la gestion locale, de l'apprentissage et la formation des jeunes, et des activités économiques.

• Les appels à projets et fonds de soutien communs

- Dans le cadre d'accords bilatéraux, le MAE propose des appels à projets géographiques sur différents pays (Argentine, Brésil, Mexique, Inde, Chine, Maroc, Tunisie, Québec). Ces appels à projets sont cofinancés par les deux pays signataires. Ils concernent des thématiques diverses pour lesquels les projets numériques peuvent être retenus.

- Parfois, comme pour l'appel à projets avec le Québec, le volet numérique peut être une thématique à part entière.

- On citera, parmi les projets financés sur le fonds de soutien conjoint avec le Québec, les projets suivants :

> OCEAN - Gestion des espaces maritimes - Navigation durable : partenariat entre la communauté urbaine Brest Métropole Océane, la Technopole Brest Iroise et la CRE du Bas-Saint-Laurent, la Technopole maritime du Québec-Rimouski.

> Codiffusion en arts numériques : partenariat entre la région Ile-de-France et la CRE Montréal, ARCAD, ACREQ-Elektra.

• Le programme PACT 2

- Un nouveau programme intitulé Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales (PACT 2) a été instauré. Sur la base du volontariat, il permet aux collectivités locales de se faire référencer dans un domaine d'excellence sur des sujets techniques ou de qualification de gouvernance. Le PACT 2 comporte deux parties distinctes. Premièrement, il instaure un label « expertise internationale ». Deuxièmement, il doit permettre la mise en place de missions de coopération thématique sur un sujet spécifique, soit sur l'initiative de la collectivité, soit sur demande du ministère. La collectivité territoriale indique les conditions et contraintes qu'elle pose à la mobilisation de son expertise, comme par exemple le nombre de jours mobilisables par an ou les contraintes de durée (missions ponctuelles ou plus longues). Un jury composé de représentant des organisations siégeant à la CNCD (ministères et associations nationales d'élus) arrête la liste des collectivités retenues, avec les compétences et savoir-faire correspondants.

- Le ministère des Affaires étrangères prend à sa charge l'ensemble des frais externes des missions (en particulier l'hébergement et les frais de transport), la collectivité territoriale mettant le personnel ou les élus concernés à la disposition de ces missions.

- A titre d'exemple, la ville d'Issy-les-Moulineaux a été labellisée sur le champ d'expertise de l'e-administration/informatique (TIC).

L'intérêt de l'Union européenne pour les collectivités locales

L'Union européenne, au titre de sa politique d'aide au développement, propose plusieurs programmes, auxquels les collectivités territoriales peuvent recourir. Ces possibilités

sont variées et récentes. En effet, un vrai virage a été opéré lors de la programmation 2007-2013, principalement par la création du programme « acteurs non étatiques et autorités locales pour le développement » dont 15 % des montants sont réservés aux projets de collectivités.

Ces appels à projets sont des sources importantes de financements et peuvent prendre en charge des projets à hauteur de 75 %, voire 90 % dans certains cas (notamment si la collectivité du Sud porte la réponse). Ils portent majoritairement sur des montants de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une expertise en interne de la collectivité.

Les bureaux de représentation des régions, à Bruxelles, peuvent permettre d'être informé en amont de ces programmes qui peuvent être proposés soit dans les pays, via la délégation de l'UE, soit au plan international. Ils sont tous mis à disposition sur la plateforme informatique de Europeaid¹¹.

L'objectif prioritaire du programme Acteurs non étatiques - Autorités locales¹² est l'intervention dans les pays tiers pour faciliter la participation des acteurs non étatiques et des autorités locales dans la réduction de la pauvreté. Cet objectif se fonde sur deux axes. Le premier regroupe des enveloppes pays pour cofinancer des projets menés dans ces pays, dont la liste limitative est fixée par la Commission européenne. Le deuxième axe est constitué d'interventions dites multi pays. Dans ce cas, le projet doit concerner plusieurs pays, il n'y a pas de liste limitative, mais le seuil minimal de cofinancement est beaucoup plus élevé¹³.

Comme le précise le rapport du Sénateur Peyronnet en 2012¹⁴ : « la forte complexité des dossiers (la demande de cofinancement nécessite de respecter une procédure complexe en plusieurs étapes : soumission d'une

note succincte puis soumission d'un formulaire de demande complète pour les candidats présélectionnés, inscription préalable obligatoire dans le système PADOR) nécessite une expertise de plus en plus pointue ».

L'externalisation de cette compétence et le recours à des cabinets de conseil est une possibilité. Par ailleurs diverses formations sont proposées notamment par le CNFPT ou par des associations d'élus. Des journées spécifiques peuvent aussi être organisées par les régions et leurs délégations à Bruxelles.

L'Agence française de développement (AFD)

L'Agence française de développement est l'opérateur pivot de l'aide bilatérale française. Elle est devenue, depuis 2006, un partenaire important de la coopération décentralisée. Elle s'est rapprochée des collectivités territoriales tant du sud que françaises et travaille désormais en complémentarité de la coopération décentralisée, car ces dernières interviennent dans un grand nombre de pays où l'AFD mène également des projets.

Traditionnellement, l'Agence française de développement travaille souvent directement avec les collectivités territoriales du Sud, pour financer des projets d'infrastructures. Le prêt direct à une collectivité étrangère ou à un opérateur local est d'ailleurs une forte spécificité de l'Agence française de développement. Elle cherche désormais à s'appuyer sur l'expertise des collectivités françaises et de leurs organismes. Elle promeut ainsi des partenariats tripartites entre l'Agence française de développement, la collectivité française et celle du Sud : la collectivité française intervient en appui du prêt de l'opérateur à son partenaire du Sud.

¹¹ http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

¹² http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm

¹³ L'apport minimal de la collectivité doit souvent être supérieur à 125 000 euros et le budget minimal du projet ne peut être inférieur à 500 000 euros.

¹⁴ Rapport d'information sur la coopération décentralisée présenté par le Sénateur Peyronnet, novembre 2012.

A ce jour, l'Agence a signé une vingtaine d'accords avec des collectivités ou des associations d'élus et mène environ 90 projets en collaboration ou en coconstruction.

« Cependant, il existe plusieurs obstacles liés à l'organisation et au mode de fonctionnement de l'Agence française du développement. En effet, les projets financés et les prêts aux collectivités du Sud représentent un investissement très élevé qui

n'est accessible qu'aux grandes collectivités.

Même les concours locaux de faible montant, mis en place en 2007 afin de financer des opérations de petite taille, peuvent représenter des sommes importantes pour les petites et moyennes collectivités. A titre d'exemple, pour pouvoir bénéficier de ces concours locaux, le coût du projet doit être compris entre 300 000 euros et 750 000 euros, pour une durée de 2 à 3 ans¹⁵. »

F) ÉVALUATION – CAPITALISATION – DIFFUSION – COMMUNICATION

L'évaluation est partie intégrante des conventions de coopération. Sa mise en œuvre n'est cependant pas toujours optimale dans les projets de solidarité numérique. Il ne s'agit pas d'une question de volonté mais d'une question de formation des personnes en charge du suivi des projets de coopération décentralisée. Le milieu professionnel n'a pas toujours les compétences requises pour la conduite de l'auto-évaluation. Les objectifs du projet ne sont pas toujours suffisamment déterminés en amont, les indicateurs de mesure de l'impact ne sont peut-être pas toujours assez définis. Comment évaluer dans ce cas ? Les élus doivent donc porter leur attention sur la formation à la conduite de projet et à l'évaluation des agents.

La mesure de l'impact

L'enjeu de l'évaluation, quand elle est pensée en début de projet, est de donner aux intervenants une mesure de l'impact que les parties prenantes souhaitent atteindre. Cette « description » du changement (qualitative ou quantitative) est ainsi un point de repère pour pouvoir ensuite déterminer les questions à poser sur la stratégie d'intervention choisie (en terme d'efficacité, d'efficience...).

Les démarches d'évaluation bloquent très souvent sur l'absence d'indicateurs prédéterminés au moment de la conception du projet. Le principe de l'évaluation repose sur le concept de gestion de projet, adossé à la notion de stratégie d'intervention. La conception de cette stratégie s'appuie normalement sur

¹⁵ Rapport d'information sur la coopération décentralisée présenté par le Sénateur Peyronnet, novembre 2012

une analyse des difficultés, des « problèmes ». Dans la majorité des cas, il suffit ainsi de formuler la mesure du problème pour être en capacité d'avoir un « indicateur » utilisable dans le cadre de l'évaluation.

Exemple :	
Problème ou Objectif	Mesure
La fourniture de courant est aléatoire	Il y a au moins une coupure d'électricité chaque heure
La fourniture de courant est stabilisée	Le courant est maintenu sur l'ensemble de la journée (sauf en cas de coupure générale de plus de 2 heures)

De la même manière, les transformations sociales liées à l'usage du numérique doivent être discutées en amont et les attentes en termes d'amélioration doivent être décrites de telle manière à pouvoir permettre, lors de l'évaluation, la mesure de l'écart entre ce qui est atteint et les attentes.

C'est cet écart qui permet d'enclencher la discussion pour amender, améliorer ou renforcer les logiques d'intervention.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a passé une convention avec l'association F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales et évaluations) afin d'accompagner les collectivités qui souhaitent faire évoluer leurs actions de coopération décentralisée ; et aussi des les accompagner dans leurs études d'évaluation. Le F3E est une association loi 1901 composée d'organisations françaises de solidarité internationale. Depuis 1994, il aide ses membres à améliorer la qualité des actions dont ils sont porteurs en les dotant d'outils d'étude et d'évaluation. La DAECT cofinance les évaluations « accompagnées » par le F3E. Le F3E ne réalise pas les

évaluations pour le compte des collectivités porteuses de projets mais il les accompagne et apporte un « regard tiers ».

Possibilités de réplication et de mise à l'échelle du projet

Les projets de solidarité numérique doivent être adaptés à chaque situation locale. Chaque projet est en soit innovant, au regard de la situation sur laquelle il est construit.

Toutefois, il appartient à chaque partie de permettre la répliquabilité de son expérience. Ceci passe par un travail important de capitalisation qui s'attache à décrire ce qui est spécifique à la situation rencontrée et ce qu'il est possible de reconduire dans un autre environnement, plus ou moins différent.

Si le principe de l'évaluation à la fin de chaque projet est aujourd'hui intégré, la capitalisation reste encore trop rare. Or, c'est par cette capitalisation et cette diffusion d'information que se démultiplie aussi les expériences, que s'enrichissent les concepts et méthodologies.

Par ailleurs, cette capitalisation doit aussi être rendue publique, partagée... Des réseaux comme Villes Internet sont aussi des lieux qui permettent ce partage d'expériences.

Espaces de partage des expériences / Communication

La communication sur un projet de solidarité numérique est un pan de valorisation incontournable. Au-delà de la valorisation, elle génère une appropriation citoyenne du projet et s'inscrit donc totalement dans la logique du développement durable.

L'association des Villes Internet a pour objet de coordonner le développement et

l'animation d'un réseau des acteurs de l'Internet citoyen, et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public. Elle est le réseau de tous ceux qui à l'échelle de la ville ou du village développent les usages éducatifs, sociaux, et politiques d'Internet.

Villes Internet a acquis un statut de carrefour au sein des réseaux de l'Internet citoyen. Elle entend conduire son action dans une perspective de développement durable qui respecte les temps d'évolution culturelle nécessaire à l'appropriation utile de techniques nouvelles. Elle constitue dorénavant un observatoire dynamique nourri par chacun de ses membres – et particulièrement les collectivités territoriales – au service de la mutualisation des idées et des actions.

Sur le site Internet de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), l'Atlas français de la coopération décentralisée est aujourd'hui le seul lieu global de mutualisation des expériences en terme de coopération décentralisée. Il revient aux collectivités locales d'animer ces espaces, de l'enrichir, notamment en publiant régulièrement des synthèses de leurs activités et de leurs capitalisations. La présentation des actions de coopération décentralisée sur l'Atlas français est obligatoire.

<http://www.villes-internet.net/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd>

Abdelfettah Benchenna, (2011), « Les TIC dans les pays des Suds : quarante années de recherche, 1970-2010 », TIC&société (en ligne), Vol. 5, n°2-3, 2^e sem. 2011.

Collectif eAtlas F.A.O., « Sociétés africaines de l'information », Vol. 2, « Recherches et Actions en Afrique de l'Ouest francophone », imprimé à l'Université de Toulouse Le Mirail, octobre 2012.

Gabriel Dupuy, « La fracture numérique », Ed. Ellipses, Coll. Transversale débats, 2007.

Emmanuel Eveno, Cheikh Gueye, Jean-Jacques Guibbert et Olivier Sagna (ed), « Sociétés africaines de l'information. Illustrations sénégalaises », n° spécial co-édité par Netcom, Vol. 22, n° 1-2, 2008 et NetSuds, vol. 3, 2008.

Emmanuel Eveno, « A la conquête des nouveaux territoires en réseaux. Les réalités de l'Internet territorial dans les communes françaises », Ed. Territoriales, 2010.

Emmanuel Eveno, « Le paradigme territorial de la Société de l'information », Netcom, Vol. 18, n° 1-2, pp. 89-134, 2004.

Alain Kiyindou (s/d), « Fractures, mutations, fragmentations, de la diversité des cultures numériques », Paris, Hermès-Lavoisier, 2009.

Jean-Paul Lafrance, Carmen Rico De Sotelo, Anne-Marie Laulan, « Place et rôle de la communication dans le

développement international », Presses de l'Université du Québec, 2006.

Michel Lesourd, « De l'oral à l'écran : des administrations numérisées. Réduire la fracture, créer la fracture. Exemples africains » in Actes du colloque : Interactions et usages autour du document numérique - Onzième colloque international sur le document électronique, 28-30 octobre 2008, Rouen (France), Coord. Maryvonne Holzem & Eric Turpin, Ed. Europa Productions, Paris, p. 280, pp. 271-278, 2008.

Alain-François Loukou, « Télécommunications et développement en Afrique: le cas de la Côte-d'Ivoire », Thèse de doctorat en Géographie, s/d Henry Bakis, Montpellier, 2005.

Alain François Loukou, « Fracture numérique et développement : le cas de la Côte d'Ivoire », TIC & Développement, IRD, volume 2, 2006.

Moustapha Mbengue, « L'Afrique, l'Internet et la démocratie : le cas du Sénégal de 2000 à 2009 », Editions européennes, 2012.

Loum Ndiaga, « Questionner la solidarité numérique : une tentative de construction théorique » sous la direction de Christian Agbobli. « Quelle communication pour quel changement : les dessous du changement social », PUQ, pp.127-142, 2009.

OCDE - Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie ; Comité de la politique de l'information, de

l'informatique et des communications. Groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information ; Economie de l'information, définitions sectorielles fondées sur la classification internationale type par Industrie (CITI 4), mars 2007.

Pascal Plantard, « Pour en finir avec la fracture numérique », FYP Editions, 2011.

RÉGENTIC (Réseau genre et TIC), « La Fracture numérique de genre en Afrique francophone, une inquiétante réalité », Dakar, Enda, 2005.

Olivier Sagna, « Société civile et construction de la Société de l'information en Afrique de l'Ouest : entre marginalisation et implication » in « La démocratie à l'épreuve de la société numérique », édité par Ahmed Dahmani, José Do-Nascimento, Jean-Michel Ledjou et Jean-Jacques Gabas, Paris, Karthala, p. 325-338, 2007.

Olivier Sagna, « La lutte contre la fracture numérique en Afrique : aller au-delà de l'accès aux infrastructures », Hermès n° 45, 2006, p. 15-24.

Ibrahima Sylla, « Technologies de l'information et de la communication et développement au Sénégal », Thèse de doctorat en Géographie, s/d E. Eveno, Univ. Toulouse 2, 2009.

Ibrahima Sylla, « L'Internet citoyen au Sénégal : enjeux et scénarii », Cybergeog - European Journal of Geography, Science et Toile, article 610, mis en ligne le 12 juillet 2012.



MERCI

à toutes les personnes citées dans l'ouvrage pour leurs contributions à cet ouvrage
et surtout pour la qualité de leurs actions sur le terrain.

APPEL

Nous invitons tous les porteurs de projets, collectivités locales, associations, experts,
à se faire connaître à

coordination@villes-internet.net

pour poursuivre la veille collective et l'échange d'expériences.



Correction, maquette et mise en page : GAYA - www.gayacom.fr

Impression :

Corlet – 14110 Condé-sur-Noireau
Imprimerie Imprim'Vert, certifiée PEFC

N° d'imprimeur : 153052,

Achevé d'imprimer en janvier 2013

Dépôt légal à parution

ISBN : 978-2-35113-217-3

Victoires Éditions, Charles-Henry Dubail
342 731 247 RCS PARIS

Point de vente : 38, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 Paris

Tél. : +33 (01) 53 45 89 04 – Fax : +33 (01) 53 45 91 89

vente@victoires-editions.fr – www.victoires-editions.fr

© Victoires Éditions 2013

Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'auteur,
de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie.(CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris
Tél. : 01 44 07 47 70 – Fax : 01 46 34 67 19)

Réalisé par l'association Villes Internet, en partenariat avec la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère des Affaires étrangères, cet ouvrage intitulé « Coopération décentralisée, le développement à l'heure du numérique » témoigne de la place centrale du numérique dans l'action internationale des collectivités. « Etat des politiques de développement du numérique dans les villes », « Les politiques françaises de coopération décentralisée », « Construire un projet de coopération décentralisée »... les trois grandes parties de ce livre proposent simultanément des contributions d'experts et de chercheurs, des présentations d'initiatives sur le terrain et des conseils pratiques afin de répondre aux interrogations des acteurs des collectivités chargés de mener à bien des projets de coopération décentralisée via le numérique.

« Au-delà des thématiques traditionnelles ou classiques de la DAECT – l'eau, l'environnement, le développement urbain, la santé... –, le numérique s'est imposé comme une nouvelle catégorie qu'il s'agissait de prendre en compte dans les problématiques contemporaines du développement des territoires. (...) Le présent guide est le fruit d'un ensemble de leçons tirées de l'expérience et rassemblées tout au long d'un partenariat avec l'Agence mondiale de Solidarité Numérique, le réseau « eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest », l'association Villes Internet. (...) La mobilisation de l'association Villes Internet permet d'établir un lien plus direct avec les collectivités françaises très avancées dans le domaine du numérique, elle permet aussi de les impliquer dans des projets de coopération décentralisée. »

Jean-Michel Despax, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, ministère des Affaires étrangères.

« Alors que le nombre d'internautes dans le monde a doublé en 5 ans, quel enfant sait aujourd'hui que www signifie world wide web ? La toile mondiale était une utopie à la Jules Verne quand il y a 70 ans – et encore après d'ailleurs – les pays se déchiraient dans les dernières guerres sans numérique.

Aujourd'hui, la mondialisation numérique est une évidence pour les décideurs économiques et politiques qui trouvent dans cet outil un espace de gouvernance mondialisée transformant radicalement les échanges internationaux. »

Florence Durand-Tornare, Fondatrice et déléguée de l'association Villes Internet.